

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE (DPBEP) 2023-2025



Version du 14 juin 2022

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES.....	4
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES ENCADRES	9
INTRODUCTION	10
I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2019-2025.....	11
I.1. Evolution macroéconomique internationale et nationale 2019-2021	11
I.1.1 Environnement économique international 2019-2021	11
I.1.2 Environnement économique national 2019-2021	12
I.2. Projections économiques 2022 et Perspectives 2023-2025	22
I.2.1 Projections économiques 2022	22
I.2.2 Perspectives économiques 2023-2025	26
II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2019-2025	42
II.1. Evolution des finances publiques 2019-2022.....	42
II.1.1 Politiques en matière de finances publiques 2019-2022	42
II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2019-2022	45
II.2.1 Politiques des finances publiques 2023-2025.....	49
II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2023-2025	50
II.3. Gestion de la dette publique 2019-2025	56
II.3.1 Evolution de la dette publique 2019-2022.....	56
II.3.3 Evolution de la dette publique 2023-2025.....	61
II.4 Performance en matière de convergence 2019-2025	63
II.4.1. Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2019-2025	63
II.4.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2019-2025	64
III. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS, COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES.....	68
III.1. Situation financière des entreprises du portefeuille de l'Etat	68
III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat	68
III.1.2 Evolution du capital social cumulé et de la quote-part de l'Etat de 2019 à 2021	69

III.1.3 Analyse de la situation financière des entreprises du portefeuille de l'Etat de 2019 à 2021	69
III.1.4 Subventions de l'Etat de 2019 à 2022	71
III.1.5 Endettement de 2019 à 2021	71
III.1.6 Point sur les privatisations	72
III.1.7 Point sur les contrats de performance des entreprises publiques	73
III.2. Situation financière des Etablissements Publics Nationaux 2019-2021	74
III.2.1 Evolution du nombre d'Etablissements Publics Nationaux	74
III.2.2 Evolution du budget des EPN de 2019 à 2021	74
III.2.3 Situation d'exécution budgétaire 2021	77
III.3. Situation financière des organismes de sécurité sociale 2019-2021	80
III.3.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat	81
III.3.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.....	87
III.3.3 Situation financière de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)	94
III.4 - Situation financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes	99
III.4.1 Evolution des recettes et des dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes de 2019 à 2021	100
III.4.2 Projection des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Décentralisées de 2022 à 2025	101
IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2023-2025	102
IV.1. Ressources du Budget de l'Etat 2023-2025.....	102
IV.1.1 Projection des recettes budgétaires 2023-2025.....	102
IV.1.2 Ressources de trésorerie 2023-2025	105
IV.2. Dépenses du Budget de l'Etat 2023-2025	108
IV.2.1 Analyse des projections des dépenses du budget de l'Etat 2023-2025.....	108
IV.2.2 Projection des charges de trésorerie 2023-2025	114
IV.2.3 Analyse des projections du Budget de l'Etat 2023-2025 par fonction	115
IV.2.4 Analyse des projections du Budget de l'Etat 2023-2025 selon les piliers du PND.....	127
CONCLUSION.....	133

LISTE DES ACRONYMES

ABREVIATIONS	DEFINITIONS	ABREVIATIONS	DEFINITIONS
AEP	: Alimentation en Eau Potable	CAF	: Coût, Assurance et Fret
AFD	: Agence Française de Développement	CAN	: Coupe d'Afrique des Nations
AGEF	: Agence de Gestion Foncière	CCC	: Conseil Café Cacao
AGEFOP	: Agence Nationale de la Formation Professionnelle	CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
AGEROUTE	: Agence de Gestion des Routes	CGRAE	: Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
AGR	: Activités Génératrices de Revenus	CIDT	: Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles
AIGF	: Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences radio électriques	CI-ENERGIES	: Energies de Côte d'Ivoire
ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural	CIPRES	: Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
ANAGED	: Agence Nationale de Gestion des Déchets	CMB	: Compagnie Minière du Bafing
ANSUT	: Agence Nationale de Service Universel des Télécommunications	CME	: Centres de Moyennes Entreprises
ARSTM	: Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer	CMU	: Couverture Maladie Universelle
ASS	: Structures Assimilées aux EPN	CNAM	: Caisse Nationale d'Assurance Maladie
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	CNCO	: Conseil National de la Consommation
BHCI	: Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire	CNRA	: Centre National de Recherche Agronomique
BIC	: Bénéfices Industriels et Commerciaux	CNS	: Conseil National de Sécurité
BID	: Banque Islamique de Développement	COVID-19	: Corona virus Disease 2019
BLP	: Bordereaux de Livraison des produits Pétroliers	CT	: Collectivités Territoriales
BMSA	: Bondoukou Manganèse SA	CUT	: Compte Unique du Trésor
BNETD	: Bureau National d'Études Techniques et de Développement	DOB	: Débat d'Orientation Budgétaire
BNI	: Banque Nationale d'Investissement	DPBEP	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement	DPPSE	: Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques
BPCI	: Banque Populaire de Côte d'Ivoire	EMPT	: Ecole Militaire Préparatoire et Technologique
BRAA	: Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan	EPA	: Etablissements Publics Administratifs
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières	EPIC	: Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial
BTP	: Bâtiment et des Travaux Publics	EPN	: Etablissement Public National
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement	ETFP	: Enseignement Technique et Formation Professionnelle

ABREVIATIONS	DEFINITIONS	ABREVIATIONS	DEFINITIONS
FER	: Fonds d'Entretien Routier	PCC	: Prélèvement Communautaire de la CEDEAO
FIMR	: Fonds d'Investissement en Milieu Rural	PCD	: Programme de Conversion de dette en projets de Développement
FOB	: Free On Board	PCS-PCC	: Prélèvement Communautaire de Solidarité -PCC
FODI	: Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles	PEJEDEC	: Projet Emploi Jeunes Et Développement des Compétences
GESTOCI	: Société de Gestion des Stocks Pétroliers	PEPT	: Programme Electricité pour Tous
GUCE-CI	: Guichet Unique du Commerce Extérieur (Ex Webb Fontaine Côte d'Ivoire)	PETROCI	: Société Nationale d'Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire
I2T	: Société Ivoirienne de Technologie Tropicale	PMCI	: Plantation Moderne de Côte d'Ivoire
IDT	: Société Ivoirienne de Télédiffusion	PME	: Petites et Moyennes Entreprises
INIE	: Institut Ivoirien de l'Entreprise	PND	: Plan National de Développement
IPS-WA	: Industrial Promotion Services (West Africa)	PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole
ITS	: Impôt sur les Traitements et Salaires	POSTE CI	: Poste de Côte d'Ivoire
LBTP	: Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics	PPC	: Programme Pluriannuel de Convergence
LEB	: Lagune Exploitation Bongouanou	PRONER	: Programme National d'Electrification Rural
LONACI	: Loterie Nationale de Côte d'Ivoire	PSGovv	: Programme Social du Gouvernement
MAC	: Maison d'Arrêt et de Correction	RGB	: Régime Général de Base
MACA	: Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan	RNPP	: Registre National des Personnes Physiques
NEI-CEDA	: Nouvelles Editions Ivoiriennes (NEI)-Centre d'Edition et de Diffusion Africaine (CEDA)	RTI	: Radio Diffusion Télévision Ivoirienne
NPSP	: Nouvelle Pharmacie de la Sante Publique	SAS	: Société Abidjanaise de la Salubrité
OCPV	: Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers	SDMT	: Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme
OIC	: Office Ivoirien des Chargeurs	SIB	: Société Ivoirienne de Banque
OIGR	: Outil Intermédiaire de Gestion du Recouvrement	SICOGI	: Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière
ONAD	: Office National de l'Assainissement et du Drainage	SIDT	: Société Ivoirienne de Télédiffusion
ONEP	: Office National de l'Eau Potable	SIGFAE	: Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat
PAA	: Port Autonome d'Abidjan	SIGFIP	: Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
PAGEF	: Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière	SIGICI	: Système Intégré de Gestion de l'Impôt en Côte d'Ivoire
PASP	: Port Autonome de San-Pedro	SIGMAP	: Système Intégré de Gestion des Marché Publics

ABREVIATIONS	DEFINITIONS	ABREVIATIONS	DEFINITIONS
SIPF	: Société Ivoirienne de gestion du Patrimoine Ferroviaire	SODEXAM	: Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique
SIR	: Société Ivoirienne de Raffinage	SOTRA	: Société des Transports Abidjanais
SMI	: Société des Mines d'Ity	SPDC	: Société des Palaces de Cocody
SN SOSUCO	: Nouvelle Société Sucrière de la Comoé	TEOM	: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
SNDI	: Société Nationale de Développement Informatique	THIMO	: Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre
SNDR	: Stratégie Nationale de Développement du Riz	TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
SNPECI	: Société Nouvelle de Presse et d'Édition de Côte d'Ivoire	TNT	: Télévision Numérique Terrestre
SODEFOR	: Société de Développement des Forêts	TRCI	: Tropical Rubber Côte d'Ivoire
		VITIB	: Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie
SODEMI	: Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire	WEO	: World Economic Outlook
SODERTOUR-LACS	: Société de Développement Touristique de la Région des Lacs		

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2019 à 2025 (en pourcentage)	33
Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2019 à 2025	34
Tableau 3 : Hypothèses de projections des principaux produits de base de 2019 à 2025	35
Tableau 4 : Contribution à la croissance du PIB de 2019 à 2025 : Optique Offre	36
Tableau 5 : Contribution à la croissance du PIB de 2019 à 2025 : Optique Demande	37
Tableau 6 : Balance des paiements de 2019 à 2025	40
Tableau 7 : Prévisions des indicateurs monétaires de 2023 à 2025	41
Tableau 8 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2019 à 2022	48
Tableau 9 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2023 à 2025	53
Tableau 10 : Evolution du stock de la dette publique de 2019 à 2022	57
Tableau 11 : Evolution du service de la dette publique 2019-2022	58
Tableau 12 : Etat de mise en œuvre du plan de financement 2021	60
Tableau 13 : Plan de Financement 2022	60
Tableau 14 : Montant indicatif à mobiliser sur les marchés financiers de 2023 à 2025	61
Tableau 15 : Evolution du stock de la dette publique de 2023 à 2025 (y/c nouveaux décaissement).....	61
Tableau 16 : Evolution du service de la dette publique de 2023 à 2025	62
Tableau 17 : Situation des critères de convergence de la CEDEAO de 2019 à 2025	64
Tableau 18 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA de 2019 à 2025	66
Tableau 19 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques de 2019 à 2021	70
Tableau 20 : Subventions de l'Etat aux Entreprises Publiques de 2019 à 2022	71
Tableau 21 : Répartition des EPN par catégorie à fin 2021	74
Tableau 22 : Situation de l'exécution du budget 2021 des EPN en ressources par grande masse	77
Tableau 23 : Situation de l'exécution du budget 2021 des EPN en dépenses par grande masse	78
Tableau 24 : Prévisions des subventions allouées aux EPN en 2022-2023	79
Tableau 25 : Prévisions des effectifs des cotisants et des assurées de 2021 à 2024.....	82
Tableau 26 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2019 à 2021	83
Tableau 27 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2022 à 2025.....	85
Tableau 28 : Evolution des effectifs des salariés et employeurs affiliés et du ratio de dépendance de 2019 à 2021 de la CNPS	87

Tableau 29 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2019 à 2021	90
Tableau 30 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2022 à 2025	93
Tableau 31 : Evolution des produits et des charges de la CNAM de 2022 à 2025	96
Tableau 32 : Evolution des recettes des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes	100
Tableau 34 : Projection des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Décentralisées et Districts Autonomes de 2023 à 2025	101
Tableau 35 : Prévisions des recettes budgétaires 2023-2025	103
Tableau 36 : Prévisions des ressources de trésorerie 2023-2025	106
Tableau 37 : Prévisions des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2023-2025	107
Tableau 38 : Prévisions des dépenses du budget de l'Etat 2023-2025	109
Tableau 39: Evolution des transferts de l'Etat de 2023 à 2025	112
Tableau 40: Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat de 2023 à 2025	113
Tableau 41: Récapitulatif des dépenses de l'Etat par fonction de 2022 à 2025	115
Tableau 42 : Dépenses du budget en fonction des piliers du PND sur la période 2023-2025	129

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2019 à 2021	15
Graphique 2 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2022 à 2025 (en pourcentage)	28
Graphique 4 : Evolution du budget des Etablissements Publics Nationaux de 2019 à 2021	75
Graphique 5 : Comparaison de l'évolution des subventions et des ressources propres des Etablissements Publics Nationaux de 2019 à 2021	76
Graphique 6 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2019 à 2021 de la CGRAE	81
Graphique 7 : Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés de 2022 à 2025 de la CNPS	88
Graphique 8 : Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2019 à 2021 de la CNAM	94
Graphique 9 : Répartition de la masse salariale de l'Etat de 2023 à 2025 par grande fonction	111

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Impacts de la crise ukrainienne sur l'économie ivoirienne	21
Encadré 2 : Rebasage des comptes nationaux	30
Encadré 3 : Etat de mise en œuvre du TOFE selon le MSFP2014.....	54
Encadré 4 : Interventions sur le marché financier international	57
Encadré 5 : Effets de la crise ukrainienne sur la dette publique.....	62
Encadré 6 : Point de la mise en œuvre du régime de la retraite complémentaire par capitalisation	86
Encadré 7 : Point sur la mise en œuvre du régime des travailleurs indépendants.....	91

INTRODUCTION

En application de l'article 45 de la Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, la Loi de Finances de l'année est accompagnée d'un certain nombre de documents, dont le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) qui sert également de base pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette disposition que le présent document est élaboré.

Sur la base du cadre macroéconomique, du contexte socio-politique et des orientations de la politique générale du Gouvernement, le DPBEP évalue sur trois (03) ans le niveau global des recettes attendues et des dépenses programmées par l'Etat. Il couvre également la situation financière des collectivités décentralisées, des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et des organismes de protection sociale.

Le DPBEP fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme, en application des dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Dans le cadre du présent DPBEP couvrant la période 2023-2025, les projections budgétaires sont établies sur la base d'une prévision de croissance réelle du Produit Intérieur Brut (PIB) de 7,2% en 2023, de 7,0% en 2024 et de 7,3% en 2025. Ces prévisions interviennent dans un contexte international marqué par un recul de la propagation de la pandémie de la Covid-19, les sanctions de la CEDEAO contre le Mali, les crises socio-politiques au Burkina Faso et en Guinée et la guerre en Ukraine.

Le DPBEP 2023-2025 est élaboré en cohérence avec la stratégie de développement du Gouvernement, en particulier avec l'ensemble des stratégies sectorielles qui tirent leurs fondements dans le Plan National de Développement (PND) couvrant la période de 2021 à 2025. Il permet d'assurer une meilleure déclinaison des stratégies sectorielles et des programmes d'actions dans les projets de budget sur la période 2023-2025.

Les données économiques et budgétaires présentées dans le présent document sont provisoires et peuvent connaître des évolutions par la prise en compte d'informations nouvelles qui pourraient intervenir avant l'adoption du projet de budget 2023.

Le présent document qui vise à donner des indications sur les orientations budgétaires et économiques du Gouvernement, se décline en quatre (04) parties :

- I. Evolution macroéconomique 2019-2025 ;
- II. Evolution des finances publiques 2019-2025 ;
- III. Situation financière 2019-2025 des organismes publics, des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes ;
- IV. Programmation budgétaire 2023-2025.

I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2019-2025

I.1. EVOLUTION MACROECONOMIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE 2019-2021

I.1.1 Environnement économique international 2019-2021

La conjoncture internationale a été marquée ces dernières années, d'une part, par les tensions géopolitiques et les effets négatifs des tensions commerciales entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires et d'autre part, par la pandémie de la Covid-19 qui a conduit à une récession économique mondiale en 2020. Cette récession a été suivie d'une reprise de l'activité économique en 2021, imputable notamment à la mise en œuvre de plans de relance et à la maîtrise de la pandémie de la Covid-19 qui ont impulsé un rebond à la fois de la production et des dépenses de consommation des ménages.

En 2019, la croissance mondiale est ressortie à 2,8% contre 3,5% en 2018, en lien avec le ralentissement de la croissance des pays avancés (+1,7% contre +2,2% en 2018 et +2,5% en 2017). Concernant les pays émergents et en développement (+3,7% contre +4,5% en 2018), les économies ont évolué dans un contexte caractérisé par des conditions extérieures difficiles dues principalement aux tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, à l'appréciation du dollar, et à la volatilité des cours du pétrole brut.

En 2020, la conjoncture internationale a été marquée par la propagation de la Covid-19 survenue en Chine en fin d'année 2019, avec un nombre croissant de contaminations et de décès. Ainsi, l'économie mondiale s'est contractée de 3,1% après une progression de 2,8% en 2019, avec une récession de 4,5% dans les pays avancés et de 2,1% dans les pays émergents et dans les pays en développement. En Afrique subsaharienne, l'activité économique a connu une baisse (-1,9% contre +3,2% en 2019). Concernant particulièrement la zone UEMOA, le taux de croissance du PIB est tout de même ressorti positif à 0,9% après un niveau de 5,8% en 2019.

Après une année 2020 morose consécutive aux effets négatifs de la pandémie de la Covid-19, l'activité a repris dans la plupart des économies **en 2021**. Cette reprise a été possible grâce au démarrage des campagnes de vaccination, à l'assouplissement des mesures restrictives de lutte contre la propagation de la Covid-19, aux soutiens budgétaires massifs et au maintien des conditions financières favorables, en l'occurrence le maintien de politiques monétaires accommodantes. Ainsi, le taux de croissance économique mondiale est ressorti positif à 6,1% après la baisse de 3,1% en 2020, avec une reprise à la fois dans les pays avancés (+5,2%) et dans les pays émergents et en développement (+6,8%).

I.1.2 Environnement économique national 2019-2021

I.1.2.1 Secteur réel 2019-2021

L'environnement économique national en **2019** a été caractérisé, comme en 2018, par un climat des affaires favorable marqué par la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles et la politique d'investissement du Gouvernement. L'économie ivoirienne a ainsi affiché un taux de croissance de **6,2%** après 6,9% en 2018, tiré du côté de l'offre, par la production agricole, les industries manufacturières, les BTP, les services et, du côté de la demande, par les investissements et la consommation finale.

L'activité économique en **2020** a été marquée par les effets négatifs de la pandémie de la Covid-19. Ainsi, après un taux de croissance de 6,2% en 2019, l'économie ivoirienne a enregistré une croissance moins forte de 2,0% en 2020, soit une baisse de 4,2 points, en relation, notamment avec (i) un environnement international moins favorable, marqué par la perturbation du commerce international du fait de la Covid-19, (ii) les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de cette pandémie et surtout, (iii) l'interruption de certaines activités économiques et le ralentissement du rythme de travail dû aux mesures de confinement.

Concernant l'activité économique en **2021**, elle a affiché un taux de progression satisfaisant de +7,4% grâce (i) au redressement de l'économie mondiale qui a entraîné une hausse de la demande des matières premières et donc de leurs cours, (ii) à la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire ainsi que du Plan de riposte sanitaire, (iii) à l'allègement des mesures de lutte contre la Covid-19, (iv) au maintien de l'orientation accommodante de la politique monétaire, (v) au dynamisme de la consommation des ménages et surtout (vi) à l'amélioration du climat des affaires.

L'évolution des différentes composantes de l'offre et de la demande en 2021 se présente comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire a connu une hausse de 2,3% contre 2,2% en 2020 en relation avec la hausse de l'agriculture d'exportation (+4,9%) et de la pêche (+0,7%) en dépit du repli de l'agriculture vivrière (-0,4%) et de la sylviculture (-23,7%). L'agriculture d'exportation a bénéficié de la bonne tenue des cours, de la normalisation de la commercialisation, de l'entrée en production de nouvelles variétés à haut rendement en ce qui concerne les cacaoyers et d'une bonne pluviosité. Ainsi, les productions de cacao (+2,6%), de noix de cajou (+14,1%), d'huile de palme (+16,9%), d'ananas (+18,6%), de banane dessert (+5,6%), de caoutchouc (+15,7%) et de coton graine (+10,5%) se sont accrues. Quant à la production de café (-25,6%), elle a reculé sous l'effet de la faiblesse des cours internationaux occasionnant un désintérêt de la part des paysans. De même, la production de sucre s'est contractée de 12,9% sous l'effet conjugué de la maladie de la canne à sucre, des conditions climatiques défavorables et du rationnement de l'électricité qui a perturbé l'irrigation des plantations.

Au niveau de l'agriculture vivrière, la baisse est en lien principalement avec le repli des productions de tubercules et plantains (-1,6%) en dépit de la hausse des productions de céréales (+5,1%). Ce fléchissement de la production vivrière, confirmé par la hausse des prix des produits vivriers, est attribuable principalement à la perturbation des ensemencements intervenue en 2020 du fait notamment, (i) des restrictions de déplacement en 2020

qui ont réduit la main d'œuvre provenant des pays voisins et perturbé les calendriers de mise en cultures de certaines productions, (ii) des dérèglements climatiques et (iii) du déficit pluviométrique.

Le secteur a donc contribué à hauteur de 0,4 point à la croissance du PIB en 2021 essentiellement en lien avec les contributions de l'agriculture d'exportation à 0,5 point de croissance.

Le secteur secondaire a progressé de +4,4% en 2021 après une hausse de 1,9% en 2020. Cette progression est en lien avec l'accélération des BTP (+8,3%), des produits pétroliers (+9,8%) et des autres industries manufacturières (+9,6%) en dépit du recul des industries agro-alimentaires (-2,5%) et l'énergie (-5,5%) et du ralentissement de l'extraction minière (+3,2%).

Les activités du BTP ont connu une hausse liée à l'accélération et au démarrage des chantiers de construction notamment (i) le 4ème pont d'Abidjan reliant les communes de Yopougon et du Plateau, (ii) la tour F de la cité administrative du Plateau, (iii) le pont reliant les communes de Cocody et du Plateau, (iv) le barrage de Gribo Popoli, (v) l'aménagement et le bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, (vi) la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, (vii) la réhabilitation de la côtière entre Abidjan et San Pedro, (viii) la construction et la réhabilitation des stades devant accueillir la Coupe d'Afrique des Nations en 2023 et (ix) les travaux d'aménagement de la voie de contournement « Y4 ».

En dépit de la hausse de la production d'or (+8,7%), de diamant (+2,7%) et de nickel (+30,8%) en lien avec l'ouverture de nouvelles mines et de l'exploitation de nouveaux minerais, le ralentissement de l'extraction minière a découlé de la chute de la production du manganèse (-27,5%) et de l'arrêt de la production de la bauxite (-100%). La diminution de la production manganésifère s'explique par la baisse du cours du minerai de manganèse sur le marché vers la fin de l'année 2021. Quant à la production de la bauxite démarrée en 2020, l'arrêt a résulté des difficultés rencontrées par l'opérateur, du fait, entre autres, des coûts portuaires et du déficit en infrastructures du Port Autonome d'Abidjan.

La progression des produits pétroliers a été soutenue par la vigueur de la consommation intérieure (+20,7%), tandis que les exportations ont quant à elles progressé modérément (+0,9%). En dépit de cette performance, la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) reste confrontée à l'érosion de ses marges de raffinage due à la montée des prix du pétrole brut.

La baisse de la production d'électricité est en lien avec le repli de la production de source hydraulique due à la faiblesse des stocks d'eau dans les lacs de retenue des barrages hydroélectriques, en raison de la sécheresse survenue en 2020. Elle a également été affectée par une panne intervenue sur les équipements de la centrale thermique d'Azito.

Le secteur secondaire a donc contribué à hauteur de +0,9 point à la croissance du PIB en 2021 essentiellement en lien avec les contributions du BTP et des autres industries manufacturières qui se sont établies respectivement à +0,6 et +0,4 point de croissance.

Le secteur tertiaire a progressé de 10,5% en 2021 après la légère hausse de 0,7% en 2020 grâce aux transports (+15,1%), aux télécommunications (+11,8%), au commerce (+10,8%) et aux autres services (+8,0%). Cette dynamique est induite par les performances au niveau des secteurs primaire et secondaire ainsi que par le rebond de la demande des services comparativement à l'année 2020.

La bonne performance des télécommunications est en relation avec la poursuite des investissements et une plus forte utilisation des services liée au contexte de la pandémie de la Covid-19. En effet, les opérateurs de télécommunications ont poursuivi la vulgarisation du télétravail et des autres activités en ligne en rivalisant d'offres innovantes à destination de consommateurs en vue d'assurer la continuité de leurs tâches.

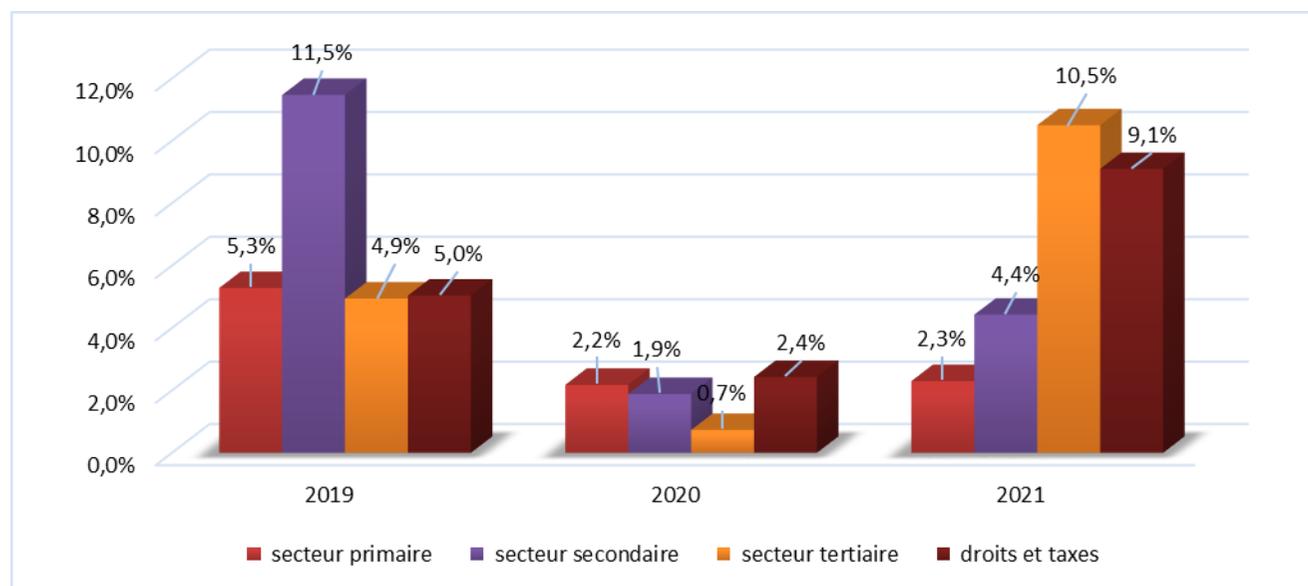
Les transports et le commerce ont bénéficié de la reprise effective des activités économiques, en relation avec la levée de certaines mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19 telle que la fermeture des frontières. Ces nouvelles dispositions ont permis de booster à la fois les exportations et les importations de marchandises.

Le secteur tertiaire a contribué à hauteur de +4,9 points à la croissance du PIB, soutenu par le transport (+1,1 point), les télécommunications (+0,7 point), le commerce (+1,7% point) et les autres services (+1,4 point).

Le secteur non marchand a crû de 5,8% après une progression de 7,6% en 2020, en lien d'une part, avec les mesures prises dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire et d'autre part, sous les effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous. Ce secteur a contribué à la croissance du PIB à hauteur de 0,6 point.

Les droits et taxes nets de subventions sont ressortis en hausse de 9,1% contre 2,4% en 2020 grâce au rebond de l'activité économique ainsi qu'aux différentes réformes administratives et de la politique fiscale.

Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2019 à 2021



Source : MEF/DGE/DPPSE

Au niveau de la demande, la croissance a été tirée par la reprise de la consommation finale (+8,6%) et la consolidation des investissements (+12,5%).

La hausse de la **consommation finale** (+8,6%) est en lien avec la création de nouveaux emplois et l'accélération de la consommation publique. Ainsi, sa contribution à la croissance du PIB réel s'est élevée à +6,4 points.

Les investissements ont été soutenus par la poursuite de l'exécution des grands projets d'infrastructures.

Ainsi, le taux d'investissement global est ressorti à 23,4% du PIB contre 22,4% en 2020. Le taux d'investissement public s'est établi à 6,6% en 2021 comme en 2020. Les investissements ont contribué à hauteur de 3,3 points à la croissance du PIB, portés principalement par les investissements privés (+2,7 points de croissance).

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services se sont affichées en hausse de 12,9% après 7,6% en 2020 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. Les exportations de biens et services, quant à elles, ont connu une hausse de 10,3% contre une baisse de 6,8% en 2020, en raison notamment de la bonne tenue des produits transformés et des spéculations de l'agriculture d'exportation.

En outre, les entraves au commerce international dues aux mesures prises pour contenir la propagation de la Covid-19 ont été allégées permettant de relancer les échanges internationaux de biens et services.

L'inflation a atteint un niveau de 4,2% en 2021 après 2,4% en 2020, au-delà du seuil communautaire de 3% au maximum, sous l'effet principalement de l'augmentation des prix des produits importés. Cette évolution a été impulsée par les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées dont la progression des prix est passée de 3,2% au mois de janvier 2021 au pic de 12,3% au mois de décembre. Cette hausse des prix est expliquée notamment par (i) la baisse de la production vivrière consécutive à la perturbation des ensemencements enregistrée en 2020 du fait, d'une part, du déficit pluviométrique et, d'autre part, de l'absence de la main d'œuvre saisonnière provenant des pays de l'hinterland en raison de la fermeture des frontières terrestres, (ii) l'insécurité dans les pays sahéliens qui occasionne des difficultés d'approvisionnement en bétail et produits maraîchers, (iii) l'accroissement des prix à l'importation du poisson (+11,9%) et (iv) la hausse du cours de l'huile de palme sur le marché international.

I.1.2.2 Situation de la balance des paiements 2019-2021

En 2019, la balance des transactions courantes a enregistré un déficit de 790,3 milliards de FCFA (-2,3% du PIB), plus faible que celui de 2018, de 1.268,9 milliards de FCFA (-3,9% du PIB), en relation avec l'amélioration de la balance commerciale des biens.

En effet, le solde excédentaire de la balance des biens a augmenté de 50,9%, en lien avec la hausse en valeur des exportations (+779,5 milliards de FCFA) plus forte que celle des importations (+156,6 milliards de FCFA). Les exportations de biens sont ressorties à 7.399,2 milliards de FCFA, après 6.619,6 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 11,8%. Cette performance a été impulsée par l'accroissement, par rapport à 2018, des ventes de fèves de cacao (+16,3%), de cacao transformé (+10,2%), d'or non monétaire (+42,1%) et de caoutchouc (+26,7%), grâce à l'augmentation des prix et des quantités de ces biens. La hausse des exportations est également due aux ventes de café (+24,2%), de fibres de coton (+33,4%), de pétrole brut (+34,7%), de produits pétroliers (+20,4%) et d'huile de palme (+12,7%), en liaison avec la progression des quantités exportées.

S'agissant des importations, elles se sont établies à 5.552,8 milliards de FCFA en 2019, après 5.396,2 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse de 2,9%. Cette évolution est due à l'augmentation de la valeur des achats des biens d'équipement de 7,9%, des biens intermédiaires de 5,4% et des autres biens de consommation de 1,3%.

Le déficit des services s'est creusé de 2,7% en 2019, en relation notamment avec la hausse du fret de marchandises, des services techniques, liés au commerce, aux autres services aux entreprises et à la construction.

S'agissant du déficit du revenu primaire, il s'est aggravé de 8,9%, en passant de 904,9 milliards de FCFA en 2018 à 985,8 milliards de FCFA en 2019, du fait de la hausse des revenus d'investissements consécutive à l'augmentation des passifs financiers de l'économie vis-à-vis de l'étranger.

Quant au revenu secondaire, son déficit s'est accru de 9,2% par rapport à 2018. Cette aggravation du déficit est liée essentiellement à la progression des transferts personnels.

Le compte financier affiche un solde négatif de 1.164,2 milliards de FCFA, après celui de 2018 qui était de 1.471,1 milliards de FCFA. Il ressort ainsi un accroissement net des engagements de l'économie vis-à-vis de l'étranger en 2019 plus faible par rapport à l'année 2018. Cette évolution s'explique notamment par le recul des flux financiers entrants au titre des investissements de portefeuille. Toutefois, les investissements directs étrangers et les autres investissements ont augmenté en 2019 par rapport à 2018.

Au total, les transactions relatives à la balance des paiements ont abouti à un solde global positif de 477,7 milliards de FCFA, après l'excédent de 284,6 milliards de FCFA enregistré en 2018.

En 2020, le compte des transactions courantes a enregistré un déficit de 1.136,4 milliards de FCFA (-3,2% du PIB), après celui de 790,3 milliards de FCFA (-2,3% du PIB) en 2019. Ce creusement est dû à la baisse de l'excédent des biens et à l'aggravation du déficit des revenus.

La balance des biens a dégagé un solde excédentaire plus faible que celui de l'année 2019 de 7,0%. Cette variation est due au repli des exportations plus fort que celui des importations. En effet, le montant des ventes de marchandises à l'étranger a diminué de 2,8% en 2020 par rapport à 2019. Cette contreperformance a été engendrée par la baisse, en valeur, des ventes des fibres de coton (-22,2%), du pétrole brut (-51,5%), des produits transformés du pétrole (-38,3%) et du café (-45,6%). S'agissant des importations FOB, elles ont reculé de 1,3% en 2020 par rapport à 2019, du fait principalement, de la baisse de la facture énergétique (-9,9%) et de la valeur des achats de biens intermédiaires (-4,4%).

Au niveau des autres transactions courantes avec l'extérieur, le déficit des services a augmenté de 5,7% par rapport à celui de 2019, en raison de la baisse des exportations de service plus forte que celle des importations. S'agissant du déficit du revenu primaire, il s'est aggravé de 7,8% par rapport à l'année précédente, du fait principalement de l'accroissement des paiements des revenus d'investissements par l'Administration Publique. De même, le déficit du revenu secondaire s'est accru de 19,2%, en lien, principalement, avec la baisse des dons programmes au titre du C2D.

Concernant l'excédent du compte de capital, il s'est réduit en raison de la diminution des dons projets reçus par l'Administration Publique.

Le compte financier a enregistré une entrée nette de capitaux étrangers dans l'économie ivoirienne, en 2020, plus importante que celle de 2019, en liaison avec la hausse des investissements de portefeuille.

Au total, les transactions de la balance des paiements ont conduit à un solde global excédentaire de 607,0 milliards de FCFA en 2020, après celui de 477,7 milliards de FCFA en 2019.

En 2021, la balance des transactions courantes enregistrerait également un déficit de 1.503,0 milliards de FCFA (-3,8% du PIB). Elle serait marquée par la baisse de l'excédent des biens ainsi que l'aggravation du déficit des services et des revenus.

La balance des biens dégagerait un solde excédentaire plus faible que celui de l'année précédente de 1,9%. Cette variation serait due à la hausse des exportations moins importante que celle des importations. Concernant les ventes de marchandises à l'étranger, leur montant augmenterait de 17,8% en 2021, par rapport à 2020. Cette évolution serait due à la progression, en valeur, des ventes de l'huile de palme (+59,5%), des fibres de coton (+43,1%), des produits transformés du pétrole (+42,9%), du caoutchouc (+42,8%), du pétrole brut (+23,4%), des fèves de cacao (+14,1%), de la noix de cajou (+6,7%) et du cacao transformé (+5,5%).

S'agissant des importations FOB, elles s'accroîtraient de 24,0%, consécutivement à la hausse, en valeur, des produits alimentaires de 27,6%, des autres biens de consommation de 31,2%, des produits pétroliers de 12,7%, des biens intermédiaires de 33,6% et des biens d'équipement de 25,9%.

Au niveau des autres transactions courantes avec l'extérieur, le déficit des services augmenterait de 15,7%, par rapport à 2020, en raison, principalement, des paiements effectués au titre du transport des marchandises, consécutivement à la hausse des importations de biens et du coût mondial du fret.

Le déficit des revenus s'est également accentué, du fait, d'une part, de l'accroissement des paiements d'intérêts sur les engagements de l'économie vis-à-vis de l'extérieur et des transferts au titre des contributions au fonctionnement des Institutions Internationales et, d'autre part, de la baisse des aides budgétaires reçues par l'Administration Publique.

Concernant l'excédent du compte de capital, il se contracterait en lien avec la diminution des dons projets reçus par l'Administration Publique.

Le compte financier enregistrerait une entrée nette de capitaux étrangers dans l'économie ivoirienne, en 2021, plus importante que celle de 2020, en liaison avec la hausse des investissements directs étrangers, des investissements de portefeuille et des tirages sur les prêts projets de l'Administration Publique.

Le solde global qui résulterait de toutes ces transactions serait excédentaire de 1.066,6 milliards de FCFA, après un niveau de 607,0 milliards de FCFA enregistré en 2020.

I.1.2.3 Situation monétaire 2019-2021

En **2019**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2018, se présente comme suit :

- croissance de la masse monétaire de 1.046,4 milliards de FCFA ;
- hausse des créances intérieures de 899,5 milliards de FCFA ;
- augmentation des actifs extérieurs nets de 465,4 milliards de FCFA.

La masse monétaire s'est consolidée de 10,8%, portée à la fois par les créances intérieures et les actifs extérieurs nets. En effet, les créances intérieures ont augmenté de 899,5 milliards de FCFA (+9,6%), grâce aux créances nettes sur l'Administration Centrale et les créances nettes sur l'économie. Ainsi, les créances nettes sur l'Administration Publique se sont accrues de 20,4%, en liaison avec la rétrocession par la BCEAO, à l'Administration Centrale, des montants alloués, par le Fonds Monétaire International (FMI), au titre de la facilité élargie de crédit et le recours de l'Etat, au système bancaire, pour financer ses projets du Plan National de Développement 2016-2020. Quant aux créances nettes sur l'économie, elles se sont accrues de 6,1%, en lien avec la satisfaction des besoins de financement du secteur privé.

S'agissant des actifs extérieurs nets, ils sont passés de 2.032,1 à 2.497,5 milliards de FCFA à fin décembre 2019, soit une amélioration de 22,9%, grâce à la baisse du déficit courant de la balance des paiements et la poursuite des mobilisations de ressources financières par l'Administration Publique.

En **2020**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2019, se résume comme suit :

- croissance de la masse monétaire de 2.272,5 milliards de FCFA ;
- hausse des créances intérieures de 1.804,3 milliards de FCFA ;
- augmentation des actifs extérieurs nets de 642,2 milliards de FCFA.

La masse monétaire a poursuivi sa tendance haussière, en ressortant à 13.042,6 milliards de FCFA, après 10.770,1 milliards de FCFA en 2019, soit une consolidation de 21,1%, en lien avec la progression des créances intérieures et des actifs extérieurs nets. S'agissant des créances intérieures,

elles ont augmenté de 17,6%, en liaison avec la hausse des créances nettes sur l'Administration centrale et des créances sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Centrale ont progressé de 40,0%, du fait de la cession, par la BCEAO, des fonds accordés par le FMI dans le cadre de la facilité élargie de crédit et la lutte contre la covid-19. S'agissant des créances sur l'économie, l'encours a connu une hausse de 9,2%, grâce aux mesures de mitigation des effets de la crise liée à la Covid-19 en faveur des entreprises et du système bancaire.

Concernant les actifs extérieurs nets, ils sont passés de 2.497,5 milliards de FCFA à 3.139,7 milliards de FCFA à fin décembre 2020, soit une amélioration de 25,7%, grâce à la poursuite des mobilisations de ressources financières par l'Administration Publique et la consolidation du rapatriement des recettes d'exportation.

En **2021**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2020, se présente comme suit :

- croissance de la masse monétaire de 2.444,8 milliards de FCFA ;
- hausse des créances intérieures de 1.721,4 milliards de FCFA ;
- augmentation des actifs extérieurs nets de 1.066,6 milliards de FCFA.

La masse monétaire est ressortie à 15.487,4 milliards de FCFA à fin décembre 2021, contre 13.042,6 milliards de FCFA à fin 2020, soit une augmentation de 18,7%. Elle a bénéficié à la fois de la hausse des actifs extérieurs nets et des créances intérieures.

Concernant les créances intérieures, elles se sont accrues grâce à ses deux composantes. Ainsi, les créances nettes sur l'Administration Centrale ont augmenté de 18,1%. Elles ont été impulsées par les concours de la BCEAO adossés aux allocations de Droits de Tirages Spéciaux (DTS), de 495,0 milliards, effectuées par le FMI pour lutter contre les effets néfastes de la covid-19 sur les balances des paiements des pays membres de son Département des DTS. Au niveau des concours à l'économie, l'orientation accommodante de la politique monétaire de la Banque Centrale et la reprise de l'activité économique à partir de l'année 2021 ont conduit à une hausse du financement bancaire en faveur du secteur privé. Les créances sur l'économie se sont ainsi accélérées en 2021 de 12,5% après la hausse de 9,2% observée en 2020.

S'agissant des avoirs extérieurs nets, ils se sont situés à 4.206,3 milliards de FCFA à fin décembre 2021, contre 3.139,7 milliards de FCFA à fin décembre 2020, soit une augmentation de 1.066,6 milliards de FCFA. Cette évolution fait suite aux mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration Publique, à la consolidation du taux de rapatriement des recettes d'exportation et la progression des investissements directs étrangers.

Encadré 1 : Impacts de la crise ukrainienne sur l'économie ivoirienne

La guerre en Ukraine a entraîné des hausses des cours des produits de base et accéléré l'inflation dans le monde. Elle s'ajoute aux chocs sur l'offre qu'a subi l'économie mondiale ces dernières années, consécutivement à la pandémie de la covid-19 et à la sécheresse dans certaines contrées du monde. Les effets de la guerre en Ukraine se propagent dans les économies via les marchés des produits de base et les échanges commerciaux. En effet, étant donné que la Russie est l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs, la baisse de l'offre de ces produits de base a fait augmenter leurs cours internationaux. Les pays importateurs de ces produits, ou des biens de substitution, sont les premiers à pâtir de cette situation au niveau, notamment, de leur balance des paiements.

En Côte d'Ivoire, l'effet de la crise ukrainienne sur les comptes extérieurs se ressent via l'augmentation des cours du baril de pétrole, des prix des produits alimentaires et des métaux, car le pays est un importateur net de ces produits. Toutefois, certains biens exportés par le pays bénéficient d'une augmentation de leurs prix du fait de leur qualité de produits de substitution de certains biens produits par la Russie et l'Ukraine. Il s'agit principalement de l'huile de palme, dont les cours se sont consolidés à la suite des contraintes sur les exportations de l'huile de tournesol. Le caoutchouc s'inscrit également dans cette catégorie, en raison de la hausse du prix du caoutchouc synthétique qui est un dérivé du pétrole brut.

En 2022, il ressort que la guerre en Ukraine creuserait le déficit du compte des transactions courantes de 1,6 point de pourcentage, par rapport au niveau qu'il aurait eu sans la crise.

En 2023, l'impact sur le compte des transactions courantes serait de 1,2 points de pourcentage.

Tableau E11 : Prévisions des prix avant la crise ukrainienne

Produits	2022	2023	2024
Pétrole brut (\$/baril)	74,0	65,0	65,4
Blé (\$/tonne)	250	245	247
Huile de palme (\$/tonne)	1.105,3	1.079,6	1.083,7
Caoutchouc (\$/Kg)	1,9	1,9	2,0

Source : Banque mondiale, BCEAO

Tableau E12: Prévisions des prix tenant compte de la crise ukrainienne

Produits	2022	2023	2024
Pétrole brut (\$/baril)	105	95	84,2
Blé (\$/tonne)	450	380	370
Huile de palme (\$/tonne)	1.650	1.400	1.400
Caoutchouc (\$/Kg)	2,1	2,15	2,17

Source : Banque mondiale, BCEAO

I.2. PROJECTIONS ECONOMIQUES 2022 ET PERSPECTIVES 2023-2025

Malgré la crise ukrainienne survenue au premier trimestre de l'année 2022, la croissance mondiale devrait ressortir à 3,6% en 2022 après 6,1% observée en 2021, grâce à la poursuite de la reprise économique dans les pays avancés (+3,3%) ainsi que dans les pays émergents et en développement (+3,8%). Cette poursuite de la reprise économique résulterait, notamment, de l'augmentation progressive de la consommation et de l'investissement, tout en restant à un niveau modéré et de la hausse de la production et des dépenses de consommation des ménages. Sur la période 2023-2025, l'économie mondiale devrait connaître une hausse de 3,5% en moyenne annuelle sous l'hypothèse d'un environnement socio-économique et politique stable marqué notamment par la maîtrise de la pandémie de la Covid-19 et surtout la fin de la crise ukrainienne.

Concernant l'Afrique Subsaharienne, l'activité économique progresserait de 4,0% en moyenne annuelle sur la période 2023-2025.

Au niveau national, après une croissance de 7,4% en 2021, l'économie ivoirienne devrait être en hausse de 6,9 % en 2022 du fait de la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025. La croissance du PIB devrait ressortir à 7,2% en moyenne annuelle sur la période 2023-2025.

I.2.1 Projections économiques 2022

Les prévisions de croissance de 6,9% en 2022 sont fondées sur les principales hypothèses ci-après :

- ✓ l'exécution du PND 2021-2025 ;
- ✓ la poursuite de la vaccination contre la pandémie de la Covid-19 ;
- ✓ la poursuite de la prise en charge de toutes les personnes infectées par la Covid-19 ;
- ✓ la poursuite de la reprise graduelle de l'activité économique mondiale et nationale ;
- ✓ la fin des perturbations des circuits d'approvisionnement et l'accès aux débouchés ;
- ✓ la mitigation des problèmes sécuritaires aux frontières nord du Pays et ;
- ✓ la non intensification de la crise ukrainienne ainsi que la mitigation des répercussions sur l'économie nationale.

En conséquence, l'évolution de l'économie, suivant ses composantes se présenterait comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait croître de 2,0% après 2,3% en 2021 en relation avec la hausse de l'agriculture vivrière (+4,5%) après la baisse en 2021 (-0,4%), la consolidation de l'agriculture d'exportation (+1,0%) et les stagnations de la sylviculture (+0,6%) et de la pêche (+0,5%). La croissance de l'agriculture vivrière découlerait de la hausse des différentes productions notamment les tubercules et bananes plantains (+4,8%), les céréales (+3,9%) et les autres produits vivriers (+3,4%). Quant à l'agriculture d'exportation, la hausse résulterait de l'augmentation de la plupart des productions notamment le café (+71,3%), la banane dessert (+7,0%), l'anacarde (+7,2%), le caoutchouc (+22,5%), le coton graine (+4,1%) et le sucre (+2,0%) en dépit de la baisse du cacao (-5,8%), de l'huile de palme (-5,7%) et de l'ananas (-5,7%).

La hausse des différentes productions découlerait principalement de la poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2) et surtout d'une bonne pluviosité.

La baisse de la production de cacao serait en lien avec (i) le repos végétatif dû au cycle de production, (ii) les mesures prises par le Gouvernement pour rationaliser l'exploitation des ressources forestières et préserver le couvert végétal du pays et (iii) l'arrêt de la distribution des semences améliorées dans le cadre de la mesure de limitation de la production cacaoyère à deux (02) millions de tonnes. Quant à l'ananas, la baisse résulterait principalement de la diminution des surfaces cultivées au profit de la banane dessert.

Le secteur secondaire progresserait de 9,9% en 2022 après la hausse de 4,4% en 2021. Cette progression serait en lien avec la hausse de l'ensemble de ses composantes que sont les BTP (+14,2%), l'énergie (+17,2%), les industries agroalimentaires (+4,8%), les autres industries manufacturières (+6,8%), l'extraction minière (+3,0%) et les produits pétroliers (+9,5%). Les activités du BTP connaîtraient une hausse liée à l'accélération et au démarrage de plusieurs grands projets d'infrastructures prévus entre autres l'aménagement de l'autoroute Y4 de contournement de la ville d'Abidjan et la construction de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro. La croissance de l'extraction minière découlerait notamment de la hausse de la production d'or (+2,7%), de manganèse (+10,1%), de diamant (+33,5%) et de nickel (+7,7%) en lien avec l'ouverture de nouvelles mines et de l'exploitation de nouveaux minerais notamment le colombo-tantalite. L'accélération de l'énergie résulterait des effets combinés de l'augmentation de la production de l'énergie hydraulique et de l'énergie thermique gaz et de la baisse de la consommation de HVO.

Le secteur tertiaire ressortirait à 7,7% en 2022 après sa progression de 10,5% en 2021 grâce à la hausse des transports (+8,2%), des télécommunications (+6,6%), du commerce (+8,1%) et des autres services (+7,4%). Cette dynamique serait induite par les performances au niveau des secteurs primaire et secondaire. En outre, la bonne performance des télécommunications serait en relation avec la poursuite des investissements réalisés afin d'améliorer la couverture du pays par le déploiement de la fibre optique. Les transports bénéficieraient de l'avancement des campagnes de vaccination et l'accroissement des investissements notamment l'ouverture de nouvelles lignes pour le transport aérien et la construction du terminal roulier, du second terminal à conteneur, d'un terminal céréalier et d'un terminal minéralier pour le transport maritime. Le commerce tirerait parti de la reprise effective des activités économiques en relation avec la levée de certaines mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19.

Le secteur non marchand devrait croître de 6,5% après 5,8% en 2021, en raison d'une part, des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous et d'autre part, en lien avec les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 4,0% contre 9,1% en 2021 grâce aux différentes réformes d'administration et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique dans un contexte d'accélération de l'inflation.

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par l'affermissement de la consommation finale (+4,7% dont +5,0% pour les ménages) et la consolidation des investissements (+10,0% dont +10,9% pour le privé).

En plus de la forte demande d'investissements du secteur privé, les **investissements** publics seraient soutenus par la poursuite de l'exécution des grands projets d'infrastructures. Le taux d'investissement global ressortirait alors à 23,7% en 2022 du PIB contre 23,4% en 2021. Le taux d'investissement public, quant à lui, s'établirait à 6,5% en 2022 contre 6,6% en 2021.

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services s'afficheraient en hausse de 4,1% après 12,9% en 2021 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. **Les exportations de biens et services** connaîtraient une hausse de 6,9% après une hausse de 10,3% en 2021, en raison de la bonne tenue des produits transformés.

L'inflation s'établirait à 4,5% en 2022 . Cette progression serait liée d'une part, aux perturbations des chaînes d'approvisionnement causées par les différentes crises notamment la guerre en Ukraine et d'autre part, aux prix élevés de l'énergie qui devraient se maintenir en 2022.

I.2.1.1. Projection de la balance des paiements 2022

Les projections de la balance des paiements 2022 s'appuient sur les hypothèses ci-après :

- la hausse de la production des principaux biens exportés par l'économie ivoirienne, à l'exception du cacao, en ligne avec la stratégie nationale visant à contenir l'offre nationale de ce produit autour de deux millions de tonnes ;
- la hausse du prix du baril de pétrole. En effet, sur les quatre premiers mois de l'année 2022, le prix international moyen du baril de pétrole est estimé à 101 dollars US. Pendant le mois de mai, le prix international du baril de pétrole a oscillé entre 101,4 et 119,1 dollars US. Au regard de ces développements, les cours du baril de pétrole sont anticipés à 105 dollars US ;
- la remontée des cours internationaux des principaux produits exportés, en raisons de divers facteurs, notamment la reprise de la demande mondiale, les difficultés d'approvisionnement consécutives à la crise ukrainienne et les sanctions à l'encontre de la Russie ainsi que les problèmes climatiques ;
- une bonne progression des investissements publics par rapport à 2021, en lien avec la mise en œuvre du Plan National de Développement ;
- la poursuite des mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration Publique, malgré le durcissement des conditions financières internationales ;
- l'augmentation des prix des produits alimentaires importés par la Côte d'Ivoire, du fait des effets de la crise ukrainienne sur l'offre de certaines céréales et des engrais ;
- le renchérissement des métaux, en lien avec l'augmentation du coût de l'énergie ;
- la hausse des prix des autres biens de consommation, en raison de l'inflation mondiale.

Sur la base de ces hypothèses, le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit de 2.389,6 milliards de FCFA, soit **5,6%** du PIB. Ce déficit, dû à ceux des services et des revenus, serait aggravé principalement par la contraction de l'excédent commercial structurel des biens.

S'agissant du solde de la balance commerciale des biens, il fléchirait de 38,3%, sous l'effet de l'augmentation des importations plus forte que celle des exportations. La valeur des ventes de marchandises à l'étranger s'accroîtrait de 15,1% en 2022, par rapport à 2021, grâce à la hausse, en valeur, des exportations du pétrole brut (+70,0%), du café (65,6%), de l'huile de palme (61,3%), des produits transformés du pétrole (+50,5%), du coton (38,2%), du caoutchouc (+16,8%), de l'or non monétaire (+12,8%) et du cacao transformé (+5,0%). S'agissant des importations FOB, elles augmenteraient de 28,3% en 2022, par rapport à 2021. Elles se caractériseraient notamment par la croissance, en valeur, des importations des produits énergétiques de 70,4%, des biens intermédiaires de 35,5%, des produits alimentaires de 18,3% et des biens d'équipement de 11,9%.

Au niveau des autres postes du compte des transactions courantes, les services connaîtraient un déficit plus important de 18,5%, en raison, principalement, de la hausse des paiements extérieurs au titre du fret et des services techniques. Le revenu primaire afficherait un solde déficitaire plus élevé, par rapport à l'année d'avant, du fait de l'augmentation des montants dus au titre des revenus d'investissements dont les intérêts dus sur la dette publique extérieure. Toutefois, le déficit du revenu secondaire se réduirait, grâce à la progression des aides budgétaires reçues par l'Administration Publique.

Le compte de capital enregistrerait un excédent plus faible en 2022, par rapport à 2021, du fait du recul des dons projets reçus.

Au niveau du compte financier, il ressortirait une entrée nette des ressources financières en 2022 plus faible que celle de l'année précédente, en raison de la baisse des autres investissements.

Le solde global de la balance des paiements ressortirait déficitaire de 50,0 milliards de FCFA (-0,1% du PIB), après l'excédent de 1.066,6 milliards de FCFA (+2,6% du PIB) en 2021.

Les facteurs de risque

Les prévisions de la balance des paiements sont soumises à des risques, dont les plus importants sont :

- l'évolution de la situation sanitaire de la Covid-19 dans le monde : la politique « zéro covid » de la Chine ainsi que la survenance d'un nouveau variant du virus dans le monde pourraient réduire le dynamisme de la croissance économique mondiale. Il pourrait s'ensuivre une baisse des cours de certains principaux produits exportés par la Côte d'Ivoire ;
- l'extension des sanctions économiques aux produits pétroliers russes pourrait augmenter davantage les cours internationaux du baril de pétrole et creuser davantage le déficit du compte des transactions courantes du pays.

I.2.1.2. Projection 2022 de la situation monétaire

Les projections de la situation monétaire en 2022 tiennent compte des hypothèses relatives à la consolidation de la reprise économique nationale en 2022, soutenue par la mise en œuvre effective du PND 2021-2025 et la poursuite de l'orientation accommodante de la politique monétaire.

Ainsi, à fin **2022**, la situation monétaire serait caractérisée par :

- une croissance de la masse monétaire de 1.566,3 milliards de FCFA ;
- une hausse des créances intérieures de 1.669,6 milliards ;
- une baisse des actifs extérieurs nets de 50,0 milliards de FCFA.

La masse monétaire se consoliderait de 10,1% par rapport à 2021. Elle serait portée par la progression de 12,1% des créances intérieures tirées conjointement par les créances nettes sur l'Administration Centrale et celles sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Centrale varieraient de 11,5% en 2022, en liaison avec les mobilisations de numéraires et les émissions de titres, par l'Etat, auprès des banques en vue de financer son déficit budgétaire. Quant aux créances sur l'économie, elles s'accroîtraient de 12,5%, en lien avec la reprise de l'activité économique et l'orientation accommodante de la politique monétaire.

S'agissant des actifs extérieurs nets, ils se dégraderaient de 50,0 milliards de FCFA, en se situant à 4.156,3 milliards de FCFA à fin 2022. Cette baisse serait due à l'augmentation du déficit des transactions courantes, consécutive à la hausse des prix des biens importés par l'économie ivoirienne.

I.2.2 Perspectives économiques 2023-2025

Sur la période 2023-2025, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du PND 2021-2025, à travers le renforcement de la qualité des institutions et la bonne gouvernance, le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, la réalisation de la diversification et de la transformation structurelle de l'économie et l'accélération des réformes structurelles et sectorielles. Il s'agira également d'assurer la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques et la soutenabilité de la dette publique.

Les hypothèses qui sous-tendent la croissance du PIB sur la période 2023-2025, prennent aussi en compte :

- ✓ le maintien de la stabilité du climat sociopolitique ;
- ✓ la fin des perturbations des circuits d'approvisionnement et l'accès aux débouchés aussi bien à l'international qu'au niveau national ;
- ✓ la prévision de conditions climatiques favorables à l'agriculture ;
- ✓ la reprise des cours des produits agricoles et miniers à des niveaux rémunérateurs ;
- ✓ la poursuite des grands chantiers du Gouvernement ;
- ✓ le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;

- ✓ la densification des politiques d'attractivité et d'accroissement des investissements directs étrangers ;
- ✓ le développement et la disponibilité des terrains industriels ;
- ✓ le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Gouvernement-secteur privé et ;
- ✓ l'affermissement de la trésorerie de l'Etat.

Ainsi, sur la période 2023-2025, le taux de croissance ressortirait en moyenne annuelle à 7,2%.

I.2.2.1. Projection du secteur réel 2023-2025

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait connaître une hausse de 3,4% en moyenne sur la période 2023-2025, grâce à la production vivrière (+2,2%) et à l'agriculture d'exportation (+4,0%) qui bénéficieraient toujours de la poursuite des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2) et de la redynamisation des organisations professionnelles dans les différents secteurs. Ainsi, ce secteur contribuerait à hauteur de 0,5 point en moyenne à la croissance du PIB sur la période.

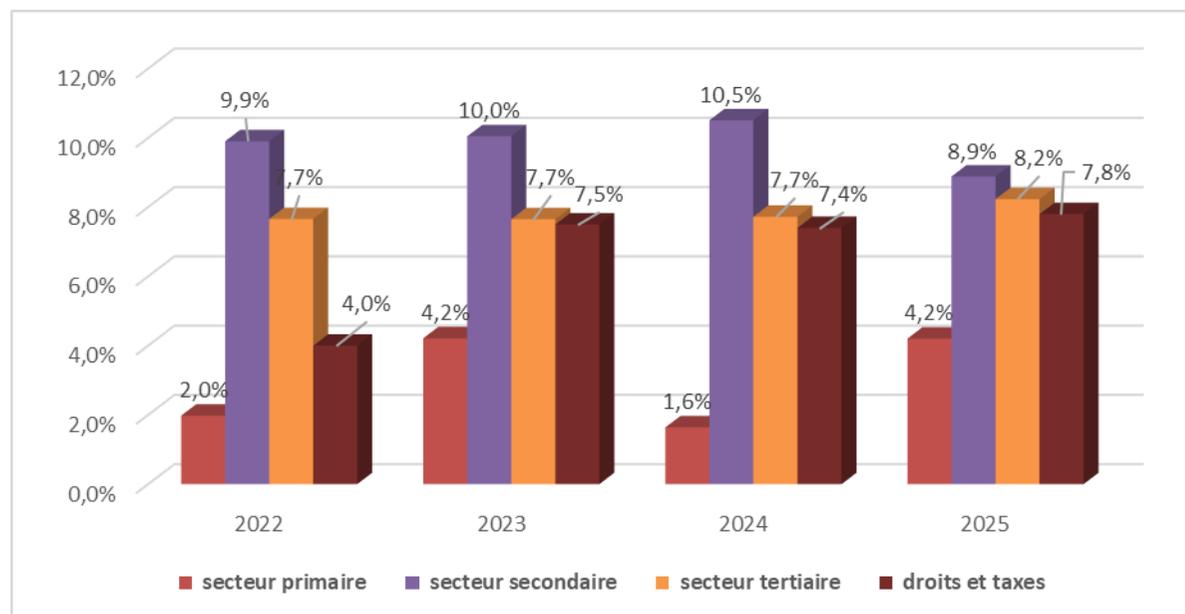
Le secteur secondaire progresserait en moyenne de 9,8% sur la période 2023-2025 en lien avec la hausse du BTP (+11,7%), des industries agroalimentaires (+5,4%), de l'énergie (+18,8%), des produits pétroliers (+1,9%), de l'extraction minière (+8,1%) et des autres industries manufacturières (+7,2%). Ce secteur bénéficierait toujours de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production et de la croissance de la demande des produits dérivés. Sa contribution à la croissance du PIB s'élèverait en moyenne à 2,1 points sur la période soutenue surtout par les BTP (+1,0 point en moyenne).

Le secteur tertiaire ressortirait en moyenne à 7,9% sur la même période, grâce aux télécommunications (+7,2%), aux transports (+8,2%), au commerce (+8,1%) et enfin aux autres services (+7,8%). Cette dynamique serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire. En somme, ce secteur contribuerait sur la période à hauteur de 3,8 points à la croissance du PIB en lien avec les contributions des autres services (+1,4 point), le commerce (+1,3 point), les transports (+0,6 point) et les télécommunications (+0,4 point).

Le secteur non marchand, avec une contribution à la croissance du PIB de 0,3 point en moyenne sur la période, devrait croître de 2,9% en moyenne sur la période tenant compte des effets combinés de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous et de la stratégie de maîtrise de la masse salariale.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 7,6% en moyenne, grâce aux différentes réformes en cours dans l'Administration fiscale et au dynamisme de l'activité économique.

Graphique 2 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2022 à 2025 (en pourcentage)



Source : MEF/DGE

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+12,0% en moyenne) et l’affermissement de la consommation finale (+5,0% en moyenne).

La consommation finale bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d’emplois.

Les investissements seraient soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d’Abidjan, le barrage de Gribo Popoli, les nouvelles centrales thermiques d’Azito et de Ciprel, etc.), le renforcement des outils de production dans les secteurs de la construction et de l’industrie, la construction de l’autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro et le renforcement du réseau routier.

Ainsi, le taux d’investissement global ressortirait en moyenne annuelle à 25,3% du PIB. Le taux d’investissement public s’établirait à 6,4% en moyenne sur la période 2023-2025.

Les importations de biens et services progresseraient de 4,7% en moyenne sur la période toujours sous l’impulsion du dynamisme de l’économie. **Les exportations de biens et services** augmenteraient en moyenne de 6,1% en raison de la bonne tenue des productions agricoles, minières et des produits transformés.

L'inflation serait contenue à 1,9% en moyenne, en dessous du seuil communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

La contribution à la croissance du PIB au niveau de la demande serait portée particulièrement par la consommation finale et l'investissement. Ces secteurs contribueraient respectivement en moyenne annuelle à 3,6 points et 3,5 points de croissance entre 2023 et 2025. Quant aux exportations et importations de biens et services, leurs contributions à la croissance du PIB seraient respectivement en moyenne annuelle de +1,5 points et +1,2 point de croissance sur la période 2023-2025. Il s'en suivrait donc une amélioration de la demande externe nette dont la contribution à la croissance passerait à +0,3 point en moyenne annuelle sur la période 2023-2025.

Encadré 2 : Rebasage des comptes nationaux

Contexte et justification du changement de l'année de base des comptes nationaux de la Côte d'Ivoire

Qu'appelle-t-on comptes nationaux ?

Les comptes nationaux synthétisent les informations sur la richesse créée dans l'économie et sa répartition entre les différents agents économiques. Ils désignent un ensemble complet, cohérent et flexible de comptes macroéconomiques, destiné à donner une représentation chiffrée, complète et cohérente de l'économie nationale. Ils permettent de disposer d'indicateurs en volume et en valeur permettant d'évaluer les performances de l'économie d'un pays dans le temps. Ils servent aussi à mesurer les performances de l'économie et de faire des comparaisons internationales entre les différents pays. De ce fait, ils sont une composante essentielle du Système National d'Information Statistique.

Pourquoi changer l'année de base des comptes nationaux ?

Les comptes nationaux sont élaborés à partir d'une année de base, qui représente l'année de référence des structures et des agrégats macroéconomiques. Cependant, au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'année de base, la structure de l'économie change et par conséquent, la qualité des comptes nationaux se dégrade.

Jusqu'en 2018, le Système de Comptabilité Nationale de 1993 était la référence dans l'élaboration des comptes nationaux ivoiriens et la base des comptes était celle de 1996 alors que le SCN recommande de changer l'année de base des comptes tous les cinq (5) ans.

De 1996 à aujourd'hui, la structure de l'économie a évolué avec l'apparition et/ou l'accroissement de nouvelles activités et de nouveaux produits (TIC par exemple), et la disparition ou le déclin d'autres activités ou produits (poste, industrie textile par exemple), au changement dans les habitudes de consommation, de production et de commercialisation ainsi que la modification sensible de la qualité des produits.

La nécessité d'actualiser l'année de base (rebasage) des comptes nationaux de la Côte d'Ivoire se justifie principalement par les changements de structure dans l'économie, notamment l'apparition de nouveaux produits ou de nouvelles activités, la densification de certaines branches d'activité avec l'entrée de nouveaux opérateurs. Ces changements de structure méritent d'être intégrés dans les comptes nationaux, d'une part, pour une meilleure estimation de la richesse nationale et d'autre part, pour une meilleure prise en compte dans l'ensemble des modèles de prévision macroéconomiques et budgétaires, ainsi que dans les modèles de simulation d'impact de politique économique.

En outre, le rebasage vise à la mise en œuvre des recommandations du dernier Système de Comptabilité Nationale adopté par les Nations Unies en 2008.

Pourquoi l'année 2015 est-elle choisie comme année de base des comptes nationaux ?

La nouvelle base choisie des comptes nationaux est l'année 2015 pour sa stabilité au plan sociopolitique et économique avec une inflation très faible (0,7%). L'année 2015 bénéficie également de la proximité des opérations statistiques d'envergure nationale ; notamment le Recensement Général de la Population et de l'Habitat ainsi que l'Enquête de Niveau de Vie des ménages.

A quand le prochain rebasage des comptes nationaux en Côte d'Ivoire ?

Selon les recommandations internationales, le rebasage des comptes nationaux doit se faire tous les cinq (5) ans. Sur cette base, l'année 2020, devrait être choisie comme l'année de rebasage des comptes nationaux annuels, mais la Côte d'Ivoire, à l'instar de la plupart des pays du monde entier, a été confrontée à l'apparition de la crise sanitaire, liée à la pandémie de la Covid-19. De nombreux secteurs clés de l'économie ont été affectés (les BTP, le tourisme, le commerce, l'hôtellerie, la restauration, le transport et l'industrie manufacturière). Au regard de ce qui précède, le choix de l'année 2020 comme année de base est ainsi compromis. La prochaine année de base devait être choisie après 2020.

Tableau A : Comparaison du PIB de 2015 par secteur d'activités selon l'année de base 2015 (SCN 2008) et l'année de base 1996 (SCN 1993).

Secteurs	Base 2015	Base 1996	Ecart absolu	Ecart relatif par rapport à la base 1996 (%)	Structure Base 2015 en % du PIB	Structure Base 1996 en % du PIB
Primaire	4 973 615	4 455 131	518 484	11,64	18,36	22,74
Secondaire	5 436 474	5 051 272	385 202	7,63	20,07	25,78
Tertiaire	14 676 278	7 957 323	6 718 955	84,44	54,18	40,61
Impôts nets des subventions sur les produits	1 999 783	2 131 654	-131 871	-6,19	7,38	10,88
PIB	27 086 150	19 595 380	7 490 770	38,23	100	100

Source : INS

Expérience des autres pays

Plusieurs pays dans le monde ont déjà procédé à des changements du Système de Comptabilité Nationale (SCN) et de l'année de base. Ces changements entraînent généralement une réévaluation du PIB (confère tableau B ci-dessous)

Tableau B : Impact des changements de l'année de base des comptes nationaux pour quelques pays.

Pays	Objet du changement	Impact sur le PIB
Côte d'Ivoire	Mise en œuvre du SCN 2008 contre SCN 1993 : Rebasage 2015 (ancienne base 1996)	Hausse du PIB en valeur de 38,2% en 2015
Cameroun	Mise en œuvre du SCN 2008 Rebasage 2005 (ancienne base 1989/90)	Hausse du PIB en valeur de 8,2% en 2005

Pays	Objet du changement	Impact sur le PIB
Sénégal	Mise en œuvre du SCN 2008 : Rebasage 2014 (ancienne base 1999)	Hausse du PIB en valeur de 24,9% en 2014
Kenya	Mise en œuvre du SCN 2008 : Rebasage 2013	Hausse du PIB en valeur de 25,3% en 2013
Burkina Faso	Mise en œuvre du SCN 2008 : Rebasage 2015 (ancienne base 1999)	Hausse du PIB en valeur de 13,5% en 2015
Togo	Mise en œuvre du SCN 2008 contre SCN 1993 Rebasage 2016	Hausse du PIB en valeur de 36,5% en 2016

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2019 à 2025 (en pourcentage)

Secteurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Semi prov.	Est.	Est.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.
Secteur primaire	5,3	2,2	2,3	2,0	4,2	1,6	4,2
Agriculture vivrière, élevage	2,8	2,0	-0,4	4,5	3,3	1,7	1,6
Agriculture d'exportation	5,9	3,0	4,9	1,0	4,8	1,7	5,6
Sylviculture	14,1	-10,0	-23,7	0,6	0,4	0,8	0,5
Pêche	7,2	-0,2	0,7	0,5	0,7	0,2	0,0
Secteur secondaire	11,5	1,9	4,4	9,9	10,0	10,5	8,9
Extraction minière	17,5	6,2	3,2	3,0	12,4	12,2	-0,4
Industries agro-alimentaires	5,6	-5,2	-2,5	4,8	4,5	5,7	5,9
Produits pétroliers	19,0	-25,7	9,8	9,5	-1,4	2,2	4,9
Energie (gazeaulec)	7,3	5,6	-5,5	17,2	25,9	17,2	13,2
BTP	23,8	5,5	8,3	14,2	10,7	12,7	11,7
Autres industries manufacturières (1)	-1,2	4,6	9,6	6,8	7,1	7,0	7,5
Secteur tertiaire	4,9	0,7	10,5	7,7	7,7	7,7	8,2
Transports	5,5	-2,0	15,1	8,2	8,3	7,8	8,4
Télécommunication	7,6	30,3	11,8	6,6	7,1	7,2	7,3
Commerce	4,9	-2,5	10,8	8,1	7,8	8,1	8,3
Autres services (2)	4,2	-2,2	8,0	7,4	7,4	7,5	8,4
Droits et taxes	5,0	2,4	9,1	4,0	7,5	7,4	7,8
Pib non marchand	4,0	7,6	5,8	6,5	3,2	2,8	2,7
Produit intérieur brut (PIB)	6,2	2,0	7,4	6,9	7,2	7,0	7,3

Source : MPD-INS/MEF-DGE-DPPSE

Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2019 à 2025*(En milliards de FCFA)*

Principaux agrégats macroéconomiques	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Semi prov.	Est.	Est.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.
PIB total (en)	34 298,9	35 311,4	39 190,4	42 881,1	46 858,3	51 130,9	55 873,6
PIB par habitant prix courant (en milliers de FCFA)	1 309,2	1 314,3	1 422,4	1 517,6	1 617,0	1 720,5	1 833,3
FBCF	7 239,6	7 922,8	9 181,8	10 158,8	11 309,8	12 839,5	14 938,1
<i>public</i>	1 846,0	2 324,0	2 579,9	2 781,1	2 995,3	3 290,4	3 624,8
<i>privé</i>	5 393,6	5 598,8	6 601,9	7 377,7	8 314,5	9 549,1	11 313,3
Variations en volume (en %)							
PIB total	6,2	2,0	7,4	6,9	7,2	7,0	7,3
FBCF	11,8	8,4	12,5	10,0	10,7	11,3	14,0
Consommation finale	4,6	-1,8	8,6	4,7	4,9	4,7	5,5
Exportations de biens	10,2	-1,3	10,7	5,4	4,0	5,5	6,2
Importations de biens	-0,4	8,8	14,2	4,4	4,5	3,2	4,8
(En pourcentage du PIB)							
FBCF	21,1	22,4	23,4	23,7	24,1	25,1	26,7
<i>public</i>	5,4	6,6	6,6	6,5	6,4	6,4	6,5
<i>privé</i>	15,7	15,9	16,8	17,2	17,7	18,7	20,2
Taux d'inflation (variation en %)	0,8	2,4	4,2	4,5	2,0	2,0	1,8

Source : MPD-INS/MEF-DGE-DPPSE

Tableau 3 : Hypothèses de projections des principaux produits de base de 2019 à 2025*(En milliers de tonnes)*

Productions	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Semi prov.	Est.	Est.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.
Café	94,2	82,4	61,3	105,0	90,0	70,0	83,8
Cacao	2 235,0	2 172,7	2 228,4	2 100,0	2 130,0	2 090,0	2 159,4
Bananes	499,6	508,2	536,5	574,1	614,3	657,3	703,3
Ananas	49,1	65,2	77,3	72,9	76,6	81,9	87,7
coton graine	482,4	506,1	559,5	582,5	641,8	680,3	721,2
regime de palme	544,6	514,5	601,3	567,2	595,6	625,4	656,6
Sucre	190,6	207,2	180,6	184,2	187,9	191,6	195,5
Caoutchouc	782,6	950,7	1 100,4	1 347,9	1 617,5	1 779,3	1 957,2
Anacarde	634,6	848,7	968,7	1 038,5	1 109,0	1 186,7	1 269,7
Pétrole (milliers de barils)	13 194,0	10 642,5	8 771,3	9 411,8	13 105,3	17 896,7	16 600,9
Barils/jour	36 148,0	29 157,4	24 030,9	25 785,7	35 905,0	49 032,0	45 482,0
Gaz (millions de metre cube)	2 088,3	2 161,2	2 371,9	2 210,7	2 480,6	2 622,1	2 552,9
Or (en kilogramme)	32 568,0	38 523,0	41 857,0	43 000,0	45 000,0	47 000,0	48 000,0
Manganèse (tonnes)	1 181 803,6	1 326 000,0	961 267,2	1 058 000,0	1 164 000,0	1 280 000,0	1 400 000,0
Diamant (carats)	3 989,6	4 012,4	4 121,0	5 500,0	5 500,0	6 000,0	6 000,0
Nickel (milliers de tonnes)	660,1	1 348,7	1 764,2	1 900,0	2 100,0	2 300,0	2 500,0
Bauxite (milliers de tonnes)	-	272,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Production de produits pétroliers (Kt)	3 862,4	3 587,0	3 938,0	4 312,6	4 253,6	4 346,8	4 560,8
Production d'électricité (GWH)	10 630,2	11 213,0	11 625,6	13 442,7	14 508,7	16 016,0	17 465,0

Source : MPD-INS/MEF-DGE-DPPSE

Tableau 4 : Contribution à la croissance du PIB de 2019 à 2025 : Optique Offre*(En points de croissance)*

Secteurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Semi prov.	Est.	Est.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.
Secteur Primaire	0,8	0,3	0,4	0,3	0,6	0,2	0,5
Agriculture vivrière élevage	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1	0,1	0,1
Agriculture d'exportation	0,6	0,3	0,5	0,1	0,4	0,2	0,5
Sylviculture	0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Pêche	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Secteur Secondaire	2,3	0,4	0,9	2,0	2,1	2,3	2,0
Extraction minière	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,0
Industries agro-alimentaires	0,3	-0,3	-0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Produits pétroliers	0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Energie (gazeaulec)	0,1	0,1	-0,1	0,3	0,5	0,4	0,3
BTP	1,5	0,4	0,6	1,1	0,9	1,1	1,1
Autres industries manufacturières	-0,1	0,2	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Secteur Tertiaire	2,4	0,3	4,9	3,7	3,7	3,7	4,0
Transports	0,4	-0,1	1,1	0,6	0,7	0,6	0,7
Télécommunication	0,3	1,3	0,7	0,4	0,4	0,4	0,4
Commerce	0,8	-0,4	1,7	1,3	1,3	1,3	1,4
Autres services	0,8	-0,4	1,4	1,3	1,3	1,4	1,5
PIB Marchand	5,5	1,1	6,2	6,0	6,4	6,2	6,5
Services d'administration publique	0,3	0,6	0,5	0,6	0,3	0,2	0,2
Institutions sans but lucratif (ISBL)	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
PIB non marchand	0,4	0,7	0,6	0,6	0,3	0,3	0,2
PIB au coût des facteurs	5,9	1,8	6,7	6,6	6,7	6,5	6,8
Droits et taxes nets de subventions	0,4	0,2	0,7	0,3	0,5	0,5	0,6
TOTAL PIB OFFRE AU PRIX DU MARCHE	6,2	2,0	7,4	6,9	7,2	7,0	7,3

Source : MPD-INS/MEF-DGE-DPPSE

Tableau 5 : Contribution à la croissance du PIB de 2019 à 2025 : Optique Demande*(En points de croissance)*

Secteurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Semi prov.	Est.	Est.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.
FBCF :	2,8	2,1	3,3	2,7	3,0	3,3	4,2
Ménages	0,6	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Sociétés financières et sociétés non financières	1,7	0,4	2,4	1,9	2,2	2,4	3,3
APU	0,4	1,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
ISBL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation finale	3,6	-1,4	6,4	3,5	3,6	3,4	3,9
Ménages	3,2	-1,9	5,4	3,3	3,3	3,2	3,6
APU	0,4	0,6	1,0	0,2	0,3	0,3	0,3
ISBL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des stocks	-4,2	4,2	-1,4	0,0	0,5	-0,7	-0,6
Demande externe nette	4,0	-3,0	-0,9	0,6	0,1	1,0	-0,2
Exportations	4,3	-1,1	2,5	1,7	1,4	1,9	1,2
Biens	1,8	-0,2	2,0	1,0	0,7	1,0	1,1
Services non facteurs	2,5	-0,8	0,5	0,7	0,6	0,9	0,1
Importations	0,3	1,9	3,4	1,1	1,3	1,0	1,4
Biens	-0,1	1,8	3,2	1,0	1,0	0,7	1,0
Services non facteurs	0,4	0,0	0,2	0,1	0,3	0,2	0,4
TOTAL PIB DEMANDE	6,2	2,0	7,4	6,9	7,2	7,0	7,3

Source : MPD-INS/MEF-DGE-DPPSE

I.2.2.2. Projection de la balance des paiements 2023-2025

Les projections sur la période 2023–2025 tiennent compte des principales hypothèses suivantes :

- l'accroissement des productions des principaux produits exportés par le pays, à l'exception du cacao, dont l'offre nationale demeurerait autour de 2,1 millions de tonnes, et du café dont la production passerait de 90 000 à 82 000 tonnes. En particulier, la production du pétrole brut devrait bénéficier de l'entrée en exploitation, en 2023, de la phase 1 du nouveau champ pétrolier découvert (Baleine) ;
- l'augmentation des cours du cacao et du caoutchouc, en relation avec la hausse de plus en plus forte de la demande mondiale adressée à ces produits. Le prix de la noix de cajou resterait stable sur la période 2023-2025 ;
- la baisse des cours du café, du coton et de l'huile de palme, en lien avec l'amélioration de l'offre de ces produits à partir de 2023 ;
- le repli des cours de l'or non monétaire, consécutif à la diminution du rôle de valeur refuge de ce produit à la suite de la hausse du taux directeur de la Fédéral Reserve (FED) ;
- la baisse du coût du baril de pétrole, en passant de 105 dollars en 2022 à 95 dollars le baril en 2023. Il se situerait autour de 78,5 dollars en 2025, en relation avec un meilleur approvisionnement du marché mondial ;
- la hausse des investissements publics avec la poursuite des travaux d'infrastructures commandités par l'Etat ;
- l'amélioration du climat des affaires par la continuation des réformes en faveur du secteur privé ;
- la mise en œuvre de la politique de transformation des matières premières d'exportation portant notamment sur le cacao, la noix de cajou, le caoutchouc et le café.

Sur la base de ces hypothèses, l'évolution de la balance des paiements sur la période 2023-2025 se décline comme suit :

Le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit qui passerait de 4,8% du PIB en 2023 à 4,0% du PIB en 2025, en liaison avec l'amélioration de l'excédent de la balance des biens.

S'agissant des biens, les exportations continueraient de croître de 3,5% en moyenne par an grâce à l'augmentation de la part des produits transformés dans les exportations et à l'amélioration des prix ainsi que des volumes exportés des matières premières agricoles. Les importations s'accroîtraient de 2,2% en moyenne par an sur la période. Elles se caractériseraient, d'une part, par l'augmentation des volumes des biens intermédiaires et d'équipement nécessaires aux investissements publics et privés et, d'autre part, par la baisse de ces produits ainsi que de biens alimentaires.

Concernant les autres postes du compte des transactions courantes, le déficit structurel des services s'aggraverait du fait de la hausse des paiements dus aux non-résidents au titre du fret et des services techniques. En outre, le déficit des revenus s'accentuerait sur la période sous les effets de l'augmentation des revenus des investissements payés à l'étranger, des montants reversés aux instances sous-régionales au titre des prélèvements communautaires et de la baisse des dons programmes au profit de l'Administration Publique.

Le compte financier, quant à lui, enregistrerait des entrées nettes de capitaux étrangers de 2023 à 2025. Cette évolution serait soutenue par l'augmentation des investissements directs étrangers entrants, en relation avec l'amélioration du climat des affaires ainsi que la poursuite des actions de promotion conduites par l'Etat à l'étranger. De plus, l'Administration Publique poursuivrait ses mobilisations de ressources financières extérieures, sous forme de tirage sur prêts projets et d'émissions de titres.

Au total, le solde global de la balance des paiements passerait d'un déficit en 2023 à un excédent à partir de 2024.

Les facteurs de risque

Les prévisions de la balance des paiements sont, à moyen terme, soumises à des risques, dont les plus importants sont :

- un résultat insuffisant de la politique de transformation industrielle des matières premières agricoles : cette politique vise à augmenter la valeur ajoutée des biens exportés par la Côte d'Ivoire, principalement dans le secteur du cacao, de la noix de cajou, du caoutchouc et du café. Ainsi, des objectifs partiellement atteints pourraient induire un montant global des exportations plus faible par rapport aux projections actuelles ;
- des conditions climatiques défavorables : cela pourrait impacter négativement la production des principaux produits agricoles d'exportation, dont le cacao, la noix de cajou, le caoutchouc, le café et le coton. Elles agiraient ainsi sur les quantités exportées de ces matières premières. Le déficit du compte des transactions courantes pourrait ainsi se creuser, toutes choses étant égales par ailleurs ;
- une croissance économique mondiale plus faible à moyen terme : cette situation pourrait avoir un impact négatif sur les cours des matières premières et altérer l'évolution favorable des exportations.

Tableau 6 : Balance des paiements de 2019 à 2025

En milliards de FCFA

LIBELLE POSTE	2019 Def.	2020 Def.	2021 Est.	2022 Proj.	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.
a- Compte des transactions courantes (1+2+3)	-790,3	-1 136,4	-1 503,0	-2 389,6	-2 245,5	-2 188,5	-2 208,0
1- Biens et services	707,2	329,0	79,3	-862,5	-679,7	-587,3	-512,8
<i>Balance des biens</i>	<i>1 903,40</i>	<i>1 716,5</i>	<i>1 684,2</i>	<i>1 039,2</i>	<i>1 264,4</i>	<i>1 393,1</i>	<i>1 523,6</i>
Exportations de biens FOB	7 308,60	7 194,8	8 475,5	9 751,7	10 277,7	10 462,2	10 814,5
Importations de biens FOB	-5 405,20	-5 478,3	-6 791,4	-8 712,5	-9 013,3	-9 069,1	-9 290,9
Importations de biens CAF	-6 300,40	-6 453,0	-8 028,0	-10 302,6	-10 654,0	-10 719,9	-10 982,2
<i>Balance des services</i>	<i>-1 196,20</i>	<i>-1 387,5</i>	<i>-1 604,9</i>	<i>-1 901,7</i>	<i>-1 944,0</i>	<i>-1 980,4</i>	<i>-2 036,4</i>
Crédit	628,8	421,2	523,2	607,3	697,2	800,5	821,3
Débit	-1 825,00	-1 808,7	-2 128,1	-2 509,0	-2 641,3	-2 780,9	-2 857,7
2- Revenu primaire	-992,8	-1 062,8	-1 171,3	-1 255,7	-1 295,6	-1 340,0	-1 385,9
Dont intérêts sur la dette publique	-299	-390,3	-470,8	-538,2	-554,8	-598,1	-626,0
3- Revenu secondaire	-315,7	-402,6	-411,0	-271,3	-270,3	-261,2	-309,3
- Administrations publiques	103	22,6	5,5	126,8	110,4	107,9	56,9
- Autres secteurs	-418,7	-425,2	-416,6	-398,1	-380,7	-369,1	-366,3
b- Compte de capital (4+5)	107,7	100,4	92,8	83,2	118,9	64,8	105,6
4- Acquisition/cessions d'actifs non financiers	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5- Transferts de capital	107,7	101,4	92,8	83,2	118,9	64,8	105,6
- Administrations publiques	107,4	101,4	92,3	82,4	118,8	64,5	104,3
- Autres secteurs	0,3	0,0	0,5	0,8	0,1	0,3	1,3
c. Solde des comptes des transactions courantes et de capital (a+b)	-493,6	-1 036,0	-1 410,3	-2 306,4	-2 126,6	-2 123,7	-2 102,4
d- Compte financier (6+7+8+9)	-959	-1 641,8	-2 476,9	-2 256,4	-2 066,6	-2 273,7	-2 147,4
6- Investissement direct	-360	-409,6	-526,9	-584,9	-666,7	-760,1	-866,5
7- Investissements de portefeuille	-97,9	-531,7	-635,4	-610,1	-266,9	-527,4	-633,4
8- Dérivés financiers	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9- Autres investissements	-501,1	-700,5	-1 314,6	-1 061,4	-1 133,0	-986,2	-647,4
- Administrations publiques	-476,8	-988,1	-1 002,4	-1 112,7	-1 108,0	-1 054,6	-617,6
- Autres secteurs	-24,3	287,7	-312,1	51,3	-25,0	68,4	-29,8
e- Erreurs et omissions nettes	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
f- Solde global (c-d+e)	465,4	607,0	1 066,6	-50,0	-60,0	150,0	45,0
Taux de couverture : Export b&s/Import b&s(%)	110,6	104,5	100,9	92,3	94,2	95,0	95,8
Degré d'ouverture : (Export b&s+ Import b&s)/(2*PIB) (%)	21,7	21,1	22,9	25,2	24,1	22,6	21,3
Balance courante/PIB (%)	-1,7	-3,2	-3,8	-5,6	-4,8	-4,3	-4,0
Balance courante hors dons/PIB (%)	-2,2	-3,5	-4,0	-6,1	-5,2	-4,7	-4,2
Balance courante hors dons publics (en milliards de FCFA)	-768,8	-1 228,3	-1 586,8	-2 602,0	-2 447,9	-2 393,5	-2 367,2
Taux de progression des IDE (%)	36,2	-5,5	28,6	11,0	14,0	14,0	14,0
P.I.B.	34 447,00	35 311,4	39 190,4	42 881,1	46 858,3	51 130,9	55 873,6
Solde global/PIB (%)	1,4	1,7	2,7	-0,1	-0,1	0,3	0,1

Source : BCEAO

I.2.2.3. Projection de la situation monétaire pour 2023-2025

Sur la période 2023-2025, les projections des statistiques monétaires s'appuient sur la poursuite de la dynamique de la croissance économique, soutenue par les investissements publics et privés ainsi que la consommation finale. Les agrégats monétaires seraient caractérisés par :

- une croissance moyenne de la masse monétaire de 10,1% ;
- une hausse moyenne des créances intérieures de 11,0% ;
- une baisse des actifs extérieurs nets de 10,4% en moyenne par an.

La **masse monétaire** se raffermirait de 10,1% en moyenne, par an, sur la période. Cette évolution serait soutenue par celle des créances intérieures.

En effet, les **créances intérieures** augmenteraient en moyenne de 11,0% par an sur la période, en liaison avec la progression de ses deux composantes. Les créances sur l'économie se renforceraient de 12,6% en moyenne, en lien avec le dynamisme de l'économie. De même, les créances nettes sur l'Administration Centrale augmenteraient de 7,8% en moyenne par an sur la période, en relation avec les besoins de financement à satisfaire dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2021-2025.

Quant aux **actifs extérieurs nets**, ils augmenteraient sur la période, en passant de 4.096,4 milliards de FCFA en 2023 à 4.291,4 milliards de FCFA en 2025, grâce au financement des déficits du compte des transactions courantes par des entrées nettes de capitaux étrangers.

Tableau 7 : Prévisions des indicateurs monétaires de 2023 à 2025

En milliards de FCFA

INDICATEURS MONETAIRES	déc-21	déc-22	Prévisions		
			déc-23	déc-24	déc-25
MONNAIE AU SENS LARGE (M2)	15 487,4	17 053,7	18 635,5	20 571,9	22 745,5
Circulation fiduciaire	3 721,1	3 954,8	4 165,0	4 425,0	4 701,5
Dépôts	11 766,3	13 099,0	14 470,4	16 146,9	18 044,0
CONTREPARTIES DE M2	15 487,4	17 053,7	18 635,5	20 571,9	22 745,5
Actifs Extérieurs nets	4 206,3	4 156,3	4 096,4	4 246,4	4 291,4
Créances intérieures	13 761,8	15 431,4	17 043,1	18 929,6	21 108,1
Créances nettes sur l'Administration Centrale	4 614,6	5 143,4	5 596,4	5 968,4	6 439,6
Créances sur les autres secteurs	9 147,2	10 288,0	11 446,6	12 961,2	14 668,5
Passifs non monétaires et autres postes nets	2 137,6	2 480,7	2 534,0	2 504,0	2 604,0

Source : BCEAO

II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2019-2025

II.1. EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2019-2022

II.1.1 Politiques en matière de finances publiques 2019-2022

II.1.1.1. Au titre de la fiscalité

Les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'amélioration de la gestion des finances publiques ces dernières années ont contribué significativement à l'atteinte des objectifs fixés.

Au niveau des politiques fiscales, elles sont relatives à :

- l'aménagement des droits d'accises (tabacs et boissons) en vue de l'harmonisation du dispositif avec la directive de l'UEMOA ;
- la simplification du régime fiscal des prestataires de services pétroliers ;
- la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations adopté en Conseil des Ministres en 2019 ;
- le relèvement du taux des droits d'enregistrement sur le cacao de 1,5% à 3% en 2021 ;
- l'institution de droits d'accises sur certains produits cosmétiques ;
- la réforme de la fiscalité applicable aux petites et moyennes entreprises en vue de l'adapter aux exigences de simplification, de modernité et d'optimalité à travers la création du régime de microentreprise et du régime de l'entrepreneur ;
- la réduction de 7 % à 6% du taux de droit commun prévu pour la détermination de l'impôt des microentreprises ;
- la possibilité, pour les contribuables des microentreprises, de se faire suivre par un cabinet d'expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre des experts-comptables agréés afin de bénéficier du taux réduit de la taxe (4 %) à l'instar de celles suivies par les Centres de Gestion Agréés ;
- la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du démantèlement tarifaire de l'Accord de Partenariat Economique Intérimaire entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne (Circulaire N°2129/MBPE/DGD du 24 décembre 2020) ;
- l'application d'un taux réduit de TVA de 9% aux importations de la viande hors CEDEAO non initialement assujetties à la TVA ;
- l'application d'un taux réduit de TVA de 9% au lait infantile ainsi qu'aux préparations alimentaires composites homogénéisées destinées aux nourrissons ;
- l'institution d'une taxe de 1,5% du prix CAF de référence de caoutchouc sec, tel que communiqué par l'organe de régulation de la filière hévéicole dénommée Taxe sur les exportations de caoutchouc (TCT) ;
- l'extension de la taxe spéciale sur les matières plastiques au taux de 50 FCFA par kilogramme net, initialement limité aux sacs, sachets et films (feuilles, pellicules et bandes) en matière plastique à tous les emballages en matière plastique.

Concernant les réformes d'Administration, elles portent aussi bien sur l'administration fiscale intérieure et l'administration fiscale de porte :

Au niveau de l'administration **fiscale intérieure**, les principales mesures portent sur :

- la déconcentration du contrôle fiscal à travers la création, dans les directions opérationnelles, des services dédiés aux contrôles fiscaux ;
- l'élaboration d'un modèle macro fiscal permettant d'établir les projections de recettes fiscales en cohérence avec l'évolution de l'activité économique et d'un modèle de simulation dont l'objet est d'estimer l'impact des mesures de politique fiscale ;
- le renforcement du cadastrage de certaines localités en 2021 ;
- la digitalisation des processus à travers :
 - la mise en place en 2019 du Système Intégré de Gestion de l'Impôt en Côte d'Ivoire (SIGICI) ;
 - la mise en place de « télé liasse » visant à digitaliser la gestion des états financiers et à mettre à la disposition des services, les données d'assiette en temps réel ;
 - la migration en 2020 de l'ancienne application « easy-cadastre » vers la nouvelle « e-cadastre-ci » en vue de localiser les biens immeubles sur les parcelles dans la perspective de l'amélioration du rendement de l'impôt foncier ;
 - l'informatisation du circuit de remboursement des crédits de TVA induisant plus de transparence et de célérité dans le traitement des dossiers ;
 - l'institution du paiement par mobile money en 2018 pour faciliter l'accomplissement des obligations fiscales des petits contribuables de l'impôt synthétique et ceux de l'impôt foncier ;
 - la digitalisation de la gestion de la TVA.

Au niveau de **l'administration douanière**, les principales mesures portent sur :

- la généralisation à tous les produits pétroliers et dérivés et à tous les dépôts sous douane (Abidjan et Yamoussoukro), des Bordereaux de Livraison des produits Pétroliers initialement appliqués qu'aux principaux produits tels que le gasoil et le super carburant ;
- la mise en œuvre du module de gestion des agréments spéciaux des commissionnaires en douanes pour la sécurisation des importations de certains produits ;
- la production du rapport 2019 sur les écarts entre les données d'importation ivoirienne et les données internationales d'exportation vers la Côte d'Ivoire pour les 20 produits les plus importants en termes de revenus de douanes à l'importation et l'élaboration d'un plan d'actions pour répondre aux déficiences identifiées ;
- la création du Comité Opérationnel de Gestion des Données Miroirs (COGESDOM) chargé entre autres de faire des recommandations en termes opérationnels (mesures réglementaires ou organisationnelles, directives de contrôles, évolutions méthodologiques) aux autorités compétentes visant à corriger, à contrôler et le cas échéant, à sanctionner les situations anormales (Décision N°084/MBPE/DGD du 03 septembre 2020) ;
- la mise en place d'un système de visite assisté par vidéo à la direction de l'Analyse du Risque, du Renseignement et de la Valeur (DARRV) et à la Direction des Régimes Economiques (DRE) ;
- l'implémentation d'un système de vidéo surveillance dans les bureaux de Noé, de Niablé et Vridi bureau 9.

En 2020, pour faire face à la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, plusieurs mesures ont été prises tant au niveau de la fiscalité intérieure que de la fiscalité de porte. Il s'agit entre autres de :

- l'abandon de certains droits (réduction de 25% de la patente transport) ;
- l'exonération de droits et taxes sur les équipements de santé, les produits, les matériels et autres entrants sanitaires ;
- l'allègement des formalités douanières ;
- l'accélération de la procédure de remboursement des crédits de TVA.

Par ailleurs, en vue de soutenir en 2022 l'activité économique affectée par la crise ukrainienne, certaines mesures ont été prises notamment :

- l'abandon de certains droits et taxes sur les produits pétroliers (perte de recettes estimées à 400 milliards) ;
- l'exonération de droits et taxes sur les importations de blé (perte de recettes estimées à 6,9 milliards).

II.1.1.2. Au titre des dépenses publiques

Au titre des **dépenses publiques**, les principales mesures mises en œuvre ont porté sur :

- la poursuite de l'amélioration de la performance de la gestion des finances publiques, à travers la mise en œuvre des actions du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques, notamment :
 - le basculement en 2020 au budget-programmes, qui constitue une réforme majeure de la gestion des finances publiques axée sur la performance, sur une plus grande responsabilisation des acteurs et sur une vision à moyen terme ;
 - la consolidation de la gestion des risques budgétaires avec le renforcement de l'évaluation et de la communication sur les risques dans le cadre de l'élaboration et de la publication du document de « Déclaration sur les Risques Budgétaires » ;
- la modernisation du système de passation des marchés publics à travers :
 - la poursuite du processus de dématérialisation des procédures de marchés publics ;
 - la réduction du recours aux procédures dérogatoires au profit des procédures concurrentielles ;
 - la connexion de façon graduelle des établissements publics nationaux, des collectivités et des sociétés d'Etat au SIGOMAP ;
 - les efforts de réduction des délais de passation des marchés publics en vue d'atteindre le délai règlementaire de 88 jours ;
 - l'érection de la Direction des Marchés Publics en Direction Générale des Marchés Publics ;
 - la mise à jour et l'opérationnalisation de la Banque de Données des Prix de Référence.
- la poursuite des travaux du déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT) ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale ;
- l'élaboration et la vulgarisation du Budget Citoyen.

- La gestion efficace du remboursement des crédits de TVA à travers le renforcement des ressources de la régie chargée des remboursements de crédits TVA.

II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2019-2022

L'évolution des opérations financières de l'Etat sur la période 2019-2022 est caractérisée, d'une part, par une amélioration continue de la mobilisation des recettes malgré l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 intervenue en 2020 en Côte d'Ivoire et, d'autre part, par une augmentation des dépenses totales due à la prise en compte des besoins croissants de la population. Ces opérations couvrent l'administration centrale (Ministères, Institutions de la République et Etablissements Publics Nationaux) ainsi que les caisses de sécurité sociale. L'évolution des principaux postes est présentée ci-après.

II.1.2.1. Recettes et dons

Les recettes et dons ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 9,1% de 2019 à 2021, passant de **5.158,4** milliards de FCFA en 2019 à **6.140,2** milliards de FCFA en 2021. Cette évolution a été rendue possible grâce à un effort de mobilisation de l'ensemble des recettes. En effet, les recettes fiscales ont connu une croissance annuelle moyenne de 10,1%, passant de **4.205,4** milliards de FCFA en 2019 à **5.096,0** milliards de FCFA en 2021. Elles sont composées de la fiscalité intérieure (55,7%) et de la fiscalité de porte (44,3%). La pression fiscale est passée de 12,3% en 2019 et en 2020 à 13,0% en 2021. En 2022, les recettes totales et dons s'établiraient à **6.327,0** milliards de FCFA dont **5.268,3** milliards de FCFA de recettes fiscales avec une pression fiscale de 12,3% sous l'hypothèse d'une maîtrise de l'impact des crises sous régionales et des effets néfastes de la crise ukrainienne sur l'économie nationale.

Concernant les recettes fiscales intérieures de la période de 2019 à 2021, elles sont passées de **2.355,5** milliards de FCFA en 2019 à **2.856,3** milliards de FCFA en 2021, soit une progression moyenne annuelle de 10,1%. Quant aux recettes fiscales de porte, les réalisations ont progressé de **1.850,0** milliards de FCFA en 2019 à **2.239,7** milliards de FCFA en 2021, soit une hausse moyenne annuelle de 10,0%.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a eu des répercussions tant sur les recettes que sur les dépenses. Pour faire face à cette pandémie, des mesures barrières ainsi qu'un plan de riposte sanitaire et un plan de soutien à l'économie ont été mis en œuvre. Malgré le ralentissement de l'activité économique, les recettes dans leur ensemble ont connu une hausse de 2,5% en 2020 par rapport aux réalisations de 2019. En particulier, les recettes fiscales ont enregistré une croissance de 3,6% par rapport à 2019, en lien avec la résilience de l'économie ivoirienne. En 2021, sous l'effet de la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la maîtrise de la pandémie de la Covid-19 à l'international ainsi qu'au niveau national, l'économie ivoirienne a renoué avec une forte croissance de 6,5%. Cette relance s'est matérialisée au niveau des finances publiques par un accroissement du niveau des recettes totales et dons de 16,1% par rapport à 2020.

S'agissant des **recettes non fiscales**, elles sont passées de **678,1** milliards de FCFA en 2019 à **859,6** milliards de FCFA en 2021, soit une progression moyenne annuelle de 12,6%. En 2022, elles devraient connaître un recul pour atteindre un niveau de **763,2** milliards de FCFA.

Quant aux **dons**, ils sont passés de **274,9** milliards de FCFA en 2019 à **184,6** milliards de FCFA en 2021, soit une baisse de 18,1% imputable au moratoire appliqué au C2D dans le cadre des mesures de soutien budgétaire des partenaires extérieurs à la suite de la survenance de la crise sanitaire liée à la Covid-19. En 2022, les dons devraient être mobilisés à hauteur de de **295,5** milliards de FCFA dont **83,1** milliards de FCFA de dons projets.

II.1.2.2. Dépenses et prêts nets

Sur la période 2019-2021, les dépenses publiques¹ sont passées de **5.943,9** milliards de FCFA à **8.102,0** milliards de FCFA, soit 16,8% de progression en lien avec les plans de riposte sanitaire et de soutien à l'économie ainsi que le renforcement du dispositif sécuritaire pour faire face aux attaques terroristes. Cette hausse est essentiellement due à la croissance des dépenses courantes qui sont passées de **3.628,9** milliards de FCFA en 2019 à **4.654,6** milliards de FCFA en 2021.

En 2020, face à la crise sanitaire à coronavirus, le Gouvernement a pris des mesures pour non seulement lutter contre la propagation de la pandémie, mais aussi pour contenir les effets néfastes sur l'activité économique. Ces mesures ont impacté les dépenses publiques de 2020 à la hausse de 22,1% par rapport à 2019.

L'année 2021 a connu une persistance de la Covid-19 et la survenue d'une crise énergétique. La réponse adressée à cette pandémie à travers les plans de riposte et de soutien à l'économie ainsi que la réponse à la crise énergétique ont entraîné une progression des **dépenses de l'Administration Centrale** pour se situer à **8.102,0** milliards de FCFA dont **2.171,9** milliards de FCFA de dépenses d'investissement.

En 2022, les dépenses totales et prêts nets sont attendus à **8.792,2** milliards de FCFA.

Les **intérêts dus sur la dette publique** ont enregistré une hausse, passant de **520,9** milliards de FCFA en 2019 à **784,5** milliards de FCFA en 2021, liée essentiellement aux intérêts payés sur les émissions d'eurobond. En 2022, le niveau des intérêts de la dette devrait s'établir à **975,7** milliards de FCFA. Ce niveau des intérêts ne tient pas compte des frais et commissions.

Le déficit budgétaire a connu une détérioration passant de 2,3% du PIB en 2019 à 5,6% du PIB en 2020 au-delà de la norme communautaire de 3% au maximum, en lien avec l'impact de la crise sanitaire engendrée par la pandémie de la Covid-19. En 2021, malgré une amélioration par rapport à 2020, le déficit budgétaire rapporté au PIB est ressorti à 5,0%, toujours au-delà de la norme communautaire.

¹ Il s'agit des dépenses de l'Administration centrale qui comprend l'ensemble des Ministères, les Institutions de la République, les EPN qui reçoivent les subventions de l'Etat et les caisses de sécurité sociale

En 2022, projeté initialement à 4,7%, le déficit budgétaire devrait atteindre 5,7% du PIB principalement en raison des effets néfastes de la crise ukrainienne sur les recettes liées aux produits pétroliers.

II.1.2.3 Opérations de financement

Le **financement** de ces déficits budgétaires a été rendu possible grâce aux ressources mobilisées sur les marchés monétaire et financier à hauteur de **3.059,3** milliards de FCFA en 2019, de **4.447,9** milliards de FCFA en 2020 et de **3.308,9** milliards de FCFA en 2021. La Côte d'Ivoire a eu recours au marché financier international pour **1.410,9** milliards de FCFA en 2019, **656,0** milliards de FCFA en 2020 et **608,4** milliards de FCFA en 2021.

En 2022, le déficit serait également couvert par les marchés monétaire et financier. Par ailleurs, l'Etat bénéficierait d'appuis budgétaires prévus à hauteur de **358,4** milliards de FCFA.

Tableau 8 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2019 à 2022

En milliards de FCFA

	2019	2020	2021	2022 LDF	2022
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Prévision	Prévision
Recettes et dons	5158,4	5289,2	6140,2	6417,7	6327,0
Recettes fiscales	4205,4	4356,1	5096,0	5373,2	5268,3
Impôts intérieurs	2355,5	2400,3	2856,3	3130,2	3294,3
Droits et taxes à l'importation	1426,8	1568,5	1843,0	1828,3	1551,8
Droits et taxes à l'exportation	423,2	387,3	396,7	414,7	422,2
Recettes non fiscales	678,1	739,9	859,6	749,7	763,2
Cotisations de sécurité sociale	509,6	549,9	617,2	597,7	598,8
Autres	168,5	190,0	242,5	152,0	164,4
Dons	274,9	193,3	184,6	294,8	295,5
Projet	107,4	101,4	92,3	82,4	83,1
Programme	167,5	91,9	92,3	212,4	212,4
Dépenses et prêts nets	5943,9	7255,1	8102,0	8393,0	8792,2
Dépenses Courantes	3628,9	4248,9	4654,6	4319,7	4413,3
Personnel	1703,0	1828,1	1859,6	1957,8	1959,3
Prestations sociales	331,3	353,0	371,3	400,1	385,4
Subvention et transferts	431,1	666,4	906,8	491,8	585,8
Fonctionnement (yc sociales ciblées)	1163,4	1401,5	1516,9	1470,0	1482,9
Investissement	1499,3	1914,4	2171,9	2767,7	2964,6
/Financement intérieur	977,3	1239,1	1239,5	1367,4	1542,6
/Financement extérieur	521,9	675,3	932,4	1400,3	1422,0
Emprunts	414,5	573,9	840,1	1317,9	1338,9
Dons	107,4	101,4	92,3	82,4	83,1
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)	294,8	427,9	491,0	329,2	438,7
Intérêts	520,9	663,8	784,5	976,4	975,7
Intérieur	221,7	273,6	329,6	442,3	437,5
Extérieur	299,3	390,3	455,0	534,1	538,2
Solde base ordonnancement	-785,5	-1965,9	-1961,8	-1975,3	-2465,2
% du PIB	-2,3%	-5,6%	-5,0%	-4,7%	-5,7%
Solde budgétaire de base (Définition UEMOA)	-371,0	-1392,0	-1121,7	-657,4	-1126,4
% du PIB	-1,08%	-3,9%	-2,9%	-1,6%	-2,6%
Solde primaire de base	-17,5	-820,0	-429,5	106,6	-363,0
% du PIB	-0,05%	-2,3%	-1,1%	0,3%	-0,8%
Financement	796,6	1956,7	1950,2	1919,5	2473,6
Extérieur	545,9	1209,0	1565,1	1592,3	1761,7
Tirages (yc appui budgétaire et Eurobonds)	1920,6	1103,7	1675,4	2379,9	2400,9
Amortissement	-1185,2	-250,6	-345,5	-682,1	-675,5
Autre financement extérieur	-189,5	355,9	235,3	-105,5	36,3
Intérieur	250,7	747,7	385,1	327,2	711,9
Bancaire	220,4	1017,1	446,1	194,0	528,8
Autre	30,3	-269,5	-61,0	133,2	183,1
Ecart de financement/financement à rechercher	11,1	-9,2	-11,6	-55,8	8,4
PIB	34298,9	35 311,4	39 190,4	41 951,1	42 881,1

Source : MEF/DGE

II.2. Perspectives d'évolution des finances publiques 2023-2025

II.2.1 Politiques des finances publiques 2023-2025

II.2.1.1 Au titre de la fiscalité

Les prévisions de recettes de la période 2023-2025 s'appuient sur un ensemble de réformes et de mesures visant l'efficacité du recouvrement des recettes et les perspectives de croissance économique traduites dans le PND 2021-2025.

Sur la période 2023-2025, les réformes en matière de politique fiscale consisteront en :

- La poursuite de la rationalisation des exonérations fiscales en explorant les domaines ci-après :
 - l'habitat économique et social ;
 - le foncier urbain ;
 - les codes et textes sectoriels contenant des mesures fiscales dérogatoires ;
 - la subordination de certains privilèges et procédures à la conformité fiscale.
- l'élargissement de l'assiette fiscale par la fiscalisation des secteurs peu ou non fiscalisés, notamment les nouveaux moyens de transport en instituant des retenues à la source à la charge des entreprises exploitant des plateformes digitalisées de mise en relation et le commerce électronique.

Par ailleurs, les réformes administratives s'articulent autour des principaux axes ci-après :

Au niveau de la **fiscalité intérieure**, on note :

- **le renforcement de la réforme de l'administration fiscale** à travers notamment :
 - la poursuite de la digitalisation des processus par
 - la suppression progressive des services de caisse ;
 - la dématérialisation du contrôle fiscal ;
 - la finalisation du module de dégrèvement et remise gracieuse ;
 - la finalisation du Système de Gestion Intégré de la Fiscalité Immobilière (SIGIFIM).
 - la poursuite de l'interconnexion de la DGI avec d'autres Administrations (SIGICI -SIGOBE, SIGICI- SIGMAP, SIGICI-e-Fournisseurs, SIGICI-FINEX,.)
 - l'extension du contrôle des flux de la monnaie électronique.

Au titre de la **fiscalité de porte**, les réformes envisagées sur la période 2023-2025 s'articulent autour des points suivants :

- **la modernisation des infrastructures de prises en charge des marchandises**, par :

- l'installation et la mise en production du scanner du bureau de TAKIKRO (frontière Est) et du scanner à l'importation de la Direction des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux (DSDPSS) ;
- l'acquisition de moyens nautiques pour une couverture optimale de la côte maritime et des plans d'eau fluvio-lagunaires ;
- l'acquisition de ponts-bascules et l'aménagement de plateformes d'exploitation (aire de pesées et local technique pour lecture et analyse) ;
- **la sécurisation du transit, par la mise en place d'un système de vidéo surveillance du transit ;**
- **la poursuite de la facilitation des échanges par la mise en place d'un système de conformité volontaire avec les opérateurs économiques.**

II.2.1.2. Au titre des dépenses publiques

Les principales mesures envisagées dans le cadre de la gestion des dépenses sur la période 2023-2025 sont les suivantes :

- le renforcement des acquis en matière de mise en œuvre du budget-programmes ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique ;
- l'actualisation de la stratégie de maîtrise de la masse salariale ;
- la poursuite des efforts de réduction des délais de passation des marchés publics ;
- la dématérialisation progressive des procédures de passation des marchés publics ;
- la poursuite de la catégorisation des entreprises et la mise à jour de la banque de données des prix de référence ;
- la poursuite des efforts en vue de l'amélioration de la capacité d'absorption des dépenses d'investissement ;
- la poursuite de l'analyse et de la communication sur les risques budgétaires ;
- la poursuite de la vulgarisation de l'information budgétaire à travers le budget citoyen ;
- la poursuite des travaux du déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT) ;

II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2023-2025

Les prévisions de recettes et de dépenses pour la période 2023-2025 sont basées sur un taux de croissance moyen du PIB nominal de 9,2%, la vision du Gouvernement à travers le PND 2021-2025 et les effets escomptés des mesures de politique fiscale et d'amélioration du recouvrement des impôts et taxes.

Les opérations financières tiennent compte des réalisations de 2021, des estimations de 2022, ainsi que de l'effet des crises sous régionales et du conflit en Ukraine sur l'économie.

II.2.2.1. Recettes et dons

En considérant les hypothèses de projections, **les recettes totales et dons** passeraient de **7.397,7** milliards de FCFA en 2022 à **8.771,4** milliards de FCFA en 2025, soit un taux de croissance moyen annuel de 8,9%. Ces ressources resteraient dominées par les recettes fiscales (85,2% en moyenne sur la période).

Les recettes fiscales passeraient de **6.237,0** milliards de FCFA en 2023 à **7.544,5** milliards de FCFA en 2025. La pression fiscale serait de 13,3% en 2023 et à 13,4% en 2024 pour se situer à 13,5% en 2025 en raison de l'évolution favorable de la conjoncture économique et des réformes qui seraient mises en œuvre.

Les recettes non fiscales comprennent entre autres les cotisations de sécurité sociale, les dividendes reçues et les recettes de service. Elles passeraient de **839,6** milliards de FCFA en 2023 à **1.008,6** milliards de FCFA en 2025 soit une progression de 9,6%. Cette hausse s'explique par la bonne évolution attendue des cotisations sociales et des recettes de services.

S'agissant des **dons**, ils ressortiraient à **321,2** milliards de FCFA en 2023 pour s'établir à **218,2** milliards de FCFA en 2025.

II.2.2.2. Dépenses totales et prêts nets

Les **dépenses totales et prêts nets** passeraient de **9.258,7** milliards de FCFA en 2023 à **10.474,9** milliards de FCFA en 2025, soit une progression moyenne annuelle de 6,4%.

Les charges salariales progresseraient en moyenne de 3,6% sur la période pour passer de **2.048,8** milliards de FCFA en 2023 à **2.200,1** milliards de FCFA en 2025 en l'absence de nouvelles revendications salariales. Cette hausse serait notamment liée aux impacts des recrutements ordinaires, des recrutements exceptionnels ainsi que de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la masse salariale. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales passerait de 37,2% en 2022 à 32,8% en 2023 et à 29,2% en 2025.

Les dépenses de fonctionnement projetées à **1.482,2** milliards de FCFA en 2023, connaîtraient une hausse moyenne annuelle de 5,2% pour atteindre **1.640,0** milliards de FCFA en 2025.

Les subventions et transferts passeraient de **650,4** milliards de FCFA en 2023 à **795,3** milliards de FCFA en 2025. Ces subventions sont effectuées essentiellement au profit des écoles privées pour la prise en charge des élèves qui y sont affectés, des EPN, des collectivités et du secteur électricité.

Les dépenses d'investissement s'établiraient à **3.109,8** milliards de FCFA en 2023. Elles évolueraient en moyenne à 7,2% pour atteindre un niveau de **3.574,3** milliards de FCFA en 2025, en prenant en compte les priorités du PND 2021-2025. Le taux d'investissement passerait de 6,6% en 2023, à 7,0% en 2024 et à 6,4% en 2025. Par ailleurs, les financements sur ressources intérieures représenteraient en moyenne 70,6% sur la période.

Les intérêts sur la dette publique seraient payés à hauteur de **1.098,9** milliards de FCFA en 2023, puis s'établiraient à **1.278,9** milliards de FCFA en 2025, conformément à la stratégie de gestion de la dette publique. Ce niveau des intérêts ne tient pas compte des frais et commissions.

Le déficit budgétaire se réduirait progressivement en passant de **4,0%** du PIB en 2023, à **3,9%** du PIB en 2024 puis à **3,0%** du PIB en 2025.

II.2.2.3. Opérations de financement

Les marchés monétaire et financier seraient sollicités pour la couverture des besoins de financement sur la période 2023-2025.

Tableau 9 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2023 à 2025

En milliards de FCFA

	2023	2024	2025
	Prévision	Estimation	Estimation
Recettes et dons	7397,7	8075,0	8771,4
Recettes fiscales	6237,0	6873,3	7544,5
Impôts intérieurs	3685,6	4170,2	4645,2
Droits et taxes à l'importation	2094,3	2264,7	2457,9
Droits et taxes à l'exportation	457,1	438,4	441,4
Recettes non fiscales	839,6	932,2	1008,6
Cotisations de sécurité sociale	670,3	753,8	820,4
Autres	169,3	178,3	188,2
Dons	321,2	269,5	218,2
Projet	118,8	64,5	59,0
Programme	202,4	205,0	159,2
Dépenses et prêts nets	9258,7	10094,1	10474,9
Dépenses Courantes	4611,4	4886,1	5129,6
Personnel	2048,8	2118,3	2200,1
Prestations sociales	430,1	459,3	494,4
Subvention et transferts	650,3	715,1	795,1
Fonctionnement (yc sociales ciblées)	1482,2	1593,5	1640,0
Investissement	3109,8	3580,1	3574,3
/Financement intérieur	1534,2	2661,2	3052,0
/Financement extérieur	1575,6	918,9	522,3
Emprunts	1456,7	854,4	463,3
Dons	118,8	64,5	59,0
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)	438,7	408,4	492,2
Prêts nets	0	0	0
Intérêts	1098,9	1219,4	1278,9
Intérieur	544,1	621,4	652,8
Extérieur	554,8	598,1	626,0
Solde base ordonnancement	-1861,0	-2019,1	-1703,6
% du PIB	-4,0%	-3,9%	-3,0%
Solde budgétaire de base (Définition UEMOA)	-404,3	-1164,8	-1240,3
% du PIB	-0,9%	-2,3%	-2,2%
Solde primaire de base	492,2	-150,3	-120,6
% du PIB	1,1%	-0,3%	-0,2%
Financement	945,5	-199,6	-798,5
Extérieur	615,0	-163,5	-721,0
Tirages (yc appui budgétaire et Eurobonds)	1513,1	1154,4	763,3
Amortissement	-894,3	-1157,6	-1339,4
Autre financement extérieur	-3,8	-160,3	-144,9
Intérieur	330,5	-36,1	-77,5
Bancaire	269,9	-71,8	-29,1
Autre	60,6	35,7	-48,3
Ecart de financement/financement à rechercher	-915,6	-2218,7	-2502,0
PIB	46 858,3	51 130,9	55873,6

Source : MEF/DGE

Encadré 3 : Etat de mise en œuvre du TOFE selon le MSFP2014

Contexte et justification

L'UEMOA s'est dotée en 2009 d'un nouveau cadre harmonisé de finances publiques destiné à faciliter l'exercice de la surveillance multilatérale des politiques budgétaires des Etats en application de l'article 67 du Traité instituant l'UEMOA. Ce cadre comprend huit (08) directives, dont la Directive n°10/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE). Cette directive est basée sur la méthodologie du Manuel des Statistiques de Finances Publiques (MSFP2014) du FMI et implique entre autres :

- ✓ la production d'un cadre analytique complet comprenant le TOFE Elargi, le compte de patrimoine, les situations des autres flux économiques et de trésorerie ;
- ✓ l'élargissement du champ du TOFE à toutes les unités du secteur public à savoir, l'Administration Publique d'une part (l'administration centrale budgétaire, les caisses de sécurité sociale, les administrations extrabudgétaires (EPN & ISBL) et les collectivités territoriales) et les entreprises publiques d'autre part ;
- ✓ l'enregistrement des opérations financières de l'Etat sur la base des droits et obligations constatés.

Résultats de la mise en œuvre

Au niveau institutionnel, la Directive n°10/CM/UEMOA du 26 juin 2009 a fait l'objet de transposition dans les textes nationaux par décret « N°2014-419 du 09 juillet 2014 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat ».

Pour l'élargissement du champ du TOFE, les unités à couvrir sont :

- ✓ L'Etat central budgétaire constitué de tous les Ministères, les Secrétariats d'Etat, et les Institutions de la République,
- ✓ Les extra budgétaires composés des Etablissements Publics Nationaux et de 11 autres unités,
- ✓ Les caisses de sécurité sociale composées de la CNPS et de la CNAM. (la CGRAE étant un régime d'assurance sociale lié à l'emploi: fonctionnaires et agents de l'Etat) ;
- ✓ Les administrations locales composées de Collectivités, de régions et des districts autonomes ;
- ✓ Les sociétés publiques.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des travaux de la mise en œuvre,

Unités institutionnelles	Etat d'exécution
Administration Centrale Budgétaire	Production du TOFE à partir des données extracomptables de 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021
Caisses de sécurités sociales	Production du TOFE de la CNPS à partir des états financiers à fin 2016, 2017, 2018 2019 et 2020. L'extension du champ du TOFE à la nouvelle caisse de sécurité sociale (CNAM)
Unités extrabudgétaires (EPN, ISBL, etc.)	Production du TOFE des EPN avec les données de de 2015, 2016, 2017, 2018 ,2019 et 2020. Le TOFE de 11 autres structures identifiées comme unités extrabudgétaires est disponible pour 2018 et 2019
Collectivités	Production du TOFE des collectivités à partir de la Balance consolidée avec les données de 2018, 2019 et 2020

Ainsi, le TOFE 2020 de l'Administration Publique est disponible.

Avec l'appui d'AFRITAC de l'Ouest, une estimation des avantages en nature liés aux véhicules de fonction a été réalisée. La méthodologie adoptée est en attente de validation.

Perspectives

- La poursuite de l'extension du champ du TOFE aux entreprises publiques ;
- L'extension du champ du TOFE aux agences d'exécution ;
- Le démarrage en 2022 des travaux pour l'estimation des avantages en nature liés aux logements de fonction.
- En ce qui concerne l'enregistrement des recettes sur la base des droits constatés, des initiatives sont en cours au plan comptable.

II.3. GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE 2019-2025

II.3.1 Evolution de la dette publique 2019-2022

L'évolution de la dette publique, en ligne avec les normes internationales et communautaires, est en adéquation avec le financement du programme d'investissement public qui opérationnalise le Plan National de Développement (PND 2021-2025).

Le stock de la dette publique totale² est passé de 13.302,2 milliards de FCFA en 2019, à 16.802,3 milliards de FCFA en 2020 avant de s'établir à 20.269,8 milliards de FCFA en 2021, soit respectivement 38,8%, 47,6% et 51,7% du PIB. En 2022, il ressortirait à 21.752,3 milliards de FCFA, soit 50,7% du PIB.

A fin décembre 2021, le stock de la dette intérieure s'élève à 7.959,2 milliards de FCFA contre 6.045,6 milliards de FCFA en 2020 et 4.432,7 milliards de FCFA en 2019. Cette dette comprend principalement l'encours détenu par les souscripteurs des titres de marché, la BCEAO, les banques commerciales (hors titres de marché). Ce stock ressortirait à 8.646,0 milliards de FCFA à fin 2022. L'augmentation de la dette intérieure est essentiellement imputable aux émissions de titres publics sur le marché régional.

Quant au stock de la dette extérieure, il s'élève à fin 2021 à 12.310,6 milliards de FCFA contre 10.756,7 milliards de FCFA en 2020 et 8.867,5 milliards de FCFA à fin 2019. Le stock de la dette extérieure s'établirait à 14.689,7 milliards de FCFA à fin 2022.

L'augmentation de l'encours de la dette publique de 2020 à 2021 s'explique principalement par la survenue de la crise sanitaire (Covid-19). Cette hausse s'est traduite par une augmentation du besoin de financement qui a entraîné des décaissements supplémentaires de la part des principaux bailleurs de fonds multilatéraux.

² Non compris les encours C2D. En 2018, le C2D ressort à 811,3 milliards de FCFA et 18,3 milliards de FCFA au titre du Programme de Conversion de dette en projets de Développement (PCD) avec l'Espagne, soit un encours total de 12.437,4 milliards de FCFA. En 2019, le C2D et le PCD ressortent respectivement à 696,4 milliards de FCFA et 7,2 milliards de FCFA soit un encours total de 14.003,8 milliards de FCFA. En 2020, l'encours ressort à 17.634,3 milliards de FCFA dont 824,8 milliards de FCFA au titre du C2D et 7,2 milliards de FCFA au titre du PCD. En 2021, les encours C2D et PCD ressortent respectivement à 774,8 milliards de FCFA et 7,2 milliards de FCFA ce qui totalise l'encours à 20.333,2 milliards de FCFA.

II.3.1.1. Stock de la dette publique

Tableau 10 : Evolution du stock de la dette publique de 2019 à 2022

En milliards de FCFA

DETTE PUBLIQUE	2019	2020	2021	2022
Stock	13.300,2	16.802,3	20.269,8	23.335,7
Encours	13.300,2	16.802,3	20.269,8	23.335,7
Arriérés	-	-	-	-
Dette extérieure (1)				
Stock	8.867,5	10.756,7	12.310,6	14.689,7
Encours	8.867,5	10.756,7	12.310,6	14.689,7
Arriérés	-	-	-	-
Dette intérieure (2)				
Stock	4.432,7	6.045,6	7.959,2	8.646,0
Encours	4.432,7	6.045,6	7.959,2	8.646,0
Arriérés	-	-	-	-
PIB nominal	34.298,9	35.311,4	39 190,4	42 881,1
Stock dette publique en % du PIB	38,8%	47,6%	51,7%	54,4%

Source : MEF/DGTCP-DDP

Encadré 4 : Interventions sur le marché financier international

Pour rappel, les années 2014 et 2015 restent marquées par les premières interventions de la Côte d'Ivoire sur les marchés financiers internationaux, avec les émissions réussies de deux (02) Eurobonds en juillet 2014 et février 2015 ayant permis de mobiliser respectivement 750 millions de dollars (357 milliards de FCFA) et 1 milliard de dollars (584,8 milliards de FCFA). Une émission d'Eurobond en deux (02) tranches (Euro et Dollars) a été effectuée avec succès en juin 2017, pour un montant global de 1.141,3 milliards de FCFA.

En 2018, la Côte d'Ivoire a également émis deux (02) Eurobonds d'un montant total de 1.700 millions d'Euro (1.115,1 milliards de FCFA).

En 2019, le pays a également procédé à une opération de gestion des passifs Eurobond 2024, 2025 et 2032. Les Eurobonds à échéance 2032 et 2024 ont été rachetés à hauteur de 1.112,3 millions USD et celui de 2025 à 300 millions EUR. La transaction a permis de dégager un cash de 208 milliards de FCFA.

En 2020, une partie des Eurobonds à échéance 2032 et 2028 a été rachetée pour un montant de 486 millions de USD et celui de 2025 à 85 millions d'EUR avec une émission d'un milliard d'EUR. Cette opération a permis de dégager un cash de 309 milliards de FCFA.

La République de Côte d'Ivoire a procédé en février 2021 à la réouverture de ses séries Eurobonds en euro 2032 et 2048 à hauteur de 850 millions EUR, soit 557,6 milliards de FCFA. Cette opération de réouverture a permis d'allonger la maturité moyenne de la dette publique ivoirienne à des conditions de marché favorables.

II.3.1.2. Service de la dette publique

En 2019, le service de la dette publique est ressorti à **1.769,3** milliards de FCFA. Les paiements effectués comprennent **1.046,4** milliards de FCFA (59%) au titre de la dette intérieure et **722,9** milliards de FCFA (41%) pour la dette extérieure.

En 2020, le service de la dette publique a été réglé à hauteur de **1.926,3** milliards de FCFA, dont 763,8 milliards de FCFA pour la dette extérieure comprenant **73,8** milliards de FCFA de C2D envers la France. Le service de la dette intérieure s'est établi à **1.162,5** milliards de FCFA dont **1.045,6** milliards de FCFA de titres publics.

En 2021, le service de la dette publique a été honoré à hauteur de **2.204,3** milliards de FCFA, dont **924,4** milliards de FCFA concernant la dette extérieure incluant **76,6** milliards de FCFA de C2D envers la France. Le service de la dette intérieure s'est établi à 1.279,9 milliards de FCFA dont 1.159,9 milliards de FCFA de titres publics.

En 2022, le service prévisionnel de la dette publique s'établit à **3.061,0** milliards de FCFA, dont **1.323,8** milliards de FCFA au titre de la dette extérieure intégrant **199,7** milliards de FCFA de C2D envers la France. Le service de la dette intérieure ressort à **1.737,3** milliards de FCFA dont **1.570,9** milliards de FCFA de titres publics.

Tableau 11 : Evolution du service de la dette publique 2019-2022

	En milliards de FCFA			
	2019	2020	2021	2022
Service total	1.769,3	1.926,3	2.204,3	3.061,2
Service Dette Extérieure	722,9	763,8	998,2	1.323,9
Service Dette Intérieure	1.046,4	1.162,5	1.279,9	1.737,3

Source : MEF/DGTCP-DDPD

II.3.2 Stratégie de gestion de la dette publique pour la période 2021-2023

Le Gouvernement s'est engagé à maintenir un niveau d'endettement soutenable en cohérence avec la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT). Cette stratégie a pour objectif général de satisfaire les besoins de financement de l'État et de respecter ses obligations de paiement

au moindre coût possible à court, moyen et long terme. Plusieurs types d'instruments seront utilisés, avec une priorité accordée aux instruments de longues maturités (moyen et long termes) et les emprunts libellés en Euro en raison de la parité fixe avec le franc CFA.

Le plan de financement annuel de 2021 proposait une mobilisation suivant la proportion d'environ 57/43 de ressources extérieures et intérieures. L'évaluation à fin 2021 de ce plan indique un niveau de décaissement total de 4.267,7 milliards de FCFA, contre 3.017,2 milliards de FCFA en prévision, soit une augmentation de 1.205,3 milliards de FCFA en liaison avec la crise sanitaire de la COVID-19. Les ressources intérieures se situent à 2.097,3 milliards de FCFA, contre 1.303,0 milliards de FCFA en prévision, soit une hausse de 794,3 milliards de FCFA et les ressources extérieures se situent à 2.170,4 milliards de FCFA, contre 1.714,2 milliards de FCFA en prévision, soit une hausse de 456,2 milliards de FCFA.

Ainsi, à fin 2021, la structure des mobilisations présente 51% de ressources extérieures contre 49% de ressources intérieures. Cet écart s'explique par le besoin de financement des actions de lutte contre la pandémie qui prend en compte les bonds Covid ainsi que la substitution des appuis budgétaires non parvenus par les émissions sur le marché intérieur.

Tableau 12 : Etat de mise en œuvre du plan de financement 2021*En milliards de FCFA*

Décaissement total	Prévision (a)		Réalisation (b)		Ecart (c)=(b)-(a)
	3.017,2	En % du total	4.267,7	En % du total	1.205,3
Décaissements extérieurs	1.714,2	57%	2.170,4	51%	456,2
Emprunts-projets	772,3	26%	840,1	20%	67,8
Emprunts-programmes	234,4	8%	721,9	17%	487,5
Autres financements en devises	707,5	23%	608,4	14%	-99,1
Décaissements intérieurs	1.303,0	43%	2.097,3	49%	794,3
Emprunt-Programme BOAD	0,0		0,0	0%	0,0
Emission sur le marché financier régional	1.303,0	43%	2.097,3	49%	794,3

Sources : MEF/DGTCP-DDPD

Le plan de financement de l'année 2022 prévoit une mobilisation globale de 3.998,9 milliards de FCFA, soit 2.379,9 milliards de FCFA de dette extérieure et 1.619,0 milliards de FCFA de dette intérieure.

Tableau 13 : Plan de Financement 2022*En milliards de FCFA*

LIBELLE	Montant	%	% selon la SDMT
Montant total du financement	3.998,9	100%	
Emprunts-projets et emprunts-programmes	1.783,9	45%	60
Autres financements en devises	596,0	15%	
Financement sur le marché régional	1.619,0	40%	40

Sources : MEF/DGTCP-DDPD

Les montants indicatifs des titres à émettre se présentent dans le tableau suivant :

Tableau 14 : Montant indicatif à mobiliser sur les marchés financiers de 2023 à 2025*En milliards de FCFA*

Années	Montant indicatif des titres à émettre
2023	2.832,5
2024	2.200,0
2025	2.400,0

Sources : MEF/MBPE**II.3.3 Evolution de la dette publique 2023-2025****II.3.3.1. Stock de la dette publique**

Le stock de la dette publique est projeté à 23.161,1 milliards de FCFA en 2023, à 24.506,1 milliards de FCFA en 2024 et à 25.898,4 milliards de FCFA en 2025, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5,7%. Cette évolution résulte des nouveaux emprunts à mobiliser selon les orientations de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme.

Tableau 15 : Evolution du stock de la dette publique de 2023 à 2025 (y/c nouveaux décaissement)*En milliards de FCFA*

Encours	2023	2024	2025
Dette publique (1) + (2)			
Encours	25.701,0	28.079,5	29.755,7
Dette extérieure (1)			
Encours	16.144,5	17.991,9	18.965,0
Dette intérieure (2)			
En cours	9.556,5	10.087,6	10.90,7
Stock dette publique en % du PIB	54,8%	54,9%	53,3%

Sources : MEF/DGTCP/DDPD

II.3.3.1. Service de la dette publique

Sur la période 2023-2025, le service de la dette totale est attendu à la hausse en comparaison à celui de 2022. Cette évolution se justifie principalement par les échéances des Eurobonds, des créanciers membres du Club de Paris et du FMI. Le service de la dette intérieure reste dominé par les échéances de titres publics.

Tableau 16 : Evolution du service de la dette publique de 2023 à 2025

(En milliards de FCFA)

Service de la dette publique	2023	2024	2025
Total du service de la dette publique	3.696,0	4.532,4	4.869,6
Intérieure	2.031,3	2.462,9	2.655,4
dont Remboursement de titres publics	1.781,4	2.129,1	2.223,7
dont Bons du Trésor	167,9	407,0	358,5
Emprunts obligataires TPCI	916,8	1.079	1.160,1
Extérieure	1.664,7	2.069,5	2.214,2
dont Club de Paris	231,6	246,4	188,9
Eurobonds	375,1	493,9	600,5

Source : DGTCP/DDPD

Encadré 5 : Effets de la crise ukrainienne sur la dette publique

Les incertitudes de la guerre ne rassurent pas les marchés financiers internationaux, dont les conditions se sont dégradées depuis février 2022, marquées par une forte volatilité et une prudence des investisseurs. Ce contexte dégradé, couplé aux pressions inflationnistes qui ont conduit certaines banques centrales à relever leurs taux directeurs, résulte en une forte hausse des taux d'intérêts sur les derniers mois. Cette situation affecte les pays émergents de façon plus accentuée, avec une activité sur les marchés primaires très timide depuis le début de l'année. Ce contexte global pourrait freiner la mobilisation des ressources sur les marchés internationaux par la Côte d'Ivoire.

La forte incertitude et la dégradation des conditions de marché ont perturbé la préparation de la prochaine émission Eurobond du pays, initialement prévue pour mars 2022.

II.4 PERFORMANCE EN MATIERE DE CONVERGENCE 2019-2025

Le Pacte de Convergence et de Stabilité Macroéconomique entre les Etats membres de la CEDEAO ainsi que le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité de l'UEMOA constituent des instruments communautaires et des engagements formels pour assurer la convergence des performances macroéconomiques des Etats membres.

Cependant, dans un contexte de crise sanitaire mondiale, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, réunie en sa session extraordinaire en visioconférence le 27 avril 2020, a décidé de suspendre temporairement l'application du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité afin de donner plus de flexibilité aux Etats membres dans la mise en œuvre des politiques de relance. Toutefois, après l'expiration de l'horizon fixé (31 décembre 2019) pour la convergence, la Commission a engagé des réflexions sur le bilan de l'exercice de la surveillance multilatérale pour en tirer les enseignements nécessaires et proposer un nouveau cadre pour cet exercice. En attendant ce nouveau cadre, et en vue de poursuivre l'exercice de la surveillance multilatérale, le Conseil des Ministres de l'UEMOA, en sa session du 26 juin 2020, a recommandé aux Etats membres de transmettre à la Commission un rapport sur les perspectives économiques et financières à moyen terme (sur cinq (05) ans) au plus tard le 31 octobre de chaque année.

S'agissant de la CEDEAO, après avoir exempté les Etats membres du respect des critères de Convergence macroéconomique au cours de l'année 2021, lors de sa 59^{ème} session ordinaire, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a décidé d'adopter un nouveau Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique entre les Etats membres dont la phase de convergence couvre la période de 2022 à 2026 et la phase de stabilité à partir du 1^{er} janvier 2027. Ainsi, un programme Pluriannuel de Convergence a été élaboré par chaque Etat membre couvrant la période 2022-2026 et transmis avant le 31 octobre 2021. Ce programme doit faire l'objet d'actualisation chaque année.

En conséquence, une évaluation de la performance de la Côte d'Ivoire en termes de respect des critères de convergence est présentée ci-après.

II.4.1. Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2019-2025

II.4.1.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2019-2022

Le profil des critères de convergence s'est amélioré sur la période 2019-2022. En effet, sur cette période, excepté le critère relatif au déficit budgétaire, tous les critères de premier rang comme de second rang sont respectés.

II.4.1.2 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2023-2025

En ce qui concerne la période 2023-2025, le profil de l'ensemble des critères de convergence connaîtrait une amélioration progressive due aux efforts consentis tant dans la mobilisation des recettes que dans la gestion des finances publiques. Toutefois, la condition du respect de l'ensemble des critères de premier rang ne serait pas remplie sur la période. En effet, le critère relatif au déficit budgétaire ne serait pas respecté en 2023 (4,0%) et en 2024 (3,9%). Ce critère ne serait respecté qu'en 2025 (3,0%). Au vu des dispositions du nouveau pacte de convergence, notamment l'horizon

de convergence fixé au 31 décembre 2026, la Côte d'Ivoire ne respecterait pas les conditions de convergence qui imposent le respect de tous les critères de convergence de premier rang à partir de 2024.

Tableau 17 : Situation des critères de convergence de la CEDEAO de 2019 à 2025

	Norme	2019	2020	2021	2022 LDF	2022	2023	2024	2025
<i>Critères de premier rang</i>									
Ratio du déficit budgétaire dons compris/PIB Nominal (en %)	≤ 3	2,3	5,6	5,0	4,7	5,7	4,0	3,9	3,0
Taux d'inflation en moyenne annuelle (en %)	≤ 5%	0,8	2,4	4,2	4,5	4,5	2,0	2,0	1,8
Réserves extérieures brutes en mois d'importations	≥ 3 mois d'importation	5,2	5,9	6,5	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale rapporté aux recettes fiscales de l'année précédente (en %)	≤ 10% des recettes fiscales de l'année précédente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nombre de critère de premier rang respectés		04	03						
<i>Critères de second rang</i>									
Ratio Dette/PIB (en %)	≤ 70	38,8	47,6	51,7	50,0	50,0	49,4	47,9	46,4
Variation du taux de change nominal ³	+/- 10%	-2,8	1,0	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6
Nombre de critères de second rang respectés		02							
Nombre total de critères respectés		6/6	5/6						

Source : MEF/DGE

II.4.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2019-2025

Au plan national, les efforts en matière de respect des critères de convergence de l'UEMOA se poursuivront malgré l'impact de la pandémie de la Covid-19 et de la crise ukrainienne sur les objectifs de convergence régionale.

II.4.2.1 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2019-2022

La situation de convergence de la Côte d'Ivoire sur la période 2019-2022 se présente comme suit :

➤ Critères de premier rang

Le solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal dont le seuil (plancher) est fixé à -3%, est ressorti à -5,6% en 2020 enregistrant ainsi une forte dégradation après -2,3% en 2019. En 2021, ce critère s'est affiché à -5,0% en lien avec l'impact des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 et les efforts dans le renforcement de la lutte contre le terrorisme ainsi que la prise en compte des dépenses

³ Le taux de change devrait être stable sur l'ensemble de la période 2022-2026 notamment du fait de la fixité du FCFA avec l'Euro

pour faire face à la crise énergétique. En 2022, le solde budgétaire représenterait -5,7% du PIB nominal du fait notamment de la crise russo-ukrainienne et de la crise sécuritaire au niveau de la sous-région. Sur cette période, ce critère a été respecté seulement en 2019.

Le taux d'inflation annuel moyen est resté conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (inférieur ou égal à 3%) sur la période 2019-2020 passant de 0,8% à 2,4%. Toutefois, il s'est affiché au-delà de la barre communautaire en 2021 (4,2%) et devrait se dégrader davantage en 2022 pour se situer à 4,5%.

L'encours de la dette publique totale (hors C2D) en pourcentage du PIB nominal a évolué en dessous du seuil communautaire de 70% sur toute la période 2019-2022. Il est ressorti à 47,6% du PIB en 2020 contre 38,8% en 2019. En 2021, ce ratio est ressorti à 51,7% du fait du recours au marché financier régional et international pour le financement des investissements et du plan de soutien à l'économie affectée par la pandémie du coronavirus. En 2022, l'encours de la dette publique totale (hors C2D) représenterait 50,0% du PIB nominal, en baisse de 1,7 point de pourcentage par rapport à 2021.

En définitive, sur la période 2019-2022, le profil de l'ensemble des critères de 1^{er} rang serait mitigé. En effet, en dehors du critère relatif à la dette, les autres critères connaîtraient une dégradation entre 2020 et 2022 principalement du fait de l'impact de la pandémie à Covid-19 et de la crise ukrainienne.

➤ **Critères de second rang**

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'est affiché à 46,0% en 2020 après 42,9% en 2019, soit au-delà de la norme communautaire fixée à un maximum de 35%. Ce ratio est resté au-dessus de cette norme en 2021 (46,8%) et serait de 37,2% en 2022.

Le taux de pression fiscale, dont la norme communautaire est fixée à 20% (base droit constaté), est ressorti en moyenne à 12,6% sur la période 2019-2021. Il passerait à 12,3% en 2022. Ce taux de pression fiscale est déterminé sur la base des encaissements effectifs et se limite aux recettes fiscales de l'administration centrale.

II.4.2.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2023-2025

Selon les projections sur la période 2023-2025, la situation de convergence de la Côte d'Ivoire se présente ci-après :

➤ **Critères de premier rang**

Le solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal dont le seuil (plancher) est fixé à -3%, serait en amélioration continue, passant de -4,0% en 2023 à -3,9% en 2024 et à -3,0% en 2025. Ainsi, ce critère ne serait conforme à la norme communautaire qu'à partir de 2025.

Le taux d'inflation annuel moyen serait conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (inférieur ou égal à 3%) sur toute la période 2023-2025 après les fortes tensions inflationnistes observées en 2021 et 2022 qui n'ont pas permis de la respecter. Il évoluerait entre 2,0% en 2023 et 1,8% en 2025.

Le ratio de l'encours de la dette publique totale (hors C2D) rapporté au PIB se maintiendrait largement en deçà du seuil communautaire de 70%. En effet, il passerait de 49,4% en 2023 à 46,4% en 2025 en lien avec la mise en œuvre de la stratégie d'endettement.

➤ **Critères de second rang**

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales devrait être conforme à la norme fixée à un maximum de 35% sur toute la période 2023-2025. En effet, il évoluerait en dessous du seuil passant de 32,8% en 2023 à 30,8% en 2024 puis à 29,2% en 2025, en cohérence avec la stratégie de maîtrise de la masse salariale.

Le taux de pression fiscale, dont la norme communautaire est fixée à 20% (base droit constaté) devrait s'améliorer progressivement sur la période 2023-2025 passant de 13,3% en 2023 à 13,5% en 2025. Il convient de noter que ce taux de pression fiscale est déterminé sur la base des encaissements effectifs et se limite aux recettes de l'administration centrale.

Tableau 18 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA de 2019 à 2025

Critères	Normes	2019	2020	2021	2022 LDF	2022	2023	2024	2025
<i>Critères de 1er rang</i>									
Solde budgétaire global (dons compris) ⁴ / PIB nominal (en %)	≥ - 3	-2,3	-5,6	-5,0	-4,7	-5,7	-4,0	-3,9	-3,0
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3	0,8	2,4	4,2	4,5	4,5	2,0	2,0	1,8
Encours de la dette publique ⁵ totale rapporté	≤ 70	38,8	47,6	51,7	50,0	50,0	49,4	47,9	46,4
Nombre de critères de premier rang		3	2	1	1	1	2	2	3
<i>Critères de 2nd rang</i>									
Ratio masse salariale / Recettes fiscales (en %)	≤ 35	42,9	46,0	46,8	36,4	37,2	32,8	30,8	29,2
Taux de pression fiscale (en %) ⁶	≥ 20	12,3	12,3	13,0	12,8	12,3	13,3	13,4	13,5
Nombre de critères de second rang		0	0	0	0	0	1	1	1
Nombre total de critères respectés		3	2	2	2	2	3	3	4

Source : MEF/DGE

⁴ Y compris les recettes affectées et les dépenses affectées

⁵ Encours hors C2D

⁶ Les recettes fiscales à partir de 2016 intègrent désormais les recettes affectées aux collectivités et organismes bénéficiaires des prélèvements fiscaux et parafiscaux (FER, ANSUT, CCC, etc.).

En conclusion, la situation de la Côte d'Ivoire en matière de convergence selon les critères de l'UEMOA s'est dégradée depuis l'année 2020. Le déficit s'est creusé au-delà de la norme communautaire sur la période 2020-24 et le taux d'inflation a franchi la barre de 3% en 2021 et 2022. Seul le critère relatif à l'encours de la dette a été satisfait sur toute la période. Tous les critères de premier rang ne seraient satisfaits qu'à partir de 2025.

II.4.2.3 Recommandations de la Commission de l'UEMOA

En vue d'assurer la viabilité de l'Union et de donner davantage d'espace budgétaire aux Etats membres pour la mise en œuvre efficace des Plans de développement, les États membres de l'Union sont invités à prendre des dispositions pour poursuivre l'exécution :

- des actions visant l'amélioration de l'environnement sécuritaire ;
- des plans de riposte contre la Covid-19 ;
- des stratégies pour une croissance économique forte et inclusive ;
- des politiques de modernisation et de transformation des productions locales pour davantage de valeur ajoutée ;
- des mesures visant à accroître le niveau de mobilisation des recettes par, entre autres, une accélération de la mise en œuvre du plan d'actions pour la mobilisation optimale des recettes fiscales dans les Etats membres, adopté par Décision N°02/2019/CM/UEMOA du 21 juin 2019 ;
- des actions visant le renforcement de l'efficacité des dépenses d'investissement et la maîtrise des dépenses courantes, notamment la masse salariale ;
- d'une gestion prudente de la dette s'appuyant notamment sur le renforcement de l'analyse de viabilité de la dette.

III. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS, COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES

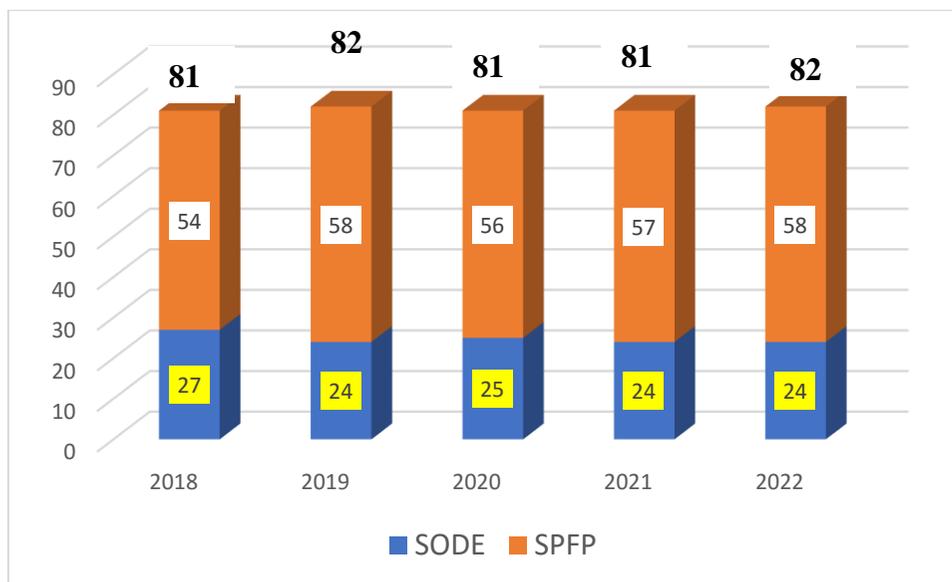
III.1. SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat

Au 31 décembre 2021, le portefeuille de l'Etat de Côte d'Ivoire est constitué de 81 entreprises dont 24 Sociétés d'Etat (SODE) et 57 Sociétés à Participation Financière Publique (SPFP).

Il importe de souligner qu'à la date de fin mai 2022, le portefeuille de l'Etat de Côte d'Ivoire compte 82 entreprises fonctionnelles en raison de la sortie de la Société des Palaces de Cocody (SPDC), la Société de développement touristique de la région des Lacs (SODERTOUR-LACS), le Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI), ainsi que de la création de la Société Nationale de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat (SONAPIE), la Société de Gestion et de Développement des Infrastructures industrielles (SOGEDI), de la Société de Garantie des crédits aux Petites et Moyennes Entreprises ivoiriennes (SGPME) et de la Société d'Etat Côte d'Ivoire PME.

Graphique 3 : Evolution du nombre d'entreprises par type



Source : DGPE

III.1.2 Evolution du capital social cumulé et de la quote-part de l'Etat de 2019 à 2021

Le montant total du capital social cumulé des sociétés du portefeuille de l'Etat s'élève à 606,6 milliards de FCFA en 2021 contre 630,5 milliards de FCFA en 2020, 629 milliards de FCFA en 2019. .

La quote-part de l'Etat dans ce capital s'élève à 407 milliards de FCFA (soit un niveau de participation moyen de 67%,) contre 429,9 milliards de FCFA en 2021, 428 milliards de FCFA en 2020, contre 424 milliards de FCFA en 2019 et 410 milliards de FCFA en 2018.

III.1.3 Analyse de la situation financière des entreprises du portefeuille de l'Etat de 2019 à 2021

L'analyse financière présentée dans ce document porte uniquement sur les sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière publique majoritaire 7 en raison de la non-transmission des informations budgétaires des entreprises à participation financière publique minoritaire.

III.1.3.1 Chiffre d'affaires

L'année 2021 a été marquée par la reprise progressive des activités économiques suite aux bouleversements induits par la pandémie de la COVID-19 ayant altéré les modèles économiques de certaines entreprises.

Les estimations budgétaires à fin 2021 des entreprises publiques annoncent un chiffre d'affaires de 1 266,2 milliards de FCFA contre 1 057 milliards de FCFA en 2020 et 1 062,9 milliards de FCFA en 2019. Cette performance serait dominée par la LONACI (27,6% du chiffre d'affaires global) et la PETROCI HOLDING (24,3%).

III.1.3.2 Résultat net

Le résultat net global des entreprises publiques ressortirait bénéficiaire de 57,5 milliards de FCFA en 2021 contre 55,1 milliards de FCFA en 2020 et 15,2 milliards de FCFA en 2019.

La performance de l'année 2021 est principalement portée par les Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire (SPFPM), avec une réalisation estimée à 34,3 milliards de FCFA, soit 59 % du résultat net enregistré par les entreprises publiques à l'atterrissage 2021.

Cette bonne performance des SPFPM est tirée par les sociétés BNI (36,1 milliards de FCFA), LBTP (4,1 milliards de FCFA), VERSUS (3,5 milliards de FCFA), SOTRA (3 milliards de FCFA) et LONACI (3 milliards de FCFA).

7 Les entreprises AGEF et SONITRA n'ont pu transmettre les données à l'atterrissage 2021 et les projections budgétaires de l'exercice 2022.

Quant aux Sociétés d'Etat (SODE), elles affichent un excédent de 23,2 milliards de FCFA, soutenu par les résultats nets provisoires des sociétés PAA (13,6 milliards de FCFA), PETROCI HOLDING (5,3 milliards de FCFA), BNETD (3,6 milliards de FCFA) et CI-ENERGIES (2,3 milliards de FCFA).

Cependant, dix (10) sociétés présenteraient un déficit à l'atterrissage 2021, pour une perte cumulée de 35,2 milliards de FCFA. Les principales sont les suivantes : AIR CI (-13,7 milliards de FCFA), BHCI (-7,1 milliards de FCFA), Poste CI (-5,4 milliards de FCFA), BPCI (-4,8 milliards de FCFA), RTI (-1,6 milliard de FCFA), INS (-1 milliard FCFA).

Tableau 19 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques de 2019 à 2021

En millions de FCFA

SECTEURS	Chiffre d'affaires			Résultat net		
	2 019	2 020	2 021	2 019	2 020	2 021
Agriculture et agro-industrie	6 959	6 286	7 515	-130	116	210
Autres services	271 891	339 539	422 139	8 332	31 108	9 704
Bâtiments et infrastructures	19 005	13 214	11 659	-640	1 262	2 114
Eau et assainissement	4 545	6 214	6 173	31	101	275
Electricité	57 373	46 156	43 608	1 471	4 467	2 308
Finance	53 772	71 454	83 704	7 027	11 657	27 694
Hydrocarbures	268 828	245 134	307 451	-15 065	9 538	5 285
Media	14 943	15 732	17 421	-321	-373	-1 812
Mines	30 222	28 715	24 242	8 405	22 376	4 554
Technologie, télécom et poste	51 399	80 566	69 259	-6 203	-1 375	3 202
Tourisme	25 053	9 849	18 455	665	-10 430	-732
Transport	258 938	194 162	254 561	11 644	-13 390	4 645
Total général	1 062 929	1 057 021	1 266 188	15 214	55 057	57 449

Source : DGPE

III.1.4 Subventions de l'Etat de 2019 à 2022

Au titre de l'exercice 2021, le montant total des subventions de l'Etat, aux entreprises publiques, s'établirait à 78,93 milliards de FCFA contre 73,42 milliards de FCFA en 2020. Ce niveau des subventions se fixerait à 78,01 milliards de FCFA en 2022.

Ce montant se décompose comme suit :

- subventions d'exploitation : 57,72 milliards de FCFA en 2022 contre 59,54 milliards de FCFA en 2021 et 58,92 milliards de FCFA en 2020 ;
- subventions d'investissement : 20,28 milliards de FCFA contre 19,40 milliards de FCFA en 2021 et 14,50 milliards de FCFA en 2020.

Tableau 20 : Subventions de l'Etat aux Entreprises Publiques de 2019 à 2022

En milliards de FCFA

Type de Subvention	2019 (réalisé)	2020 (réalisé)	2021 (estimé)	2022 (prévision)
Subvention d'exploitation	35,20	58,92	59,54	57,72
Subvention d'investissement	2,30	14,50	19,40	20,28
Total subventions	37,50	73,42	78,93	78,01

Source : DGPE, DGBF

III.1.5 Endettement de 2019 à 2021

En vue d'encadrer et d'assurer un suivi de l'endettement des entreprises publiques, le Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat a signé l'arrêté n°225/SEPMBPE/DGPE du 8 Avril 2019 portant fixation des seuils d'emprunt et de garantie des sociétés d'Etat.

Au 31 décembre 2021, le stock de la dette des entreprises publiques était de 2 298 milliards de FCFA en 2021 contre **2 285** milliards de FCFA en 2020 et **2 249** milliards de FCFA en 2019, soit des hausses respectives de 0,6% et 1,6%.

En vue d'un meilleur suivi de la tte de la SIR, un comité interministériel composé notamment du Ministère du Pétrole, du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et du Ministère de l'Economie et des Finances. Pour les autres Entreprises du portefeuille de l'Etat, il a été développé au sein de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat, un outil de gestion des risques avec un tableau de bord présentant plusieurs indicateurs de gestion de l'endettement.

Le montant des dettes rétrocédées s'élevait à 1 379 milliards de FCFA, représentant 60% du stock global de la dette des entreprises publiques, reparti entre CI-ENERGIES, PAA, AIR COTE D'IVOIRE et INIE, contre 1248 milliards de FCFA en 2020 et 1 229 milliards de FCFA en 2019.

Quant à la dette garantie par l'Etat, elle ne concerne que CI-ENERGIES (51,65%), la SIR (40,83%), l'ANSUT (4,58%) et AIR CI (2,95%) pour un montant de 547 milliards de FCFA en 2021 contre 632 milliards de FCFA en 2020, et 662 milliards de FCFA en 2019.

III.1.6 Point sur les privatisations

Le Gouvernement a décidé de la cession des participations publiques dans quinze (15) sociétés, à savoir NSIA BANQUE CI (ex-BIAO-CI), SIB, VERSUS BANK, PALMAFRIQUE, SN SOSUCO, SUCRIVOIRE, TRCI, SMI, NEI-CEDA, CI-TELECOM, CI-ENGINEERING, IPS-WA, SONITRA, BHCI, CIDT et les villas attenantes à l'Hôtel Indénié d'Abengourou et les actifs de la branche aval pétrolier de PETROCI (station-service, distribution de gaz).

Le point des privatisations se présente comme suit :

- opérations finalisées : huit (8) sociétés (SIB, NSIA banque, SUCRIVOIRE, CIDT, SMI, SN SOSUCO, NEI-CEDA et PALMAFRIQUE), les stations-services de la PETROCI et les villas attenantes de l'Hôtel Indénié d'Abengourou ;
- opérations en cours : une (1) société (CI-TELECOM / ORANGE CI) et les actifs de la branche aval pétrolier de PETROCI (distribution de gaz) ;
- opérations en suspens : six (6) sociétés (IPS-WA, CI-ENGINEERING, TRCI, VERSUS BANK, SONITRA et BHCI).

III.1.7 Point sur les contrats de performance des entreprises publiques

La Communication en Conseil des Ministres relative à la mise en œuvre de contrats de performance (COP) entre l'Etat et les entreprises publiques a été adoptée le 15 juin 2016 et celle se rapportant à leur généralisation, le 9 janvier 2019. Pour rappel, les contrats de performance permettent de définir des objectifs de performance opérationnels, techniques, économiques et financiers à atteindre par les entreprises publiques, à une échéance pluriannuelle, sous la forme d'un programme d'actions de 3 à 5 ans.

De 2017 à 2021, le processus de contractualisation entre l'Etat et les entreprises publiques a permis la signature de trente-quatre (34) COP entre l'Etat et les sociétés suivantes : ONEP, SODEFOR, ONAD, CI-ENERGIES, SODEXAM, PAA, ANSUT, RTI, BNETD, AGEROUTE, SOTRA, I2T, PETROCI, SIR, LBTP, BNI, VERSUS BANK, AIGF, PASP, BPCI, LONACI, ANADER, INIE, SIPF, COTE D'IVOIRE ENGINEERING, FODI, SNDI, OIC, CNRA, POSTE CI, IDT, FER, GUCE-CI et SODEMI.

Ainsi, au mois de mai 2022 l'effectif des entreprises concernées par le processus de généralisation des COP est de quarante-quatre (44) sociétés et se compose comme suit :

- vingt-trois (23) sociétés d'Etat ;
- quatorze (14) sociétés à participation financière publique majoritaire ;
- sept (7) sociétés contrôlées par l'Etat ou bénéficiant de son concours financier.

A cet effet, six (6) contrats sont en cours d'élaboration (AGEF, VITIB SA, SONITRA, SNPECI, AIR-CI et GESTOCI) et les documents prioritaires desdites entreprises sont en cours de validation.

III.2. SITUATION FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX 2019-2021

III.2.1 Evolution du nombre d'Etablissements Publics Nationaux

A fin décembre 2021, la Côte d'Ivoire dénombre 99 Etablissements Publics Nationaux (EPN) fonctionnels dont 61 à caractères administratifs (EPA), 21 à caractères industriels et commercial (EPIC) et 17 assimilés incluant 2 en cours de liquidation.

Ce nombre a connu une évolution au fil des années passant de 93 EPN en 2017 à 102 en 2018 puis à 101 en 2019 avec la sortie de l'Office National pour le Développement de la Riziculture. Le nombre d'EPN n'a pas varié en 2020 par rapport à l'année 2019. Toutefois, il est enregistré des variations internes en 2020 avec la création du Centre Régional des Œuvres Universitaires de Man et de l'Office National pour le Développement de la Riziculture Liquidation ainsi que la fin de la liquidation de l'ANASUR et du FFPSU. Au cours de l'année 2021, le nombre d'EPN s'est établi à 99 avec la clôture de la liquidation du FER-PALMIER, de l'AGEPE, du FNJ et de la PSP et la création de deux autres EPN, notamment l'Institut de Médecine Nucléaire (IMENA) et l'Universitaire de San Pedro (USP).

Tableau 21 : Répartition des EPN par catégorie à fin 2021

Catégories d'EPN	Nombre	Pourcentage
Etablissements Publics Administratifs (EPA)	61	61,6%
Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)	21	21,2%
Structures Assimilées aux EPN (ASS)	17	17,2%
TOTAL	99	100%

Source : MBPE/DGBF/DCB

III.2.2 Evolution du budget des EPN de 2019 à 2021

Pour leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs programmes d'investissements, les Etablissements Publics Nationaux reçoivent des subventions de l'Etat en complément des ressources propres qu'ils génèrent et des appuis extérieurs dont certains bénéficient.

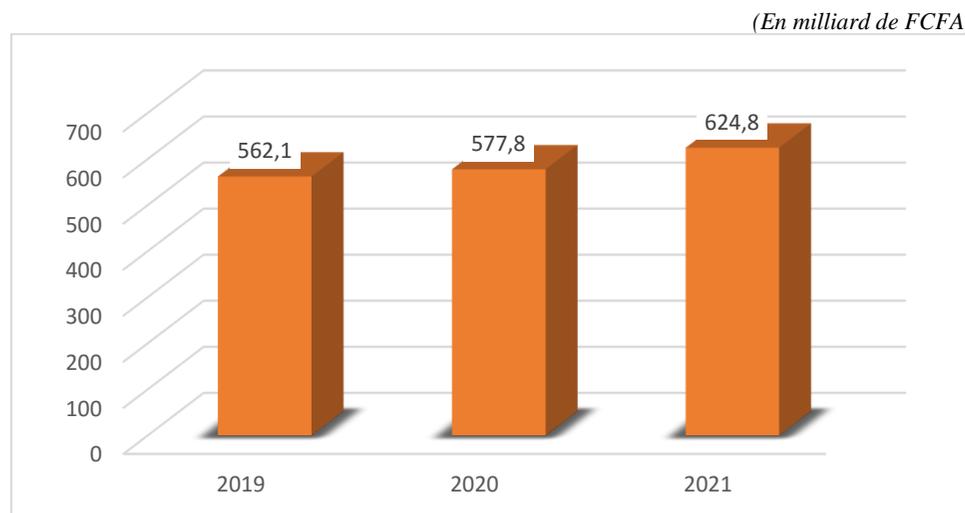
Sur la période 2019-2021, le budget consolidé des EPN est passé de 562,1 milliards de FCFA en 2019 à 624,8 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse relative de 11,2%.

Ce niveau de budget s'explique par l'augmentation des subventions de l'Etat pour le financement des activités notamment celles des Universités, des Grandes Ecoles et des grands centres hospitaliers. Il est également lié à la prise en compte des actions spécifiques du Gouvernement notamment

la poursuite des travaux de réhabilitation du stade Olympique d'Ebimpé et des autres stades du pays en raison de la CAN 2023 par l'ONS, l'enlèvement des ordures ménagères par l'ANAGED et la mise en œuvre du projet d'emploi Jeunes par l'AEJ, le financement de la formation professionnelle par le FDFP FDFP et au maintien du plan de relance mis en place dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19.

La présentation du budget des EPN de la période 2019-2021, dans l'histogramme ci-après, montre que le budget des EPN a connu des hausses régulières depuis 2019.

Graphique 4 : Evolution du budget des Etablissements Publics Nationaux de 2019 à 2021



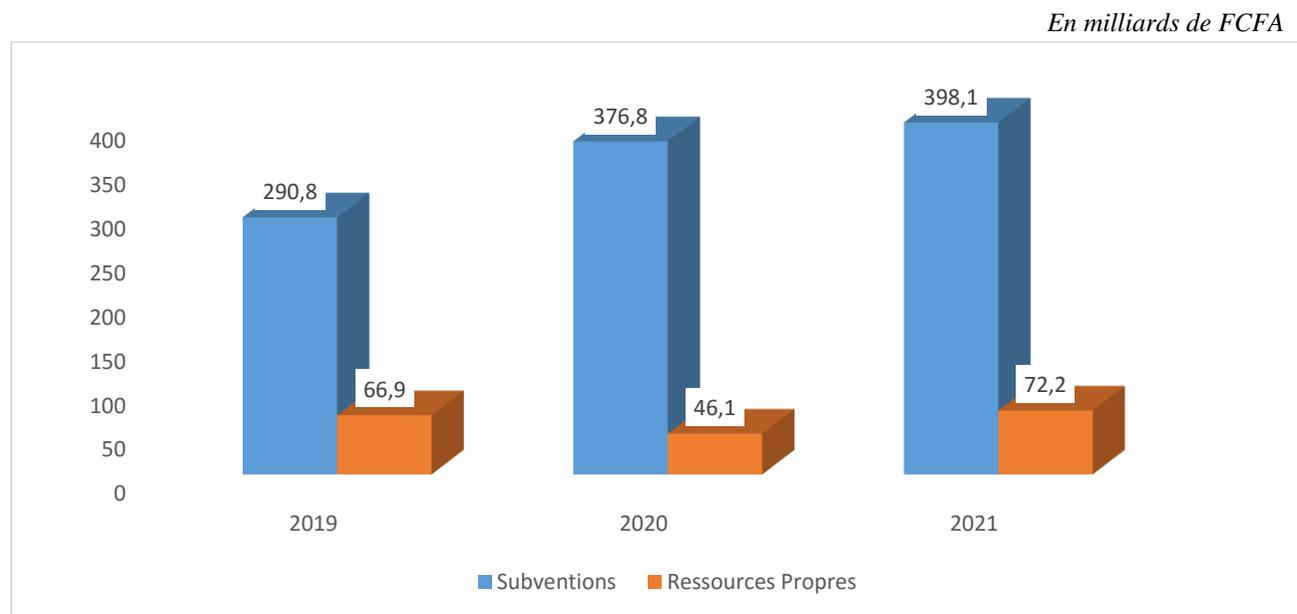
Source : MBPE/DGBF/DCB

Les subventions allouées aux EPN se situent à 290,8 milliards de FCFA en 2019, 376,8 milliards de FCFA en 2020 et 398,1 milliards de FCFA en 2021. Elles connaissent ainsi une hausse de 21,3 milliards de FCFA de 2020 à 2021 après une hausse de 86 milliards de FCFA sur la période 2019-2020. Globalement, les subventions progressent de 36,9% sur la période 2019-2021.

Quant aux ressources propres, elles s'élèvent respectivement à 66,9 milliards de FCFA en 2019, 46,1 milliards de FCFA en 2020 et à 72,2 milliards en 2021. Ainsi, ces ressources connaissent une régression de 20,8 milliards de FCFA de 2019 à 2020 et une progression de 26,10 milliards de FCFA de 2020 à 2021. Elles augmentent donc de 7,9% sur la période 2019-2021.

Au total, les subventions de l'Etat aux EPN sont en hausse de 2019 à 2021. Il en est de même pour les ressources propres.

Graphique 5 : Comparaison de l'évolution des subventions et des ressources propres des Etablissements Publics Nationaux de 2019 à 2021



Source : MBPE/DGBF/DCB

Ce graphique ne prend pas en compte les autres ressources notamment les émissions sur gestions antérieures, les réserves et les recettes fiscales affectées qui s'élèvent globalement à 204,4 milliards de FCFA en 2019, 154,9 milliards en 2020 et 154,5 milliards de FCFA en 2021.

➤ **Proportion des Subventions dans le budget global des EPN de 2019 à 2021**

Sur la période 2019-2021, la proportion des subventions dans le budget global des EPN a enregistré une évolution discontinue passant de 51,7% en 2019, à 65,2% en 2020 puis à 63,7% en 2021. Ainsi, la part des subventions de l'Etat dans le budget des EPN a connu une hausse de 13,5% de 2019 à 2020 passant de 290,8 milliards de FCFA pour 562,1 milliards de FCFA, soit une proportion de 51,7% en 2019. En 2020, pour un budget global de 577,8 milliards de FCFA la part de subvention se situe à 376,8 milliards de FCFA, soit 65,2%. Cette hausse est due à la mise en œuvre du plan de relance économique initié par le Gouvernement en vue de faire face aux effets négatifs de la Covid. De 2020 à 2021, la proportion des subventions de l'Etat a baissé de 1,5% passant de 376,8 milliards de FCFA pour 577,8 milliards de FCFA, soit 65,2% en 2020 à 398,1 milliards de FCFA pour 624,8 milliards de FCFA, soit 63,7% en 2021. Cette baisse est due à la maîtrise relative des conséquences de la pandémie à coronavirus.

➤ Proportion des ressources propres dans le budget global des EPN de 2019-2021

Sur la période 2019-2021, la proportion des ressources propres dans le budget global des EPN a enregistré une évolution discontinue établie à 11,9% en 2019. Cette proportion se situera à 8% en 2020 avant d'atteindre un niveau de 11,6% en 2021. Ainsi, la part des ressources propres dans le budget des EPN a connu une baisse de 3,9% de 2019 à 2020 passant de 66,9 milliards de FCFA à 46,1 milliards de FCFA en 2020. Cette baisse est due au ralentissement de l'activité économique liée à la pandémie de la Covid 19. A l'opposé de 2020 à 2021, la proportion des ressources a augmenté de 3,6% passant de 46,1 milliards de FCFA en 2020 à 72,2 milliards de FCFA en 2021. Cette hausse s'explique par la reprise des activités au plan économique eu égard à la maîtrise relative de la Covid 19.

III.2.3 Situation d'exécution budgétaire 2021

➤ Les ressources

Les prévisions de ressources des EPN en 2021 d'un montant de 624,8 milliards de FCFA, ont été réalisées à hauteur de 586,6 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 93,9%. La part non réalisée est de 38,2 milliards de FCFA dont 7,3 milliards de FCFA concernent les ressources allouées au fonctionnement et 31 milliards de FCFA les ressources affectées aux investissements.

Tableau 22 : Situation de l'exécution du budget 2021 des EPN en ressources par grande masse

Catégories de Ressources	En milliards de FCFA		
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Ressources Propres	72,2	72,7	100,7%
Subvention Fonctionnement	277,8	276,7	99,6%
Autres Ressources	123,8	117,3	94,7%
S/T Ressources de Fonctionnement	473,8	466,7	94,3%
Subvention Investissement	120,2	96,8	80,5%
Autres Ressources	30,8	23,1	75,2%
S/T Ressources Investissement	151,0	119,9	79,4%
TOTAL GENERAL	624,8	586,6	93,9%

Source : MBPE/ DGBF/ DCB

Les taux de réalisation par grande masse sont de 94,3% pour les ressources allouées au fonctionnement et de 79,4% pour les ressources affectées aux investissements.

Au niveau des ressources allouées au fonctionnement, les taux de réalisation détaillés sont :

- 94,7% pour les autres ressources de fonctionnement ;
- 99,6% pour les subventions d'exploitation ;
- 100,7% pour les ressources propres.

En ce qui concerne les ressources affectées aux investissements, le détail du taux de réalisation se présente comme suit :

- 75,2% pour les autres ressources d'investissement ;
- 80,5% pour les subventions d'investissement.

➤ Les dépenses

Les prévisions de dépenses du budget 2021 des EPN s'élèvent à 624,8 milliards de FCFA. Elles se composent de 473,8 milliards de FCFA de dépenses de fonctionnement et de 151 milliards de FCFA de dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 91,6% tandis que les dépenses d'investissement ont eu un taux d'exécution de 60,2%.

Tableau 23 : Situation de l'exécution du budget 2021 des EPN en dépenses par grande masse

En milliards de FCFA

Catégories de Dépenses	Dotation	Exécution	Disponible	Taux d'Exécution
Abonnement	7,7	7,2	0,5	93,5%
Personnel	167,1	160,1	7,0	95,8%
Autres dépenses	299,0	266,8	32,2	89,2%
S/T Dépenses de Fonctionnement	473,8	434,1	39,7	84,0%
Dépenses d'Investissement	151,0	90,9	60,1	60,2%
S/T Dépenses d'Investissement	151,0	90,9	60,1	60,2%
TOTAL GENERAL	624,8	525,0	96,0	84,0%

Source : MBPE/DGBF/DCB

III.2.4 Prévisions des subventions 2022-2023

Tableau 24 : Prévisions des subventions allouées aux EPN en 2022-2023

En FCFA

Subventions aux EPN	Budget	Prévision
	2022	2023
Subventions d'achats de biens et services	124 200 000 000	125 200 000 000
Subventions d'équilibre personnel	165 200 000 000	167 100 000 000
Subventions investissements	51 262 696 578	52 298 002 018
TOTAL	340 662 696 578	344 598 002 018

Source : MBPE/DGBF/DCB

Les subventions de l'Etat aux Etablissements Publics Nationaux et assimilés passent de 340,7 milliards de FCFA en 2022 à 344,6 milliards de FCFA en 2023 ; soit une évolution de 3.9 milliards de FCFA dominée principalement par une progression des subventions d'équilibre personnel d'un montant de 1,9 milliard de FCFA.

III.3. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE 2019-2021

La sécurité sociale en Côte d'Ivoire est assurée par trois (03) Institutions :

- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE), créée par décret n°2012-367 du 18 avril 2012 tel que modifié par l'Ordonnance n° 2017-107 et le décret n° 2017-108 du 15 février 2017. Elle a pour objet la gestion au profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pension, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pension, le recouvrement des cotisations et la gestion des fonds collectés au titre des différents régimes. Elle perçoit les cotisations et les subventions prélevées respectivement sur fonctionnaires et agents de l'Etat et structures publiques en vue d'assurer un financement régulier des pensions de retraite et offre également à ses bénéficiaires diverses prestations autorisées par la gestion des excédents de cotisations ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS), créée par le décret n°2000-487 du 12 juillet 2000 pour gérer le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé. Elle intervient également dans le domaine de l'action sanitaire et sociale. A ce titre, un contrat programme avec l'Etat de Côte d'Ivoire révisé chaque trois (03) ans, fixe les orientations et les objectifs de l'Institution à partir des exigences des clients et conformément aux exigences légales et réglementaires ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM), créée par le décret n° 2014-395 du 25 juin 2014, afin d'assurer la gestion, le service des prestations et le recouvrement des cotisations afférentes à la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU⁸).

Les ressources de ces caisses d'allocation sont principalement constituées par les cotisations des travailleurs, calculées sur un salaire brut plafonné ou non plafonné⁹.

⁸ La couverture maladie universelle a été instituée par la Loi n° 2014-131 du 24 mars 2014. Depuis septembre 2015, la CMU couvre obligatoirement l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire.

⁹ Les cotisations sociales de la CNPS sont plafonnées et celles de la CGRAE ne le sont pas.

III.3.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat

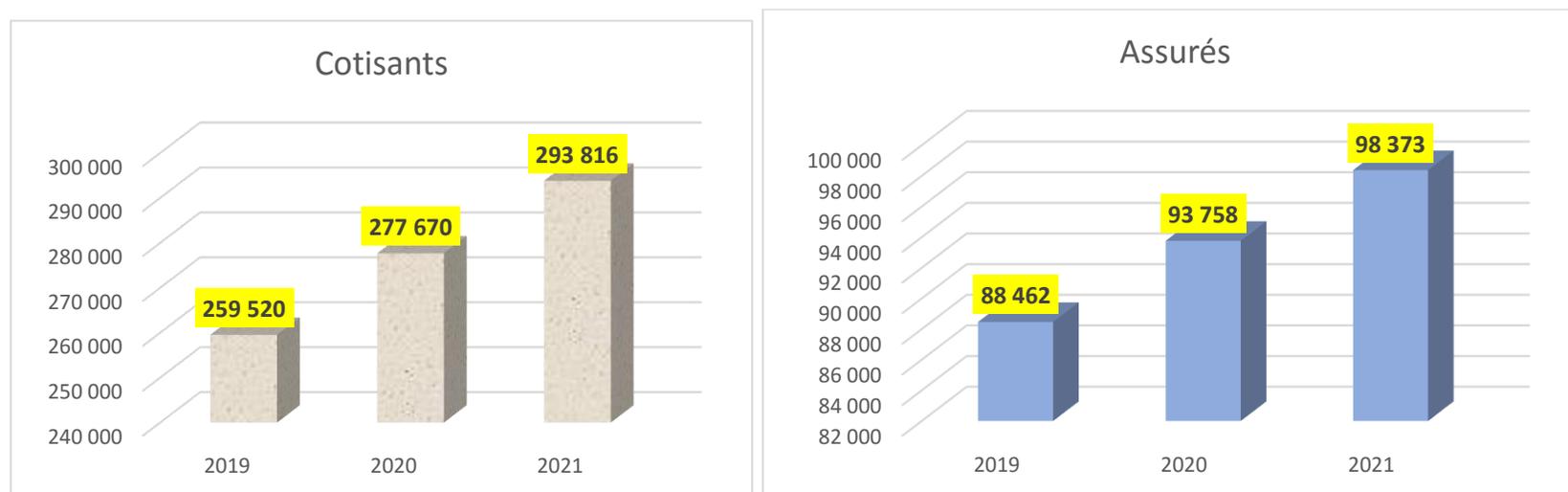
III.3.1.1. Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2019 à 2021

Sur la période 2019 à 2021, il est observé une croissance de l'effectif des fonctionnaires et agents de l'Etat cotisant à l'IPS-CGRAE. En effet, l'effectif des cotisants s'établit à 293 816 en 2021 contre 277 670 en 2020 et 259 520 en 2019, soit un taux de croissance de 5,81 %. Cela s'explique par la dynamique des recrutements dans le secteur public en lien avec la stratégie de l'Etat. Il s'agit notamment des recrutements au niveau du secteur éducation-formation. Le taux de croissance moyen annuel des effectifs des pensionnés s'établit à 6% sur la période 2019-2021.

L'effectif des assurés (fonctionnaires et agents de l'Etat retraités et leurs ayants-droits) est en hausse et se justifie par la poursuite des départs volontaires à la retraite des fonctionnaires civils et militaires, après la réforme de 2012. Le nombre des bénéficiaires de prestations sociales passe donc de 93 758 à fin 2020 à 98 373 à fin 2021, soit une augmentation de 5 % environ. La croissance importante du nombre d'assurés, observée sur les trois dernières années s'explique par les éléments suivants :

- la reprise des départs à la retraite qui avaient été retardés du fait du recul de l'âge de la retraite suite à la réforme de 2012 ;
- l'application effective des nouvelles mesures issues de l'ordonnance n°2017-107 du 15 février 2017 portant modification de l'ordonnance n° 2012-303 du 04 avril 2012 et de son décret d'application n°2017-108 du 15 février 2017 concernant la jouissance immédiate de la pension de conjoint survivant (pensions de réversion de veuves ou de veufs) ;
- la mise en exécution de la loi de programmation militaire qui entraîne les départs volontaires dans l'armée.

Graphique 6 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2019 à 2021 de la CGRAE



Source : IPS-CGRAE

En outre, la politique de lutte contre la fraude et le suivi des départs à la retraite, à travers l'interfaçage de l'Application de paiement des pensions (I pensions) avec le Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE), permet à la CGRAE de maîtriser les sorties de carrière.

Sur la période 2021-2024, les effectifs des cotisants et des assurés croissent respectivement de 3% et de 6%.

Tableau 25 : Prévisions des effectifs des cotisants et des assurés de 2021 à 2024

En milliards de F CFA

LIBELLES	2021	2022	2023	2024
Cotisants	286 000	294 580	303 418	312 520
Assurés	99 383	105 346	111 667	118 367
Ratio de dépendance	2,9	2,8	2,7	2,6

Source : IPS-CGRAE

Au regard du tableau ci-dessus, les ratios de dépendance (effectif cotisants/effectif assurés) ont une tendance baissière. En effet, alors qu'en 2021 il existe 2,9 actifs cotisants pour 1 retraité, ce ratio baissera pour atteindre 2,6 en 2024. Cette tendance baissière du ratio de dépendance s'explique par le taux de croissance des effectifs devant partir à la retraite (6,15%) qui est élevé par rapport à celui des cotisants (3,35%).

III.3.1.2. Analyse de la performance de l'Institution de 2019 à 2021

Après une année 2020 marquée par l'émergence de la covid-19 et les nombreuses problématiques soulevées par cette pandémie, 2021 s'est présentée comme un retour à la normalisation progressive des activités.

Pour l'IPS-CGRAE, les challenges étaient nombreux : opérationnaliser le RCFAE, ancrer davantage la relation client au cœur de l'organisation, consolider la fiabilité et la pérennité de l'Institution.

Autant de défis que l'IPS-CGRAE s'est attelée à relever tout au long de l'exercice 2021, avec, intactes, son ouverture au monde, et sa détermination à œuvrer sans relâche à la satisfaction continue de ses assurés sociaux. La situation financière de l'Institution est présentée ci-dessous.

Tableau 26 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2019 à 2021

<i>En milliards de FCFA</i>			
LIBELLES	2019	2020	2021
PRODUITS	245,0	316,4	304,7
Recettes (Cotisations C)	227,8	246,7	251,4
Autres produits	13,9	65,7	45,7
Produits financiers	3,3	4,0	2,6
CHARGES	201,2	295,6	221,3
Dépenses (Prestations P)	160,5	170,7	181,6
Charge de fonctionnement	40,8	124,9	39,7
Solde technique (C-P)	67,4	76,1	69,7
RESULTAT NET	43,8	20,9	11,6

Source : IPS-CGRAE

Les cotisations sociales sont en hausse de 10,3% de 2019 à 2021. Cette hausse s'explique par les actions de recouvrement menées auprès des organismes cotisants, notamment :

- le suivi des organismes affiliés et la bonne évaluation des cotisations sociales par portefeuille (BGF, Entreprises publiques, Défense) ;
- les campagnes de sensibilisation des responsables de structures affiliées et des assurés sociaux ;

- la parfaite collaboration avec les structures techniques du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, Direction Générale du Budget et des Finances,...) ;
- les séances périodiques de rapprochement de situations de cotisation, de certification et de reddition de comptes avec les organismes affiliés ;
- la mise en place de l'Outil Intermédiaire de Gestion du Recouvrement (OIGR), qui procède de façon automatique aux émissions régulières d'appels de cotisations et de réception des déclarations de cotisations ;
- l'immatriculation de l'ensemble des fonctionnaires par la synchronisation des flux avec le SIGFAE ;
- les contrôles d'employeurs, avec parfois des redressements indiciaires, majorant ainsi l'assiette des cotisations.

Les prestations sociales sont également en hausse de 13,1% sur la période de 2019 à 2021. En effet, l'impact de la réintroduction des accessoires de pension (allocations familiales et majorations) en 2017 se poursuit ainsi que les départs volontaires des militaires dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire. Les demandes de pension de conjoint survivant avec jouissance immédiate demeurent stables sur la période 2019 à 2021.

En outre, la hausse significative des charges de fonctionnement et des autres produits de 2019 à 2021 tient compte de l'impact de deux opérations de titrisations et de liquéfactions des créances liées aux Prestations Non Contributives (PNC) sur l'Etat et des dépenses engagées dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les effets de la crise sanitaire engendrée par la pandémie à COVID-19.

Le solde technique (cotisations – prestations) connaît une baisse de 8,4% de 2020 à 2021 et s'élève à 69,7 milliards de FCFA en 2021, en cohérence avec le ratio de dépendance qui se situe à 2,9 cotisants pour un (1) retraité pour la période de 2019 à 2021.

Le résultat net de l'exercice 2021 se chiffre à 11,9 milliards de FCFA et est en baisse de 44,5% par rapport à 2020. Cette baisse s'explique par la hausse des charges exceptionnelles enregistrées sur l'exercice 2021.

La CGRAE continue de maintenir l'équilibre de ses régimes de sécurité sociale depuis la réforme de 2012. Cet équilibre se traduit par des résultats excédentaires dont la moyenne sur la période 2019 à 2021 s'établit à 25,4 milliards de FCFA.

III.3.1.3. Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'institution de 2022 à 2025

Les projections des charges et des produits sur la période 2022 à 2025 affichent des taux de croissance en moyenne annuelle respectifs de 5,6% et 3,3%.

Tableau 27 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2022 à 2025

<i>En milliards de FCFA</i>				
LIBELLES	2022	2023	2024	2025
PRODUITS	267,6	271,9	285,5	289,9
Recettes (Cotisations C)	263,5	267,8	276,6	285,8
Autres produits	1,1	1,1	1,1	1,1
Produits financiers	3,0	3,0	3,0	3,0
CHARGES	230,0	242,8	256,3	269,34
Dépenses (Prestations P)	191,8	202,2	214,3	227,24
Charge de fonctionnement	38,2	39,5	40,8	42,1
Solde technique (C-P)	71,7	65,6	62,3	58,56
RESULTAT NET	37,6	30,2	29,2	20,56

Source : IPS-CGRAE

Les prévisions indiquent une augmentation de cotisations qui passeraient de 263,5 milliards de FCFA à 285,8 milliards de FCFA de 2022 à 2025, soit une évolution de 8,4% en lien avec l'évolution du nombre de cotisants projeté sur la période.

Les dépenses de prestations passeraient de 191,8 milliards de FCFA en 2022 à 227,24 milliards de FCFA en 2025, soit un accroissement de 18,4%. Cette progression des charges techniques (prestations) se justifie par la poursuite de l'impact de la révision de certains points de la réforme du système de gestion des pensions publiques de 2012 suite aux négociations entre le Gouvernement et les organisations syndicales tenues en début 2017. Ces révisions ont porté sur :

- la majoration de la pension pour famille nombreuse ;
- les allocations familiales ;
- la pension de conjoint survivant ;
- le capital décès ;
- le salaire de référence (indice de calcul de la pension).

Il ressort des prévisions que sur la période 2022-2025, le solde technique moyen se situerait à 64,5 milliards de FCFA en raison de la stabilisation des dépenses techniques et des efforts de recouvrement des cotisations sociales. Toutefois, le résultat net passerait de 37,6 milliards de FCFA en 2022 à 20,5 milliards de FCFA en 2025. Bien qu'excédentaire, il est observé une tendance baissière du résultat net qui pourrait s'expliquer par l'impact des charges de fonctionnement, le poids important des amortissements liés aux investissements en immobilier et des dépenses liées à la déconcentration des activités de l'IPS-CGRAE, d'une part et par la hausse significative des prestations sociales due à la réforme intervenue en 2017, d'autre part.

Encadré 6 : Point de la mise en œuvre du régime de la retraite complémentaire par capitalisation

Conformément à l'ordonnance n°2012-303 du 04 avril 2012 portant organisation des régimes de pensions gérés par la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat, modifiée par l'ordonnance n°2017-107 du 15 février 2017, l'IPS-CGRAE a pour mission de gérer les régimes obligatoires par répartition et par capitalisation ainsi que les régimes spéciaux. Afin d'élargir son champ d'intervention et permettre d'améliorer les conditions de vie des Fonctionnaires et Agents de l'Etat, l'IPS-CGRAE a entrepris des travaux en 2014 sur la mise en place d'un régime de retraite par capitalisation en complément au régime de base dit régime par répartition. Ces travaux ont permis au Gouvernement de prendre les textes suivants : décret n°2020-528 du 24 juin 2020, portant création d'un régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat en abrégé « RCFAE » et arrêté n°2021-011 du 22 janvier 2021 fixant les modalités d'application dudit décret, marquent ainsi la mise en place effective et le lancement de ce produit de retraite complémentaire.

Dans ce cadre, plusieurs travaux techniques ont été effectués en prévision du lancement effectif dudit régime. Il s'agit notamment :

- **des études Actuarielles** : Plusieurs études ont été réalisées dans le but d'identifier et de définir les paramètres techniques qui garantissent la viabilité du régime. Ces études ont porté notamment sur l'actualisation actuarielle des cotisations au titre du nouveau régime par capitalisation et sa viabilité, le choix des taux (taux minimum garanti, taux de remplacement), l'adhésion (impact sortie adhésion facultative, impact sortie en capital). Les résultats de ces études ont permis d'engager un dialogue social, avec l'ensemble des représentants des fonctionnaires et agents de l'Etat. Ce dialogue achevé le 07 juin 2019, a été marqué par la signature de toutes les parties prenantes et d'une déclaration portant consensus sur les caractéristiques techniques de ce nouveau régime.
- **de la comptabilité et des finances** : Les travaux de mise à jour du plan comptable CIPRES et des règles de gestion prudentielle pour tenir compte du nouveau régime sont en cours de finalisation.
- **du marketing et de la communication** : Les stratégies de marketing et communication ont été élaborées et validées. Les projets de brochures, de kit d'adhésion au régime et de fiches d'adhésion ont également été élaborés. Des spécimens sont disponibles à l'attention des Fonctionnaires et Agents de l'Etat.
- **du système d'information** : L'IPS-CGRAE a mis en place un logiciel de gestion de la Retraite par Capitalisation afin de traiter les opérations du régime de retraite par capitalisation. Ce logiciel est opérationnel depuis fin décembre 2020.
- **des Perspectives** : Le régime de retraite par capitalisation étant dans sa phase d'opérationnalisation, les étapes suivantes de sa mise en œuvre se focalisent sur les éléments suivants :
 - Démarrage effectif du régime par le précompte des cotisations obligatoires des nouveaux fonctionnaires recrutés depuis le 8 août 2020 ;
 - Tournées de sensibilisation des Fonctionnaires et Agents de l'Etat recrutés avant le 24 juin 2020 afin que ceux-ci adhèrent au nouveau régime ;
 - Sensibilisation et information des Fonctionnaires et Agents de l'Etat sur les avantages du régime et les adhésions aux produits complémentaires ;
 - Finalisation des textes complémentaires relatifs au statut de Hautes Personnalités.

III.3.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

III.3.2.1. Evolution des effectifs des employeurs et salariés affiliés à l'IPS-CNPS de 2019 à 2025

Le secteur de l'emploi formel poursuit son dynamisme dans un contexte de reprise de l'activité économique. Cette croissance dans la création d'emplois s'est également fait ressentir au niveau de l'IPS- CNPS, qui a enregistré une hausse des immatriculations des emplois salariés sur l'année 2021. En effet, les nouvelles immatriculations des salariés du secteur privé ont augmenté de 2,1% de 2020 à 2021 soit 94 319 pour se situer à 96 300. Elles sont enregistrées principalement dans les secteurs du commerce (34,4%), du BTP (12,9%) et de l'industrie manufacturière (18,6%).

Sur la période 2019-2021, l'effectif des salariés s'établit à 933 356 en 2021 contre 818 787 en 2019, soit une croissance moyenne annuelle de 6,8%. En outre, le nombre d'entreprises en activité immatriculées à la CNPS est passé de 37 512 en 2019 à 44 187 en 2021, soit une progression moyenne annuelle de 8,5% sur la même période.

Ces progressions ont été soutenues par l'impact des opérations d'identification des employeurs et de contrôles inopinés, menés par les agences de l'Institution.

Tableau 28 : Evolution des effectifs des salariés et employeurs affiliés et du ratio de dépendance de 2019 à 2021 de la CNPS

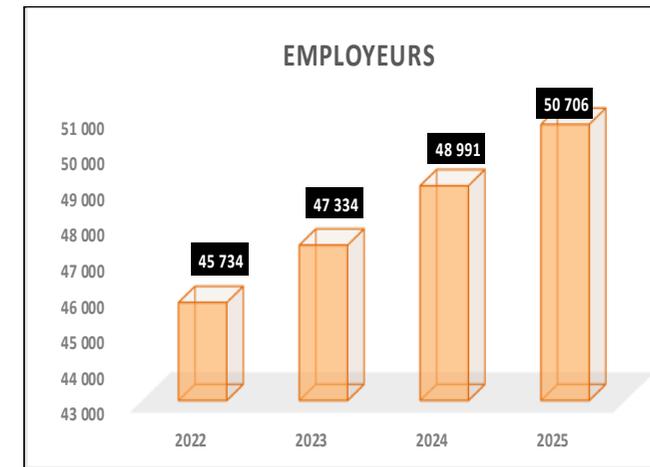
LIBELLES	2019	2020	2021
Nombre de salariés (A)	818 787	863 700	933 356
Nombre d'employeurs	37 512	39 994	44 187
Nombre de retraités (B)	109 220	112 431	113 947
Ratio de dépendance (A/B)	7,5	7,7	8,2

Source : IPS-CNPS

Par ailleurs, le mode de gestion actuel du régime, par répartition indique un ratio de dépendance (cotisants/retraités) de 8,2 en 2021 contre 7,5 en 2019. Cette tendance haussière de ce ratio met en lumière une population active qui croît plus vite que celle des personnes admises à la retraite. Cela permet ainsi de générer plus d'excédents de liquidités pour le maintien à long terme de l'équilibre financier de la branche retraite.

Sur la période 2022-2025, les effectifs des salariés et des employeurs croissent respectivement de 3,9% et de 3,5%. Ces projections se sont appuyées sur un taux de croissance moyen observé dans chaque secteur d'activité.

Graphique 7 : Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés de 2022 à 2025 de la CNPS



Source : IPS-CNPS

III.3.2.2. Analyse de la performance de l'Institution de 2019 à 2021

La période 2019-2021 a été principalement marquée par la pandémie de la covid-19 qui a induit d'importants manques à gagner pour les entreprises du tissu économique ivoirien. En dépit des mesures nationales de riposte prises en 2020, particulièrement le différé du paiement des cotisations sociales de 3 mois des entreprises, la CNPS a fait preuve de résilience au regard de ses activités.

En effet, les cotisations sociales sont en progression moyenne de 8,2% sur la période 2019-2021. Il convient d'indiquer que celles-ci croissent de **13,3%** de 2020 à 2021 suite à l'impact des mesures suivantes :

- le déploiement de la stratégie d'identification des employeurs ;
- la régularisation des arriérés de cotisations par les employeurs, suite à la reprise des activités post covid-19 ;
- 13 994 nouvelles immatriculations d'entreprises et 96 300 nouvelles déclarations, sur l'année 2021 ;
- l'incidence de la pénalité de 15% liée à la déclaration de la DISA dans les délais, majorant ainsi l'assiette des cotisations ;
- l'impact du plafond pour les cotisations de retraite qui est passé de 1 647 315 FCFA à 2 700 000 FCFA.

Les produits financiers passent de 18,1 milliards de FCFA en 2019 à 23,3 milliards de FCFA en 2021. Cette croissance moyenne de 13,5 % sur la période est essentiellement lié aux intérêts générés par la mise en place des nouveaux Dépôts à Termes (DAT)

.

Les autres produits ont fortement baissé de 95,3% passant de 65,7 milliards de FCFA en 2019 à 3,1 milliards de FCFA en 2021. Cette évolution s'explique d'une part par la reprise des provisions sur les créances titrisées de l'Eta de Cote d'Ivoire en 2019, d'autres part par l'annulation de prestations émises, non payées datant de plus de 3 ans constatées en 2020.

La hausse moyenne de **7%** des prestations sociales sur la période 2019-2021 se justifie par l'augmentation du nombre de bénéficiaires par branche couplé à la revalorisation d 5% de la pension et des rentes d'accidents de travaux intervenus en 2020.

Enfin, le solde technique (produits techniques-charges techniques) et le résultat net chiffrés en 2021, à **203 milliards de FCFA** puis **125,6 milliards de FCFA**, progressent respectivement de **21,3%** et **25%**.

Ces performances réalisées, contribuent à maintenir l'équilibre financier des branches avec un résultat net excédentaire en progression moyenne annuelle de **5,8%** sur la période 2019-2021.

Tableau 29 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2019 à 2021*En milliards de FCFA*

LIBELLES	2019	2020	2021 (*)
PRODUITS	398,3	370,7	404,0
Produits techniques (cotisations sociales) (C)	303,9	313,7	355,5
Produits techniques (majorations de retard) (C)	7,3	15,3	18,9
Produits financiers	18,1	21,3	23,3
Produits de loyers	3,3	3,4	3,2
Autres produits (**)	65,7	17,0	3,1
CHARGES	286,0	270,2	278,4
Charges techniques (prestations sociales) (P)	149,6	161,7	171,4
Charge de fonctionnement	47,5	51,1	52,1
Autres charges (***)	88,9	57,4	54,9
Marge technique (C-P)	161,6	167,3	203,0
RESULTAT NET	112,3	100,5	125,6

() : données provisoires**(**) : produits exceptionnels, reprises d'amortissements et provisions, autres produits techniques et d'exploitation**(***) : Dotations aux amortissements et provisions, charges exceptionnelles***Source : IPS-CNPS**

Encadré 7 : Point sur la mise en œuvre du régime des travailleurs indépendants

Le projet d'extension de la couverture sociale porté depuis 2013 par la CNPS a vu son existence légale matérialisée par l'adoption en Conseil des ministres le 19 juillet 2019 de l'Ordonnance n°636 instituant les régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants.

En vue de son opérationnalité, divers textes subséquents restent néanmoins à prendre sous forme de décret, d'arrêté et de délibération du Conseil d'Administration de la CNPS. Toutefois, un décret (n°308 du 04 mars 2020) fixant les modalités pratiques de fonctionnement des régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants a été pris ainsi qu'un arrêté (n°2020-065 du 16 juillet 2020) du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale pour fixer le revenu plancher par catégorie socio-professionnelle et le revenu plafond du régime social des travailleurs indépendants.

Ces instruments juridiques à minima ont permis à la CNPS d'accélérer les travaux de mise en œuvre des nouveaux régimes dédiés aux travailleurs indépendants, notamment en ce qui concerne le nouveau système informatique.

Ainsi, le Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI), régime de base, a été institué afin de prendre en charge les risques maladie, accident, maternité et vieillesse. Il s'agit d'un régime par répartition, ouvert à tous les travailleurs indépendants et fonctionnant selon le principe de cotisations définies pour ses différentes branches. Le second, le Régime Complémentaire des Travailleurs Indépendants (RCTI) permettra de prendre en charge le risque vieillesse uniquement. Il s'agit d'un régime par capitalisation, ouvert aux travailleurs indépendants dont le revenu excède 180.000 FCFA/mois et fonctionnant également selon le principe de cotisations définies.

Aussi, depuis le mois de septembre 2020, en dépit de l'environnement marqué par la crise sanitaire et les tensions politiques, des campagnes d'information de proximité sont-elles menées auprès des organisations professionnelles et des structures institutionnelles d'encadrement des travailleurs indépendants pour leur sensibilisation. Ces campagnes ont également permis de lancer les premières opérations d'affiliation de travailleurs indépendants à la CNPS pour tester le matériel et le dispositif à mettre en œuvre.

Depuis janvier 2022, le projet est entré dans sa phase de généralisation avec à ce jour un peu plus de 88 000 travailleurs indépendants enrôlés. Quant aux opérations d'immatriculation, elles se sont intensifiées avec la mise à disposition des ressources humaines et du matériel technique et informatique. De même, des partenariats stratégiques sont en cours de conclusion avec les structures institutionnelles telles que l'Agence Emploi Jeunes, les microfinances (COOPEC, COFINA, etc.) et la chambre des métiers de Côte d'Ivoire. Ces partenariats permettront une montée en charge rapide des affiliations à la CNPS de ces travailleurs.

Notons que le recouvrement des cotisations a débuté officiellement depuis mars 2022. Les travailleurs indépendants peuvent effectuer le paiement de cotisations via mobile money (Wave, Orange et MTN) ou par chèque dans les agences CNPS.

Il faut noter que la Côte d'Ivoire est précurseur dans le domaine de l'extension de la couverture sociale aux travailleurs indépendants au sein de la zone CIPRES.

III.3.2.3. Evolution des produits et des charges de l'IPS-CNPS de 2022 à 2025

La reprise économique post covid-19 a renforcé le dynamisme des activités de la CNPS. En effet, suite à la dernière évaluation actuarielle les prestations sociales sont projetées à 460 milliards de FCFA en 2025 contre 375,5 milliards de FCFA en 2022, soit une croissance moyenne annuelle de 7% sur la période 2022-2025.

Quant aux majorations de retard, produits techniques liés aux pénalités dues par les employeurs sur leurs arriérés de paiement de cotisations sociales, elles sont maintenues à 15 milliards sur la période 2022_2025 au vu de leur caractère incertain.

Les revenus générés par le portefeuille titres existant en sus de l'impact des nouveaux investissements financiers engendreraient un accroissement des **produits financiers** de 10% sur la période 2022-2025. Ces produits passeraient de 29,2 milliards de FCFA en 2022 à 38,9 milliards de FCFA en 2025.

La dynamique des investissements **dans l'immobilier** conduirait à une hausse moyenne annuelle de 5% des revenus de loyers sur la période 2022-2025. Ceux-ci pourraient se chiffrer à 3,6 milliards de FCFA en 2025, contre 3,1 milliards de FCFA en 2022.

Les charges de prestations sociales progresseraient annuellement de 5%, de 180,9 milliards de FCFA en 2022 à 209,4 milliards de FCFA en 2025 sous l'effet combiné de la croissance du nombre de bénéficiaires par branche et de la revalorisation de certaines prestations.

Les charges de fonctionnement se situeraient à 64,0 milliards de FCFA en 2025 contre 59,9 milliards de FCFA en 2022. Ces prévisions résultent globalement de l'évolution de la masse salariale et des autres charges de fonctionnement sur la période 2022-2025. En effet, les charges de personnel subiraient une croissance moyenne annuelle de 5% en lien avec le démarrage effectif des nouveaux régimes depuis 2021. Au regard de l'inflation et de l'évolution de la couverture nationale (bureaux de représentation et nouvelles agences), les autres charges de fonctionnement augmenteraient annuellement de 3%.

En définitive, le résultat hors éléments exceptionnels connaîtrait une croissance moyenne annuelle de 10% sur la période 2022-2025, passant de 182,0 milliards de FCFA en 2022 pour atteindre 244,0 milliards de FCFA en 2025.

Tableau 30 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2022 à 2025*En milliards de FCFA*

LIBELLES	2022	2023	2024	2025
PRODUITS (P)	422,8	408,7	437,2	467,5
Produits techniques (cotisations sociales) (C)	375,5	401,8	429,9	460,0
Produits techniques (majorations de retard) (C)	15,0	15,0	15,0	15,0
Produits financiers	29,2	32,1	35,3	38,9
Produits de loyers	3,1	3,3	3,4	3,6
CHARGES (C)	226,8	236,6	253,4	265,7
Charges Techniques (prestations sociales) (P)	180,9	189,9	199,4	209,4
Charges de fonctionnement	59,9	61,2	62,5	64,0
Marge technique (C-P)	209,6	226,8	245,5	265,6
RESULTAT	182,0	201,0	221,7	244,0

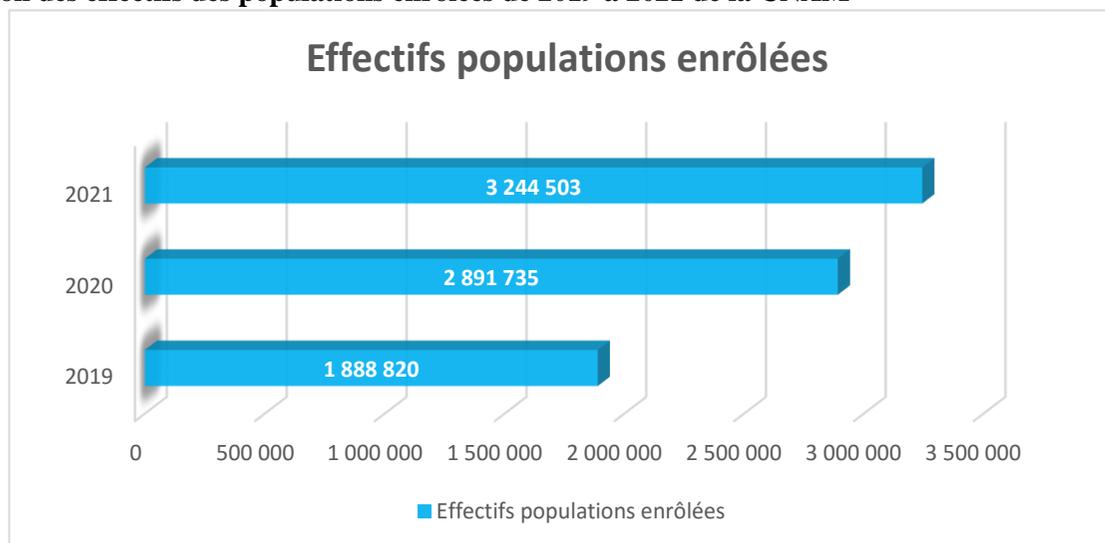
() : données provisoires***Source** : IPS-CNPS

III.3.3 Situation financière de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

- **Evolution des effectifs des personnes enrôlées de 2019 à 2021**

Afin d'accompagner le Gouvernement de Côte d'Ivoire dans son vaste chantier de réformes sanitaires entamé depuis 2014, notamment, celui de garantir un égal accès aux soins à toutes les couches sociales nationales, l'IPS-CNAM, a pu, au travers de diverses campagnes d'enrôlement biométrique réalisées auprès de la population, accroître l'effectif des populations enrôlées passant de **2 891 735** en 2020 à **3 244 503** d'enrôlées au 31 décembre 2021 soit un taux de croissance de **12%**. Cette hausse bien que positive reste inférieure au **53%** de progression de la période 2019-2020.

Graphique 8 : Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2019 à 2021 de la CNAM



Source : IPS-CNAM

En effet, la baisse constatée du taux de croissance entre 2020 et 2021 pourrait s'expliquer par le ralentissement des activités de l'Institution principalement caractérisé par les mesures restrictives du gouvernement en ce qui concerne l'apparition de nombreux variants du corona virus courant 2021 mais aussi par la fermeture de plusieurs centres d'enrôlement. Cependant, les efforts consentis par le gouvernement en ce qui concerne la lutte contre le COVID 19 couplé à ceux de l'IPS-CNAM permettent de reprendre progressivement les activités avec notamment diverses campagnes de sensibilisations et d'enrôlements.

- **Etat d'avancement des activités de l'IPS-CNAM de 2019 à 2022**

Dans son objectif d'étendre et de garantir l'accès aux soins des populations sur le territoire national selon le principe de la « généralisation progressive », l'IPS-CNAM au travers de mécanismes divers a permis à la CMU d'entrer dans sa phase active avec le début des prélèvements le 1^{er} juillet 2019 et celui des prestations le 1^{er} octobre 2019. Ainsi, au 1er octobre 2019, 2 979 469 personnes pouvaient avoir accès aux prestations de la CMU.

Au 31 décembre 2021, le nombre de personnes enrôlées s'estimait à **3 244 503** et le nombre de cotisants à **1 667 392**, soit **51%** des populations enrôlées.

Il convient cependant de signaler que certaines difficultés récurrentes mettent à mal l'atteinte des objectifs. C'est notamment :

- La faiblesse de recouvrement des cotisations auprès des entreprises privées. **37%** des cotisations ont été recouvrées pour les salariés et leurs ayants droit par la CNPS pour la période de juillet 2019 à mars 2021) en raison de la non maîtrise de la plate-forme de collecte des cotisations e-CNPS mise en exploitation en juillet 2019 par la CNPS et de la réticence de certaines entreprises privées à s'acquitter des cotisations CMU ;
- les difficultés d'accès des populations aux soins dans les hôpitaux ;
- le dysfonctionnement dans la gestion du médicament. .

D'où la nécessité de reformer la gestion des médicaments et renforcer le dispositif d'accueil des patients dans les centres de santé. Enfin, les moyens doivent être dégagés pour permettre à la coordination générale d'entamer les enquêtes indépendantes de satisfaction concernant la CMU et la gratuité ciblée.

Tenant compte de ces difficultés, la CNAM a adopté un plan stratégique 2021-2023 qui a pour principale orientation la mise en œuvre des ajustements nécessaires pour améliorer l'accès des populations aux prestations.

A fin décembre 2021

- **3 312 062** personnes ont été enrôlées ;
- **3 260 802** cartes ont été produites et **2 356 332** distribuées, soit **72%** des cartes produites ;
- **593 745** actes médicaux ont été délivrés à **197 322** assurés dans **627** établissements sanitaires soit **60 %** des établissements du réseau de soins ;
- le taux de service des médicaments est à **40,25%** depuis le démarrage de la généralisation.

A fin mars 2022, les principaux acquis se résument comme suit :

- **3 312 062** personnes ont été enrôlées ;
 - **3 260 802** cartes ont été produites et **2 356 332** distribuées, soit **72%** des cartes produites ;
 - **593 745** actes médicaux ont été délivrés à **197 322** assurés dans **627** établissements sanitaires soit **60 %** des établissements du réseau de soins ;
 - le taux de service des médicaments est à **40,25%** depuis le démarrage de la généralisation.
- **Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'institution de 2023 à 2025**

Les cotisations attendues sont estimées en partant de l'effectif des populations cotisantes observé en 2021 avec une progression tenant compte de la capacité d'enrôlement des populations. C'est une démarche prudente, ajustée à partir des observations de 2021.

Tableau 31 : Evolution des produits et des charges de la CNAM de 2022 à 2025

CNAM	2022	2023	2024	2025
PRODUITS (en milliards de FCFA)	37,2	47,0	52,5	57,1
Subventions	3,0	3,0	3,0	3,0
Subventions d'exploitation	3,0	3,0	3,0	3,0
Produits techniques (Cotisations C)	32,3	41,4	46,2	50,2
Cotisations RGB	19,6	25,1	26,6	28,2
Cotisations RAM & Ticket Modérateur pris en charge par l'état	12,7	16,3	19,6	22,0
Produits financiers	1,9	2,6	3,3	3,9
CHARGES (en milliards de FCFA)	21,2	26,8	35,0	43,9
Charges Techniques (Prestations P)	6,3	10,4	17,5	25,3
Charge de fonctionnement	14,9	16,4	17,6	18,6
Solde technique (C-P)	26,0	31,0	28,8	24,9
RESULTAT NET (en milliards de FCFA)	16,0	20,2	17,5	13,3

Source : IPS-CNAM

▪ **Les produits**

En 2022, les produits de l'institution sont estimés à 37,2 milliards de FCFA. Ils sont projetés à 47,0 milliards de FCFA en 2023, puis à 52,5 milliards de FCFA en 2024 et à 57,1 milliards en 2025, soit une hausse moyenne de **15,35%** sur la période de 2022-2025.

Les produits sont composés comme suit :

- de cotisations sociales estimées à 19,6 milliards de FCFA en 2022, projetées à 25,1 milliards de FCFA en 2023, puis 26,6 milliards en 2024 et à 28,2 milliards de Fcfa en 2025, et dont la prise en charge par l'Etat des cotisations et du ticket modérateur des indigents évaluée à 12,7 milliards de FCFA en 2022 et 22,0 milliards de FCFA en 2025 ;
- de subvention d'exploitation reçue de l'Etat estimée à 3 milliards de FCFA par an sur la période 2022-2025. Elle est destinée aux dépenses nécessaires à l'opérationnalisation de la CMU ;
- de produits financiers projetés à 1,9 milliard de FCFA en 2022. Ils sont attendus respectivement à 2,6 milliards de FCFA en 2023, puis à 3,3 milliards de FCFA en 2024 et à 3,9 milliards de FCFA en 2025 ; soit une évolution moyenne d'environ **27,1%** sur la période 2022-2025. Cette projection tient compte du démarrage des prestations et des disponibilités pouvant faire l'objet de placement.

▪ **Les charges**

Elles sont estimées à 21,2 milliards de FCFA en 2022. Ces charges sont projetées à 26,8 milliards de FCFA en 2023, puis à 35,0 milliards de FCFA en 2024 et à 43,9 milliards de FCFA en 2025, soit une hausse moyenne de **27,5%** sur la période 2022-2025. Ces projections tiennent compte de l'évolution prévisionnelle des activités de l'Institution du fait de la généralisation progressive des prestations d'assurance maladie à la population ivoirienne depuis le 01 octobre 2019.

Ces charges sont constituées des principales composantes suivantes :

- **les charges techniques**

Les charges techniques évoluent en fonction des effectifs des populations cotisantes et prennent en compte les dépenses de prestations d'assurance maladie et les autres charges techniques (Impression et transport des feuilles de soins, honoraires OGD prestations, consultations biométriques des droits).

Elles représentent en moyenne **44 %** des charges sur la période 2022-2025 et sont estimées à 6,3 milliards de FCFA en 2022. Elles se chiffrent à 10,4 milliards de FCFA en 2023, à 17,5 milliards de FCFA en 2024 et à 25,3 milliards de FCFA en 2025, soit une évolution moyenne de **58,9%** sur la période 2022-2025. Cette évolution s'explique par le recours aux prestations de la Couverture Maladie Universelle du fait de l'adhésion progressive des populations suite à la généralisation effective des prestations dans le cadre des régimes contributif et non contributif.

- **les charges de fonctionnement**

Elles sont estimées à 14,9 milliards de FCFA en 2022. Elles s'établiraient à 16,4 milliards de FCFA en 2023, puis à 17,6 milliards de FCFA en 2024 et à 18,6 milliards en 2025 soit une évolution moyenne de 7,7% sur la période 2022-2025. Elles sont évaluées en tenant compte de l'inflation et de l'augmentation du niveau d'activité. En effet, Il est à noter que l'augmentation significative des charges de fonctionnement de la CNAM est due à la reprise des activités de la SNEDAI-CMU, opérateur à qui l'État a confié la mise en place d'un système d'enrôlement biométrique des assurés de la CMU et d'un applicatif de gestion de la CMU ainsi que son environnement matériel et logiciel, et dont le contrat a pris fin le 30 octobre 2021.

Sur la période 2022-2025, le solde technique va connaître une évolution de 19,23% en 2023. Ensuite, il connaîtrait une baisse de 7,1% en 2024, puis une autre baisse de 13,5% en 2025. Ces baisses sont liées au fait que les charges techniques constitueront une proportion de plus en plus importante des produits techniques de 2022 à 2025. Le solde technique observé s'appuie également sur les hypothèses des effectifs de populations cotisantes des graphiques ci-dessus et tient aussi compte du panier de soins actuel sur la même période.

Les excédents de gestion connaîtraient en conséquence une hausse d'environ 26,25%, en passant de 16,0 milliards de FCFA en 2022 à 20,2 milliards de FCFA en 2023 et ensuite une tendance baissière du résultat s'observera sur la période 2023-2025. Cette tendance s'explique par l'augmentation du taux de recours aux prestations de la CMU sur la période. Le résultat net passerait de 20,2 milliards de FCFA en 2023 à 17,5 milliards de FCFA en 2024 puis à 13,3 milliards de FCFA en 2025.

L'équilibre financier de la CMU est assuré avec les données de projections présentées.

III.4 - SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES DISTRICTS AUTONOMES

La décentralisation, comme mode d'organisation du territoire national, est une option à la fois politique et institutionnelle constamment proclamée par les lois fondamentales successive de la Côte d'Ivoire et régulièrement réaffirmée par les pouvoirs publics.

La carte administrative des entités décentralisées de notre pays a connu une modification significative en 2021 avec la création de 12 Districts autonomes ; comportant à ce jour, quatorze (14) Districts Autonomes, trente et une (31) Régions et deux cent une (201) communes.

Les Collectivités Territoriales jouissent de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de la libre administration à travers les organes élus. Ce mode de gouvernance a pour intérêt de :

- rapprocher l'administration des populations en vue de mieux répondre à leurs besoins ;
- permettre aux populations de participer directement à la gestion des affaires locales pour prendre en main leur développement ;
- permettre aux populations d'être impliquées dans la gestion des affaires locales en vue de participer effectivement au développement de leurs collectivités ;
- promouvoir l'emploi, l'action sociale et la lutte contre la pauvreté ;
- favoriser les conditions de création de richesse.

Pour encadrer les activités des Collectivités Territoriales (CT), la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un ensemble de textes législatifs et réglementaires parmi lesquels les lois ns°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales et 2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des collectivités territoriales et des districts autonomes.

Chaque collectivité est dotée d'un budget qui lui est propre avec diverses ressources et dépenses. Les ressources des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes sont constituées de :

- recettes fiscales ;
- recettes de prestations et services ;
- revenu du patrimoine et du portefeuille ;
- l'aide de l'Etat, fonds de concours, aides extérieures ;
- recettes diverses (prêts consentis par le Fonds de Prêts aux Collectivités Locales (FPCL), etc.).

Les dépenses quant à elles comprennent :

- les dépenses de fonctionnement ;
- les dépenses d'investissement.

III.4.1 Evolution des recettes et des dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes de 2019 à 2021

III.4.1.1. Evolution des recettes de 2019-2021

Les prévisions de recettes des collectivités territoriales sur la période 2019-2021, d'un montant de 821,63 milliards (716,7 milliards de FCFA d'appuis financiers de l'Etat soit 87,22 % et 104,96 milliards de FCFA de ressources propres soit 12,78%). ont été réalisées à hauteur 700,5.

Le financement des collectivités territoriales et des districts autonomes est tributaire des appuis financiers de l'Etat qui sont constitués sur la période 2019-2021, de :

- ✓ dotation de fonctionnement pour 68,18 milliards de FCFA, soit 9,51%,
- ✓ dotation d'investissement pour 149,79 milliards de FCFA, soit 20,89%,
- ✓ dotation de personnel à hauteur de 18,6 milliards de FCFA, soit 2,59% et
- ✓ reversement de quote-parts d'impôts partagés pour 486,13 milliards de FCFA, soit 67,82%.

Le financement des douze (12) nouveaux districts créés en 2021, n'a pas impliqué une augmentation de l'appui financier de l'Etat aux entités décentralisées. Ils ont été financés à hauteur de 12 milliards de FCFA par un prélèvement de 11,4 milliards de FCFA sur la quote-part d'impôts partagés du district autonome d'Abidjan et de 600 millions de FCFA sur celle du district de Yamoussoukro.

Tableau 32 : Evolution des recettes des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes

NATURE DES RESSOURCES	2019		2020		2021		en milliards de FCFA	
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Total Prévision	Total Exécution
1- Recettes propres	33,3	29,3	36,03	27,3	35,6	28	104,93	84,6
2-Appuis financiers de l'Etat	232,07	194,37	212,41	192,32	272,22	233,2	716,7	615,9
Subvention de l'Etat	72,63	72,63	68,41	67,57	89,53	89,53	236,56	235,7
dont subvention au fonctionnement	23,01	23,01	19,76	19,76	25,41	25,41	68,18	68,18
subvention aux investissements	49,42	49,42	42,45	41,61	57,92	57,92	149,79	148,95
Personnel	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	18,6	18,6
impôts partagés (recettes fiscales)	159,44	121,74	144	124,75	182,69	133,63	486,13	380,1
RECETTES TOTALES	265,37	229,67	248,44	219,62	307,82	251,16	821,63	700,5

Source : DGTCP (PGSP)/ DGDDL / DGBF

III.4.1.2. Evolution des dépenses 2019-2021

Sur la période 2019 à 2021, les dépenses totales des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes s'élèvent à 682,5 milliards de FCFA dont 497,1 milliards de FCFA pour le fonctionnement, soit 72,8% et 185,4 milliards de FCFA pour l'investissement, soit, 27,92%.

Tableau 33 : Evolution des dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes

En milliards de FCFA

NATURE DE LA DEPENSE	2019	2020	2021	TOTAL	%
1- Dépenses de fonctionnement	155,475	156,43	185,2	497,1	72,08
2- Investissements	66,62	58,99	59,8	85,4	27,2
DEPENSES TOTALES	222,095	215,42	244,9	68253	100

Source : DGTCP (PGSP)/ DGDDL / DGBF

III.4.2 Projection des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Décentralisées de 2022 à 2025

Sur la période 2023-2025, les appuis financiers de l'Etat aux collectivités territoriales et aux districts autonomes sont projetés à **1058** milliards de FCFA pour un montant de **326,5** milliards de FCFA en 2023, **353,3** milliards de FCFA en 2024 et **378,2** milliards de FCFA en 2025.

Les subventions d'un montant de 335,07 milliards de FCFA représentent 31,67 % des projections sur la période pendant que la proportion des quotes parts d'impôts partagés est de 68,33%.

Tableau 34 : Projection des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Décentralisées et Districts Autonomes de 2023 à 2025

En milliards de FCFA

NATURE DE LA RESSOURCE	2023	2024	2025	TOTAUX	
				Total	%
1- Subvention de l'Etat	108,7	111,7	114,7	335,1	31,7
<i>dont subvention au fonctionnement</i>	28,49	29	29,5	87,0	8,2
<i>subvention aux investissements</i>	74	76,5	79	229,5	21,7
<i>Personnel</i>	6,2	6,2	6,2	18,6	1,8
2- impôts partagés (recettes fiscales)	217,8	241,6	263,5	722,9	68,3
TOTAL	326,5	353,3	378,2	1057,9	100

IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2023-2025

La programmation budgétaire 2023-2025 s’inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre de la politique de développement économique et social du Gouvernement telle que définie dans le Plan National de Développement (PND 2021-2025). Elle se décline en ressources et en dépenses.

IV.1. RESSOURCES DU BUDGET DE L’ETAT 2023-2025

Les ressources du budget de l’Etat sont constituées de recettes budgétaires, de ressources de trésorerie et des recettes des comptes spéciaux du trésor. Ces ressources pour l’année 2023 s’élèvent à **11.272,1** milliards de FCFA et sont projetées à **12.876,7** milliards de FCFA et **13.513,3** milliards de FCFA respectivement en 2024 et 2025. Elles connaissent une hausse de 1.604,7 milliards de FCFA (+14,2%) entre 2023 et 2024 et de 636,6 milliards de FCFA (+4,9%) entre 2024 et 2025.

Ces prévisions de ressources tiennent compte des perspectives de croissance économique ainsi que la mise en œuvre des réformes et mesures fiscales et douanières visant l’amélioration de l’efficacité du recouvrement des recettes.

IV.1.1 Projection des recettes budgétaires 2023-2025

Les recettes budgétaires¹⁰ constituées de recettes fiscales, de recettes non fiscales et de dons sont projetées à **5.651,7** milliards de FCFA en 2023, à **6.140,6** milliards de FCFA en 2024 et à **6.666,4** milliards de FCFA en 2025, soit une progression moyenne annuelle de 8,6% sur la période.

¹⁰

Les recettes budgétaires sont les recettes de l’Administration centrale budgétaire composée de l’ensemble des Ministères et des Institutions de la République

Tableau 35 : Prévisions des recettes budgétaires 2023-2025*En milliards de FCFA*

Natures des recettes	Budget 2022	Projet de budget 2023	Projection 2024	Projection 2025
Recettes fiscales	4 478,5	5 222,4	5 756,5	6 326,7
Impôt sur le BIC hors pétrole	531,3	706,1	840,3	974,7
Impôts sur les revenus et salaires	644,5	703,9	791,4	862,8
Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur	574,9	697,5	792,2	863,6
Droits d'enregistrement et de timbres	176,2	221,1	228,8	239,6
Revenus de pétrole et de gaz	101,1	81,2	81,2	78,8
Taxes sur les télécommunications	92,9	111,5	128,3	139,8
Taxes à l'importation sur les produits pétroliers	335,8	380,3	457,9	515,7
Taxes à l'importation sur les marchandises générales	1 154,2	1 346,3	1 401,9	1 467,0
Taxes à l'exportation	414,7	457,1	438,4	441,4
Autres recettes fiscales	453,0	517,5	596,1	743,4
Recettes non fiscales	94,8	108,1	114,6	121,4
Dons	294,8	321,2	269,5	218,3
Dons- projets	82,4	118,8	64,5	59,0
Dons- programmes	212,4	202,4	205,0	159,2
AFD	199,7	199,7	199,7	148,7
GVT Espagnol	7,2	0,0	0,0	0,0
UE	5,5	2,6	5,3	10,5
TOTAL	4 868,1	5 651,7	6 140,6	6 666,4

Sources : DGBF, DGTCP, DGI, DGD, DGE, DGPE

IV.1.1.1. Recettes fiscales budgétaires

Les recettes fiscales sont projetées sur la base de la consolidation des activités économiques, de l'impact des réformes et mesures fiscales, notamment la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière et la suppression de certaines mesures d'exonérations. Ces recettes fiscales sont constituées essentiellement des natures de recettes ci-après :

- **l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (hors pétrole-gaz)** est projeté à **706,1** milliards de FCFA en 2023, **840,3** milliards de FCFA en 2024 et **974,7** milliards de FCFA en 2025. Ces projections sont basées sur la bonne tenue des activités économiques sur la période, la simplification de la fiscalité applicable aux PME pour la rendre plus attractive et l'amélioration du rendement du contrôle fiscal à travers la création de brigades de contrôle dans tous les services de gestion ;
- **l'Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS)** est projeté à **703,9** milliards de FCFA en 2023, **791,4** milliards de FCFA en 2024 et **862,8** milliards de FCFA en 2025. Ces projections tiennent compte de plusieurs facteurs notamment, la politique d'incitation à l'embauche à l'égard des PME, les recrutements dans la fonction publique, la modernisation de l'administration fiscale et le renforcement des opérations de recouvrement des arriérés ainsi que l'exploitation effective des déclarations des états annexes, en particulier les états 301 ;
- la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** en régime intérieur passerait de **697,5** milliards de FCFA en 2023 à **792,2** milliards de FCFA en 2024 et à **863,6** milliards de FCFA en 2025. Ces projections s'appuient sur la bonne tendance de l'économie, l'amélioration des revenus des populations qui boosterait la consommation, la politique de rationalisation des exonérations, le renforcement des actions de contrôle fiscal et l'amélioration de la qualité des déclarations des contribuables grâce à la mise en œuvre des modules dédiés à la gestion des droits de déduction de la TVA ;
- les **droits d'enregistrement et timbres** passeraient de **221,1** milliards de FCFA en 2023 à **228,8** milliards de FCFA en 2024 et à **239,6** milliards de FCFA en 2025, du fait de l'augmentation du volume d'actes sur les sociétés et des transactions immobilières ;
- les **revenus de pétrole et de gaz** sont prévus à **81,2** milliards de FCFA en 2023 et 2024 et à **78,8** milliards de FCFA en 2025. Ces revenus intègrent le recouvrement de 2,6 milliards de FCFA par an au titre des arriérés de revenus de pétrole dus par PETROCI ;
- les **taxes sur les télécommunications** sont projetées à **111,5** milliards de FCFA en 2023, **128,3** milliards de FCFA en 2024 et **139,8** milliards de FCFA en 2025. Ces prévisions tiennent compte de la croissance observée dans le secteur de la téléphonie, et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle des flux de communication ;
- les **taxes sur les produits pétroliers** sont projetées à **380,3** milliards de FCFA pour 2023, **457,9** milliards de FCFA pour 2024 et **515,7** milliards de FCFA pour l'année 2025. Ces projections sont basées sur les moyennes annuelles des volumes mis à la consommation sur les trois dernières années des deux principaux produits pétroliers (le gasoil et le super carburant) ;

- les **taxes sur les marchandises générales** seraient de **1.346,3** milliards de FCFA en 2023, de **1.401,9** milliards de FCFA en 2024 et de **1.467,0** milliards de FCFA en 2025, en prenant en compte l'évolution favorable du commerce extérieur sur la période ;
- les **taxes à l'exportation** projetées respectivement à **457,1** milliards de FCFA, **438,4** milliards de FCFA et **441,4** milliards de FCFA en 2023, 2024 et 2025, découlent d'un prix CAF moyen sur la période 2023-2025 de 1.355,7 FCFA/Kg pour le cacao, 1.436,3 FCFA/Kg pour le café et 771,0 FCFA/Kg pour la noix de cajou. Ces projections reposent également sur un volume d'exportation de cacao, de café et de noix de cajou respectivement de 2.000.000 tonnes, 62.000 tonnes et 909.037 tonnes en 2023, de 2.036.000 tonnes, 31.000 tonnes et 936.670 tonnes en 2024 et de 2.028.667 tonnes, 54.333 tonnes et 869.737 tonnes en 2025.

IV.1.1.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont projetées à **108,1** milliards de FCFA en 2023, à **114,6** milliards de FCFA en 2024 et à **121,4** milliards de FCFA en 2025. Cette hausse s'explique essentiellement par la bonne évolution attendue des recettes de services et des recettes issues de l'occupation du domaine public sur toute la période.

IV.1.1.3. Dons

Les dons attendus de 2023 à 2025 sont constitués de dons-programmes et de dons-projets. Les dons-programmes, provenant du gouvernement français à travers le C2D, ainsi que de l'Union Européenne, sont prévus à **202,4** milliards de FCFA en 2023, **205,0** milliards de FCFA en 2024 et **159,2** milliards de FCFA en 2025. Quant aux dons-projets, ils sont projetés à **118,8** milliards de FCFA en 2023, **64,5** milliards de FCFA en 2024 et **59,0** milliards de FCFA en 2025, en lien avec les conventions signées.

IV.1.2 Ressources de trésorerie 2023-2025

Les ressources de trésorerie sont projetées à **4.642,9** milliards de FCFA en 2023, à **3.453,2** milliards de FCFA en 2024 et à **3.296,4** milliards de FCFA en 2025. Elles comprennent les produits de cession d'actifs, les remboursements de prêts et avances ainsi que les emprunts.

Tableau 36 : Prévisions des ressources de trésorerie 2023-2025*En milliards de FCFA*

Natures des ressources	Budget 2022	Projet de budget 2023	Projection 2024	Projection 2025
Produits de cession des actifs	112,7	4,5	8,8	0,0
Remboursements de prêts et avances	12,5	29,2	34,7	81,6
Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs	2 215,0	2 832,5	2 200,0	2 400,0
Emprunts-projets	1 357,3	1 456,7	909,7	514,8
Emprunts-programmes	466,7	320,0	300,0	300,0
FMI	0,0	0,0	0,0	0,0
Banque Mondiale	0,0	0,0	0,0	0,0
Banque Africaine de Développement	0,0	0,0	0,0	0,0
AFD	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	466,7	320,0	300,0	300,0
TOTAL	4 164,2	4 642,9	3 453,2	3 296,4

Sources : DGBF, DGTCF, DGPE**IV.1.2.1. Emprunts sur les marchés monétaire et financier**

Les emprunts sur les marchés monétaire et financier sont projetés à **2.832,5** milliards de FCFA en 2023, à 2.200 milliards de FCFA en 2024 et à **2.400,0** milliards de FCFA en 2025. Ces prévisions tiennent compte des besoins de financement, de la profondeur des marchés des capitaux et de la capacité de mobilisation de l'Etat sur ces marchés conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

IV.1.2.2. Emprunts-programmes et emprunts-projets

Les emprunts-projets sont projetés à **1.456,7** milliards de FCFA en 2023, **909,7** milliards de FCFA en 2024 et **514,8** milliards de FCFA en 2025. Quant aux emprunts-programmes, ils sont projetés à **320,0** milliards de FCFA en 2023 et **300,0** milliards de FCFA en 2024 et 2025.

IV.1.2.3. Autres ressources de trésorerie

Les produits de cessions d'actifs sont prévus en 2023 à **4,5** milliards de FCFA et **8,8** milliards de FCFA en 2024.

Les produits de remboursements de prêts et avances sont attendus à **29,2** milliards de FCFA en 2023, à **34,7** milliards de FCFA en 2024 et **81,6** milliards de FCFA en 2025.

IV.1.3 Recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2023-2025

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor sont attendues à **977,5** milliards de FCFA en 2023, à **1.075,2** milliards de FCFA en 2024 et à **1.171,6** milliards de FCFA en 2025.

Tableau 37 : Prévisions des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2023-2025

En milliards de FCFA

Natures des recettes	Budget 2022	Projet de budget 2023	Projection 2024	Projection 2025
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	9,8	7,8	7,8	7,8
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	198,6	211,6	239,4	271,7
Recettes affectées aux collectivités	154,2	217,8	241,6	263,5
TSU SIR	84,5	87,4	96,1	102,8
Prélèvement communautaire (PCC-PCS)	64,7	80,0	84,5	89,0
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	9,7	12,0	12,6	13,3
Parafiscalité anacarde	24,6	24,5	24,5	24,5
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	13,6	10,3	11,2	12,3
Autres recettes affectées et parafiscalité	309,0	326,3	357,4	386,8
TOTAL	868,8	977,5	1 075,2	1 171,6

Sources : DGBF, DGI, DGD

IV.2. DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT 2023-2025

La programmation des dépenses du budget de l'Etat sur la période 2023-2025 s'inscrit dans la poursuite de la politique budgétaire du Gouvernement orientée vers les investissements structurants à fort impact social, tout en respectant les engagements de l'Etat avec les partenaires économiques et financiers. Cette politique vise la maîtrise des dépenses de personnel, de transferts, d'achats de biens et services, et la consolidation de la soutenabilité de l'endettement public, afin de dégager des marges substantielles au profit des investissements et des dépenses de lutte contre la pauvreté.

IV.2.1 Analyse des projections des dépenses du budget de l'Etat 2023-2025

Les dépenses de l'Etat sont constituées de dépenses budgétaires, de charges de trésorerie et des dépenses des comptes spéciaux du trésor. Ces dépenses s'élèvent pour l'année 2023 à 11.272,1 milliards de FCFA. Elles sont projetées à 12.876,7 milliards de FCFA et 13.513,3 milliards de FCFA respectivement en 2024 et 2025.

Tableau 38 : Prévisions des dépenses du budget de l'Etat 2023-2025*En milliards de FCFA*

DEPENSES	Budget 2022		Projet de budget 2023		Projection 2024		Projection 2025	
	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids
DEPENSES BUDGETAIRES	6987,5	72,3%	7718,1	68,5%	8472,6	65,8%	8716,3	64,5%
Charges financières de la dette publique	1 016,4	9,7%	1 167,0	10,4%	1 279,0	9,9%	1 346,0	10,0%
Dépenses de personnel	1 957,8	18,4%	2 048,8	18,2%	2 118,3	16,5%	2 200,1	16,3%
Transferts courants	668,2	7,2%	748,4	6,6%	839,1	6,5%	884,8	6,5%
Achat de biens et services	773,4	7,9%	848,2	7,5%	838,9	6,5%	930,1	6,9%
<i>dont Abonnement</i>	115,5	1,1%	118,3	1,0%	125,4	1,0%	132,9	1,0%
Dépenses d'investissement	2571,7	29,1%	2 905,8	25,8%	3 397,2	26,4%	3 355,3	24,8%
CHARGES DE TRESORERIE	2044,8	20,3%	2576,5	22,9%	3329,0	25,9%	3625,4	26,8%
Amortissements	2 153,3	20,3%	2 576,5	22,9%	3 329,0	25,9%	3 625,4	26,8%
DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	868,8	7,4%	977,5	8,7%	1075,2	8,3%	1171,6	8,7%
Programme d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	9,8	0,1%	7,8	0,1%	7,8	0,1%	7,8	0,1%
Programme d'entretien routier / FER	198,6	0,9%	211,6	1,9%	239,4	1,9%	271,7	2,0%
Dépenses sur parafiscalité anacarde	24,6	0,2%	24,5	0,2%	24,5	0,2%	24,5	0,2%
TSU SIR	84,5	0,8%	87,4	0,8%	96,1	0,7%	102,8	0,8%
Dépense des collectivités sur recettes affectées	154,2	1,5%	217,8	1,9%	241,6	1,9%	263,5	1,9%
Contributions PCS-PCC	64,7	0,7%	80,0	0,7%	84,5	0,7%	89,0	0,7%
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	9,7	0,1%	12,0	0,1%	12,6	0,1%	13,3	0,1%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	13,6	0,1%	10,3	0,1%	11,2	0,1%	12,3	0,1%
Autres dépenses sur recettes affectées	309,0	3,0%	326,3	2,9%	357,4	2,8%	386,8	2,9%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT	9 901,1	100,0%	11 272,1	100,0%	12 876,7	100,0%	13 513,3	100,0%

Source : MBPE/DGBF

IV.2.1.1 Dépenses budgétaires de l'Etat 2023-2025

Les dépenses budgétaires constituées des charges financières de la dette publique, des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des transferts courants et des dépenses d'investissement sont projetées à **7.718,1** milliards de FCFA en 2023, **8.472,6** milliards de FCFA en 2024 et **8.716,3** milliards de FCFA en 2025.

IV.2.1.11 Charges financières de la dette publique

Les charges financières de la dette publique, qui comprennent les intérêts, frais et commissions sur la dette, sont prévues à **1.167,0** milliards de FCFA en 2023, à **1.279,0** milliards de FCFA en 2024 et **1.346,0** milliards de FCFA en 2025. Cette programmation prend en compte aussi bien la dette intérieure que la dette extérieure.

Au titre de la dette intérieure, le règlement de ces charges est programmé à **592,2** milliards de FCFA en 2023, **661,0** milliards de FCFA en 2024 et **699,9** milliards de FCFA en 2025.

Quant à la dette extérieure, ces charges sont prévues à **574,8** milliards de FCFA en 2023, **618,1** milliards de FCFA en 2024 et **646,0** milliards de FCFA en 2025.

IV.2.1.12. Personnel

La masse salariale pour les années 2023, 2024 et 2025 est programmée respectivement à **2.048,8** milliards de FCFA, **2.118,3** milliards de FCFA et **2.200,1** milliards de FCFA, soit 32,8% des recettes fiscales (y compris les recettes affectées) en 2023, 30,8% en 2024 et 29,1% en 2025.

Ces projections sont basées sur les acquis de la **Stratégie de Maîtrise de la Masse Salariale**. Pour rappel, cette stratégie a permis la mise en place d'un dispositif assurant une évolution contrôlée de la masse salariale afin de garantir, à moyen et long terme, le respect du critère de convergence de l'UEMOA fixé à 35% des recettes fiscales.

Les projections de la masse salariale pour la période 2023-2025 intègrent également :

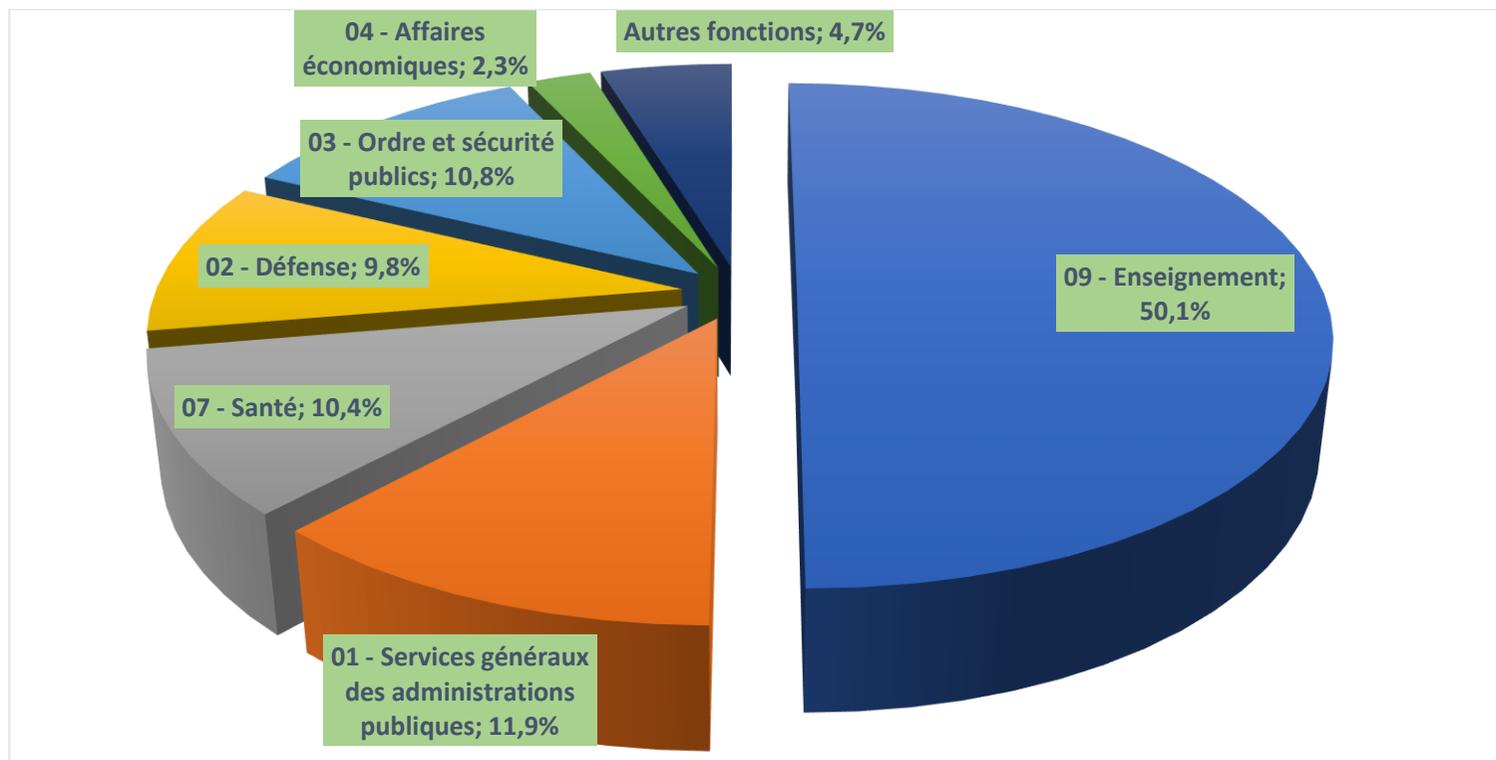
- ✓ les besoins nouveaux de recrutement de personnels civils, de policiers et de militaires ;
- ✓ la règle d'un (1) recrutement pour deux (2) sorties de carrière dans les secteurs autres que ceux de l'Education/Formation et de la Santé ;
- ✓ la Loi de Programmation Militaire et la Loi de Programmation de Sécurité Intérieure.

Par ailleurs, les principales mesures nouvelles qui ont un impact significatif sur l'évolution de la masse salariale sur la période 2023-2025, sont les suivantes :

- ✓ la poursuite des avancements indiciaries des fonctionnaires tous les deux (02) ans, pour un coût annuel moyen de 12,1 milliards de FCFA ;
- ✓ l'impact des recrutements de 19.162 nouveaux agents en 2023 pour 71,8 milliards de FCFA, 18.780 nouveaux agents en 2024 pour 69,8 milliards de FCFA et 18.911 agents en 2025 pour 70,4 milliards de FCFA. Particulièrement, dans le secteur de l'éducation, les prévisions de recrutements nouveaux sont de 8.391 agents en 2023 pour 41,6 milliards de FCFA, 8.000 agents en 2024 pour 39,7 milliards de FCFA et 8.115 agents en 2025 pour 40,2 milliards de FCFA ;
- la poursuite en 2023, 2024 et 2025, pour un coût annuel moyen de 3 milliards de FCFA, de la promotion aux grades A5, A6 et A7 à travers l'organisation de concours professionnels exceptionnels.

La répartition de la masse salariale projetée sur la période 2023-2025 affiche une prédominance du secteur de l'éducation-formation (50,5% en moyenne) qui absorbe plus de la moitié de la masse salariale, mettant en exergue la priorité accordée par le Gouvernement à ce secteur afin de disposer de ressources humaines qualifiées et de réduire considérablement le taux d'analphabétisme.

Graphique 9 : Répartition de la masse salariale de l'Etat de 2023 à 2025 par grande fonction



Source : MBPE//DGBF

IV.2.1.3 Achats de biens et services

Les achats de biens et services sont projetés à **848,2** milliards de FCFA en 2023, **838,9** milliards de FCFA en 2024 et **930,1** milliards de FCFA en 2025. Ces dépenses prennent en compte les dépenses de consommation d'eau, de téléphone et d'électricité qui passeraient de **118,3** milliards de FCFA en 2023 à **125,4** milliards de FCFA en 2024 pour s'établir à **132,9** milliards de FCFA en 2025.

Les autres dépenses d'achats de biens et services hors abonnement sont prévues en 2023, 2024 et 2025 à des montants respectifs de **729,9** milliards de FCFA, **713,5** milliards de FCFA et **797,2** milliards de FCFA.

IV.2.1.4 Transferts courants

Les transferts à effectuer par l'Etat à ses démembrements, aux autres structures ainsi qu'aux ménages sont projetés à **748,4** milliards de FCFA en 2023, à **839,1** milliards de FCFA en 2024 et à **884,8** milliards de FCFA en 2025. Ces transferts sont effectués au profit notamment :

- **des écoles privées** pour couvrir les frais d'écologie des élèves et étudiants affectés par l'Etat dans ces établissements ;
- **des Etablissements Publics Nationaux** pour mettre en œuvre certaines missions spécifiques de l'Etat ;
- **des Collectivités territoriales** pour soutenir la politique de décentralisation de l'Etat ;
- **des élèves et étudiants** au titre des bourses, pécules et frais de transport.

Tableau 39: Evolution des transferts de l'Etat de 2023 à 2025

Données en milliards de FCFA

TRANSFERTS	Budget	Projet de budget	Projection	Projection
	2022	2023	2024	2025
Subventions aux écoles privées	160,4	210,5	259,5	322,6
Subventions aux EPN	124,2	125,2	126,2	127,7
Subvention au secteur électricité	13,8	0,0	0,0	0,0
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	20,0	30,0	20,0	30,0
Bourses et pécules	65,8	81,7	91,6	102,5
Transfert aux collectivités	26,5	28,5	29,0	29,5
Autres transferts	257,4	272,5	312,8	272,6
TOTAL	668,2	748,4	839,1	884,8

Source : MBPE/ DGBF

IV.2.1.5 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'Etat seraient de **2.905,8** milliards de FCFA en 2023, **3.397,2** milliards de FCFA en 2024 et **3.355,3** milliards de FCFA en 2025.

En prenant en compte le Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR), le Fonds d'Entretien Routier (FER) et les dépenses sur parafiscalité anacarde, ces dépenses se situeraient à **3.149,7** milliards de FCFA en 2023, **3.669,0** milliards de FCFA en 2024 et **3.659,3** milliards de FCFA en 2025. Elles intègrent des appuis extérieurs respectifs de **1.575,6** milliards de FCFA, **974,2** milliards de FCFA et **573,8** milliards de FCFA pour 2023, 2024 et 2025 (soit en moyenne 29,8% des investissements publics de la période).

Tableau 40: Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat de 2023 à 2025

Données en milliards de FCFA

Dépenses d'investissement	Budget	Projet de budget	Projections	
	2022	2023	2024	2025
Total dépenses d'investissement yc FIMR, FER et dépenses sur Parafiscalité anacarde	2 804,7	3 149,7	3 669,0	3 659,3
Financement intérieur des projets	1 365,0	1 574,1	2 694,8	3 085,5
dont Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	9,8	7,8	7,8	7,8
Programme d'entretien routier / FER	198,6	211,6	239,4	271,7
Dépenses sur parafiscalité anacarde	24,6	24,5	24,5	24,5
Financement extérieur des projets	1 439,7	1 575,6	974,2	573,8
Variation annuelle	-	12,3%	16,5%	-0,3%
Pourcentage du budget total	28,3%	27,9%	28,5%	27,1%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	9 901,1	11 272,1	12 876,7	13 513,3
Variation annuelle	-	13,8%	14,2%	4,9%
PIB	41 951,1	46 858,3	51 130,9	55 873,6

Source : MBPE/ DGBF

Ces investissements publics qui représentent en moyenne 27,8% des dépenses totales budgétaires et 6,8% du PIB sur la période, concernent notamment :

- **les grands projets prioritaires du Gouvernement** tels que, le développement d'Activités Génératrices de Revenus en faveur des jeunes et des femmes, la construction d'infrastructures routières et aéroportuaires, le programme d'accès à l'eau potable en milieu rural, le

reprofilage de routes en terre et de pistes rurales sur l'étendue du territoire national, la poursuite du Programme National d'Electrification Rurale (PRONER), le renforcement du Programme Electricité pour Tous (PEPT), le renforcement du Programme de Gratuité Ciblée, la poursuite du Programme Elargi de Vaccination, la généralisation progressive de la Couverture Maladie Universelle (CMU), l'aménagement de la Baie de Cocody, la construction du 4^{ème} pont d'Abidjan, la poursuite du Projet des Filets Sociaux Productifs, le Projet de Réhabilitation du Réseau électrique en Côte d'Ivoire ;

Ces projets prioritaires concernent également la construction des infrastructures du Train Urbain d'Abidjan, le Projet de Transport Urbain d'Abidjan, l'extension des universités existantes, la construction de nouvelles universités, la réalisation d'infrastructures scolaires pour accompagner le programme école obligatoire, achèvement des infrastructures de la CAN 2023, la réalisation des logements sociaux, la construction du CHU d'Abobo, le Projet de Développement des Pôles de Continuum des Soins ECS au deuxième et au troisième niveau de la pyramide sanitaire et la construction de la tour F de la Cité Administrative ;

- **les projets financés dans le cadre du C2D** dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la santé, de l'agriculture, du développement rural, de la biodiversité, du développement urbain, de l'eau, de l'assainissement, des infrastructures routières, du transport ferroviaire, de la justice, de l'énergie et de l'hydraulique ;
- **les transferts en capital au profit des collectivités territoriales** pour leur permettre, dans le cadre de la décentralisation, de conduire des projets d'aménagement et de mettre en exergue les potentialités économiques et culturelles locales.

IV.2.2 Projection des charges de trésorerie 2023-2025

Les charges de trésorerie concernent le remboursement du capital de la dette publique. Elles sont programmées à **2.576,5** milliards de FCFA en 2023, à **3.329,0** milliards de FCFA en 2024 et à **3.625,4** milliards de FCFA en 2025.

Concernant la dette intérieure, le remboursement du capital est prévu en 2023 à **1.486,5** milliards de FCFA, à **1.877,6** milliards de FCFA en 2024 et à **2.057,3** milliards de FCFA en 2025.

Quant à la dette extérieure, les charges d'amortissement sont prévues à **1.089,9** milliards de FCFA en 2023, à **1.451,4** milliards de FCFA en 2024 et à **1.568,2** milliards de FCFA en 2025.

IV.2. 3 Projection des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor 2023-2025

Les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor, sont prévues à **977,5** milliards de FCFA en 2023, à **1.075,2** milliards de FCFA en 2024 et à **1.171,6** milliards de FCFA en 2025.

IV.2.3 Analyse des projections du Budget de l'Etat 2023-2025 par fonction

L'allocation par fonction des dépenses budgétaires sur la période 2023-2025 a été faite en tenant compte des politiques publiques définies par l'Etat.

L'analyse par fonction des projections hors charges financières et de trésorerie, sur la période 2023-2025, fait ressortir une prédominance de l'enseignement (**22,2%**) suivi des logements et équipements collectifs (**19,7%**), des services généraux de l'administration publique (**17,9%**) et des affaires économiques (**13,8%**).

Tableau 41: Récapitulatif des dépenses de l'Etat par fonction de 2022 à 2025

En milliards de FCFA

FONCTIONS	Budget 2022	Budget 2023	Projection 2024	Projection 2025	Moyenne 2023-2025	Part (%) hors dette
01 - Services généraux des administrations publiques	1 697,1	1 188,5	1 552,6	1 625,7	1 455,5	17,9%
02 - Défense	373,1	423,6	473,4	481,5	459,5	5,7%
03 - Ordre et sécurité publics	558,0	654,3	672,2	686,8	671,1	8,3%
04 - Affaires économiques	753,2	1 053,4	1 180,7	1 136,3	1 123,5	13,8%
05 - Protection de l'environnement	57,8	67,4	68,7	66,0	67,4	0,8%
06 - Logements et équipements collectifs	1 035,3	1 576,6	1 563,9	1 652,0	1 597,5	19,7%
07 - Santé	476,7	619,3	637,5	549,7	602,2	7,4%
08 - Loisirs, Culture et culte	260,9	121,3	135,1	244,2	166,9	2,1%
09 - Enseignement	1 519,7	1 715,8	1 788,3	1 905,5	1 803,2	22,2%
10 - Protection sociale	108,0	108,5	196,6	194,3	166,5	2,1%
Total hors dette publique	6 839,9	7 528,7	8 268,6	8 541,9	8 113,1	100,0%
<i>Charges financières et charges de trésorerie</i>	<i>3 061,2</i>	<i>3 743,4</i>	<i>4 608,1</i>	<i>4 971,4</i>	<i>4 441,0</i>	
Total Général	9 901,1	11 272,1	12 876,7	13 513,3	12 554,0	

Source : MBPE/ DGBF

L'évolution des dépenses selon la classification fonctionnelle se présente comme suit :

➤ **SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

Les dépenses des services généraux des administrations publiques hors service de la dette se chiffrent à **1.188,5** milliards de FCFA en 2023, à **1.552,2** milliards de FCFA en 2024 et à **1.625,7** milliards de FCFA en 2025. Elles représentent en moyenne **17,9** % des dépenses totales de la période et visent à assurer la réalisation des actions dans les sous-fonctions suivantes :

- au titre **des organes exécutifs, législatifs et des affaires financières**, les actions couvertes pour le fonctionnement de ces organes se résument en l'amélioration de leur gouvernance et la contribution à une administration de proximité efficiente. De façon spécifique :
 - en matière de **planification du développement et système statistique**, il sera question du renforcement du cadre légal et réglementaire du processus de planification, de programmation et d'évaluation des politiques publiques afin de définir la charte de responsabilités des acteurs, les outils, leurs liens et la périodicité d'actualisation ;
 - s'agissant des **Institutions**, l'accent sera mis sur le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance pour consolider la cohésion sociale, renforcer la participation citoyenne et assurer l'efficacité et la transparence de l'action publique. Les principales orientations stratégiques porteront sur (i) la consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie, (ii) la modernisation de l'Etat en cohérence avec ses missions et principes de transparence, d'efficacité et de responsabilité, (iii) l'organisation d'une participation solide de la société civile et du secteur privé dans le processus de développement ;
 - en matière de **diplomatie**, un accent particulier sera porté sur les partenariats stratégiques avec l'implantation en Côte d'Ivoire des activités industrielles délocalisées des pays émergents visant à conquérir les marchés ivoirien et sous régional, la réalisation des joint-ventures entre les entreprises des pays émergents et le secteur privé ivoirien ;
 - en ce qui concerne la **gouvernance économique et financière**, la politique publique visera la poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'économie à travers le financement des actions majeures telles que (i) le renforcement de la qualité de la projection et de l'analyse macroéconomique, (ii) le renforcement du système de mobilisation des ressources intérieures et extérieures ainsi que (iii) la poursuite d'une gestion rigoureuse de la dette publique, le développement et l'assainissement du marché des assurances et l'amélioration de la capacité des banques et établissements financiers à financer l'économie ;
 - au sujet de **l'administration du territoire et de la décentralisation**, les défis et priorités concerneront : (i) le renforcement du processus de décentralisation, (ii) la modernisation de l'Etat-civil, (iii) l'identification des populations et la délivrance de titres d'identité à travers le Registre National des Personnes Physiques (RNPP), (iv) la maîtrise du flux migratoire dans le respect des règles de l'UEMOA et de la CEDEAO et (v) la réforme dans le cadre de l'organisation et le fonctionnement des villages.

- Au titre **des services généraux**, les principales actions concernées sont :
 - le renforcement de la performance et de l'efficacité de l'Administration publique par la poursuite de la formation des cadres ;
 - l'opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) dans toutes les composantes de l'Administration et sur toute l'étendue du territoire ;
 - la mise en œuvre du projet de Gouvernance électronique et le projet de réhabilitation, construction, équipement des Directions Régionales du Ministère en charge de la Fonction Publique ;
 - le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans le domaine du renforcement des capacités ;
 - le développement des stratégies de formations et d'évaluations des procédures ;
 - le renforcement des capacités et la formation des agents publics en particulier des cadres supérieurs et intermédiaires des administrations partenaires.

➤ **DEFENSE**

Sur la période 2023-2025, les crédits destinés à la défense connaîtront une hausse en passant de **423,6** milliards de FCFA en 2023 à **481,5** milliards de FCFA en 2025. Cette évolution s'explique par les politiques de renforcement des capacités opérationnelles et managériales des Forces Armées de Côte d'Ivoire avec un accent sur l'intensification de la lutte contre le terrorisme ; ce qui permettra de disposer d'une armée professionnelle capable d'assurer de façon efficiente les missions de sécurisation des biens et des personnes sur tout le territoire et de combattre efficacement le terrorisme. Les principales actions prévues sont les suivantes :

- la poursuite de la mise en œuvre des réformes institutionnelles de la Défense ;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures de la Défense ;
- l'équipement des Armées et de la Gendarmerie Nationale ;
- l'amélioration de l'environnement sécuritaire ;
- la lutte contre le terrorisme ;
- le renforcement de la participation des Armées et de la Gendarmerie Nationale aux Opérations de soutien à la Paix.

➤ **ORDRE ET SECURITE PUBLICS**

Pour renforcer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire au cours de la période triennale 2023-2025, les dépenses de la police nationale, de l'appareil judiciaire et des établissements pénitentiaires sont projetées à **654,3** milliards de FCFA en 2023, à **672,2** milliards de FCFA en 2024 et à **686,8** milliards de FCFA en 2025. Les politiques publiques visées au titre de cette fonction portent entre autres sur la mise en œuvre de la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure, l'encadrement des populations à pourvoir à leurs besoins, à réaliser l'unité, la cohésion nationale, le renforcement de la sécurité des personnes et de leurs biens, le renforcement du dispositif de gestion des armes et des risques et catastrophes, la modernisation du système pénitentiaire et l'amélioration de l'accessibilité des citoyens au système judiciaire.

Les principaux projets et programmes concourant à l'atteinte des objectifs assignés à cette fonction sont les suivants :

- la construction et la réhabilitation des infrastructures de sécurité ainsi que le recrutement de policiers prévus par la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure ;
- la construction et équipement des commissariats à Abidjan et à l'intérieur du pays ;
- la construction et l'équipement d'une école de police à Korhogo ;
- la construction et l'équipement d'un hôpital de police à Jacquerville ;
- le renforcement du dispositif de Vidéoprotection des villes à l'intérieur du pays ;
- la construction et l'équipement des Tribunaux et Résidences ;
- la construction du Tribunal de Première Instance d'Abobo ;
- l'appui à la réforme et à la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire ;
- la réhabilitation et l'équipement des fermes pénitentiaires de Saliakro.

➤ **AFFAIRES ECONOMIQUES**

Les crédits prévus pour la mise en œuvre des mesures et projets de cette fonction s'établiraient à **1.053,4** milliards de FCFA en 2023, **1.180,7** milliards de FCFA en 2024 et **1.136,3** milliards de FCFA en 2025 période 2023-2025.

Les **Affaires Economiques** restent dominées par les activités prévues dans les sous-fonctions suivantes :

- Au niveau de la sous-fonction **Agriculture, sylviculture, pêche et chasse**, les actions du Gouvernement viseront le renforcement du rôle de l'agriculture dans le dynamisme de l'économie et la réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire. A cet effet, pour accroître les revenus et améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et assurer la sécurité alimentaire, l'accent sera mis sur les principales actions ci-dessous :

- la poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) 2018-2025 ;
 - la construction et la réhabilitation des infrastructures de production, de transformation, de conservation des produits animaux et halieutiques ;
 - l'appui à la recherche-développement en vue de l'amélioration génétique et l'alimentation animale ;
 - la construction et la réhabilitation des infrastructures d'appui à l'amélioration génétique et de contrôle des maladies animales et des zoonoses ;
 - la promotion des élevages à fort potentiel économique et génétique de qualité ;
 - l'amélioration substantielle des productions avicole, porcine, laitière, bovine et ovine.
- Au niveau de la sous-fonction **Combustibles et énergies**, la stratégie de l'Etat sera axée sur :
 - la distribution d'une énergie abondante de qualité et à moindre coût aux populations ;
 - la satisfaction des besoins nationaux en produits pétroliers et gaziers ;
 - la satisfaction de la demande en produits pétroliers des pays du golfe de Guinée en faisant de la Côte d'Ivoire le « Hub Pétrolier Régional » ;
 - la sécurisation de l'approvisionnement des marchés locaux et sous régionaux en produits pétroliers ;
 - la promotion des investissements nationaux et étrangers dans le secteur pétrolier et gazier.
- Relativement à la sous-fonction **Industries extractives et manufacturières, construction**, l'objectif du Gouvernement est d'accroître la contribution de ce secteur à la création de la richesse nationale de façon durable et de satisfaire les besoins nationaux et régionaux en fournissant une énergie durable, abondante, fiable et à moindre coût. Pour ce faire, l'accent sera mis sur :
 - l'amélioration de la gouvernance du secteur minier et le renforcement du cadre juridique, réglementaire et contractuel du secteur minier ;
 - l'intensification et la diversification de l'exploration, de l'exploitation et de la transformation minière ;
 - la valorisation du potentiel géologique ivoirien qui sera induite entre autres par la mise en place d'une cartothèque et d'une lithothèque, et la réalisation de trois (3) cartes géologiques de trois (3) blocs de Complexes Volcano-Sédimentaires (CVS) sur un total des 36 blocs déjà identifiés ;
 - la sécurité énergétique par le renforcement des ouvrages de transport et de distribution et l'accès à l'électricité ;
 - le développement du pôle énergétique régional et le respect des normes environnementales à travers la mise en œuvre de Politique Sectorielle de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique 2020-2030 (PSDEREE).
 - le renforcement du cadre politique, juridique et institutionnel du secteur des mines ;

- le renforcement de la mise en œuvre des exigences en matière de recevabilité et de transparence de la gouvernance dans le secteur des mines ;
 - l'accentuation de la recherche et l'exploitation minières ;
 - l'accélération de la transformation des matières premières minières ;
 - le renforcement des capacités des acteurs du secteur des mines pour développer le sous-secteur de la petite mine et de l'artisanat minier et pour lutter de façon efficace contre l'orpaillage illégal ;
- S'agissant de la sous-fonction **transports**, la volonté du Gouvernement est de réduire les inégalités spatiales et favoriser les opportunités suivantes :
 - dans le **sous-secteur portuaire**, il s'agira de procéder au déplacement et à l'extension du terminal à conteneurs et la construction d'un terminal polyvalent industriel au Port Autonome de San Pedro et la construction du port sec de Ferkessédougou ;
 - concernant le **sous-secteur maritime et lagunaire**, il est prévu l'acquisition du matériel de sécurité et de sûreté maritime, le renforcement de la sécurité et la sûreté des installations portuaires, la construction et l'équipement du siège des Affaires Maritimes et les Bases Opérationnelles, le renforcement des capacités opérationnelles des unités en charge de la sécurité, de la sûreté, de la recherche et du sauvetage maritimes, la formation des acteurs du secteur maritimes et portuaires, le développement du transport maritime le long du littoral ivoirien, la poursuite de la prise des textes d'application du Code maritime en vue de la promotion du pavillon ivoirien ;
 - s'agissant des sous-secteurs **transport routier et ferroviaire**, les projets porteront sur la construction des postes de contrôle juxtaposé (Laleraba, Noé/Elubo, Gbapleu, de Prolo et de Nigouni) avec la réalisation des infrastructures connexes, la construction et l'exploitation de la ligne 1 du Métro d'Abidjan , la réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya et son extension à Tambao, la construction du chemin de fer Ouangolodougou-Niélé-Pogo (Côte d'Ivoire)-Sikasso (Mali) ainsi que la construction, l'exploitation et l'entretien de la gare routière interurbaine d'Abidjan. ;
 - pour ce qui est du **transport aérien**, la modernisation et l'extension de l'aéroport international FHB, les réhabilitations des aéroports de l'intérieur (San-Pedro, Bouaké, Man, Korhogo et Odienné) et la construction des aéroports à Kong, Korhogo et Séguéla ;
 - Au titre de la sous-fonction **communication**, les efforts seront concentrés sur la mise en œuvre des programmes suivants :
 - le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services de communication ;
 - le renforcement de la régulation du secteur de la communication ;
 - la conception et le déploiement d'un système de secours de la tête de réseau de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ;
 - le renforcement du déploiement de la TNT.

➤ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Cette fonction englobe les sous fonctions **Protection de l'environnement** et **Préservation de la biodiversité et protection de la nature**. Les crédits budgétaires prévus se chiffrent en moyenne à **67,4** milliards de FCFA. Ces crédits ont trait aux actions suivantes :

- ✓ la promotion et la protection de l'environnement qui portent essentiellement sur le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'assainissement et de la salubrité, des eaux et forêts, de l'environnement ;
- ✓ la poursuite des actions de sensibilisation des populations ;
- ✓ la reconstitution du patrimoine forestier et la stabilisation du couvert forestier ;
- ✓ la gestion intégrée des ressources en eau ;
- ✓ la lutte contre l'érosion côtière et les effets du changement climatique.

Ces crédits visent également le renforcement de la lutte contre l'insalubrité et les nuisances environnementales, la conduite d'une gestion écologique et rationnelle des différentes catégories de déchets solides et la mise en place des systèmes d'alerte précoce multirisques et d'un cadre approprié pour le Partenariat Public-Privé.

➤ LOGEMENTS ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Les dépenses de cette fonction qui représentent en moyenne **19,7%** des dépenses totales du budget sont projetées à **1.576,6** milliards de F CFA en 2023, **1 563,9** milliards de F CFA en 2024 et **1 652,0** milliards de F CFA en 2025. La fonction regroupe les sous fonctions **logements, Alimentation en eau potable et équipements collectifs**

- En matière de **Logements**, l'accent sera mis de façon spécifique sur :
 - la reconstruction et la réhabilitation des bâtiments publics détruits ou endommagés ;
 - la constitution de réserves foncières/ AGEF ;
 - la viabilisation des terrains destinés à la production de logements ;
 - la réhabilitation de 250 ha de zones urbaines de logements précaires ;
 - la promotion de la production locale des matériaux de construction ;
 - la réalisation de voiries réseaux divers pour la construction de logements sociaux et économiques ;
 - l'aménagement de nouveaux sites et la poursuite de la production de logements ;

- la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger, en liaison avec les ministres chargés des affaires étrangères, de l'économie et des finances et du budget ;
- la facilitation de l'accès au logement en milieu urbain et milieu rural ;
- la définition et la mise en œuvre des programmes de relogement de populations déguerpies et appui technique à la réinstallation de populations déplacées, en liaison avec les autres départements ministériels intéressés ;
- le développement de villes secondaires en vue d'offrir de meilleures opportunités économiques pour les populations vivant en dehors d'Abidjan ;
- le renforcement de la gestion et la résilience du cadre de vie des populations face aux catastrophes naturelles et les risques climatiques.

- Au titre de l'**Alimentation en eau** :

L'objectif global est d'approvisionner en eau potable les populations vivant sur tout le territoire national. Ainsi, pour l'atteinte de cet objectif global les projets suivants seront mis en œuvre :

- Le projet "Eau pour tous" en Côte d'Ivoire (alimentation en eau potable de 95 chefs-lieux de Sous-préfectures) ;
- La construction d'une station d'épuration pour l'approvisionnement en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de la lagune d'Aghien ;
- Le renforcement du système d'alimentation en eau potable des villes de Soubré, Okrouyo, Meagui et Grand-Zatry et de l'Alimentation en eau potable de la ville de San-Pedro à partir du barrage de FAYE et desserte des villes de Grand Béréby et Gabiadji
- l'installation rurale de 1000 unités solaires de pompes et traitement d'eau ;
- la réalisation de 2000 forages munis de pompes à motricité hybride et système d'alimentation en eau potable dans 100 localités de 10.000 habitants ;
- la mise en service de 67 stations hydrométriques et 21 stations de pompes avec énergie solaire ;
- l'approvisionnement en eau potable dans les régions de Moronou, Iffou, N'Zi, Bouaké ;
- le développement d'un système d'approvisionnement en eau potable (réhabilitation et adaptation des filières de traitement des stations de Daloa, d'Adjamé et de 33 localités de l'intérieur) ;
- la réalisation de 500 forages équipés de systèmes de pompe mixte et de 1.500 forages positifs équipés de 1.500 pompes à motricité solaire ou mixte manuelle et solaire (sur toute l'étendue du territoire national) ;

- l'alimentation en eau potable des localités non sous-préfectures de 5.000 à plus de 10.000 habitants et production d'eau potable,
- le renforcement et l'extension du réseau de distribution d'eau potable dans les localités non sous-préfectures de 4.000 à 5.000 habitants ;
- Sous fonction **équipements collectifs** :

Pour impulser le développement **des infrastructures routières**, il est prévu sur la période 2023-2025 plusieurs actions, notamment :

- les travaux de réhabilitation et de renforcement de 300 ouvrages et la construction des tronçons d'un grand nombre de localités du pays ;
- l'aménagement de routes et de facilitation du transport au sein du fleuve Mano ;
- l'aménagement de la route corridor Bamako Zantiébougou, Kani Boundiali San-Pedro ;
- la construction du pont de Cocody-Plateau ;
- la construction d'échangeurs sur le boulevard François Mitterrand et de flyover ;
- la construction des autoroutes Yamoussoukro-Bouaké, Abidjan-Dabou et Dabou-San Pedro ;
- la construction du 4^{ème} pont d'Abidjan reliant Yopougon-Attécoubé-Plateau.

➤ SANTE

Les dépenses de santé sont projetées à **619,3** milliards en 2023, à **637,5** milliards de F CFA en 2024 et à **549,7** milliards en 2025. Pour contribuer à l'amélioration de l'offre, de la qualité et de l'utilisation des services de santé, au renforcement de la lutte contre la maladie et à l'amélioration de la santé maternelle et infantile-juvénile, plusieurs actions estimées en moyenne à **602,2** milliards de FCFA par an de 2023 à 2025 seront mises en œuvre, notamment la garantie de la disponibilité des médicaments, des vaccins et des intrants stratégiques de qualité au niveau de la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) et au niveau périphérique, la mise à niveau des établissements sanitaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle.

En matière de gouvernance du secteur de la santé, les interventions prioritaires identifiées pour répondre aux besoins des populations sont : (i) le renforcement de la synergie et la coordination des actions à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, (ii) la finalisation de la réforme de la régulation du secteur pharmaceutique et (iii) la mise en place d'un dispositif de contrôle de l'application effective de la mesure de la gratuité ciblée.

L'Etat entend par ailleurs (i) améliorer la prise en charge des cas d'urgence dans les premières 48 heures, (ii) rendre disponible les produits sanguins, (iii) améliorer la disponibilité des soins obstétricaux néonataux d'urgence de base (SONUB) et l'évolution vers les soins obstétricaux néonataux

d'urgence complets (SONUC) et (iv) renforcer les compétences ainsi que les capacités des acteurs pour le secteur pharmaceutique et poursuivre la formation continue des agents de santé.

L'Etat prévoit également mettre en œuvre la réforme hospitalière à travers les trois (3) projets pilotes concernant la télémédecine qui permettront aux populations des zones rurales et celles des zones précaires urbaines de bénéficier de consultations et soins médicaux gradués (Centres de Santé Ruraux, les Centres de Santé Urbain, les Hôpitaux Généraux et Centres Hospitalier Régionaux et les Centres Hospitaliers Universitaires).

➤ **LOISIRS, CULTURE ET CULTE**

Les dépenses au niveau de cette fonction sont projetées à **121,3** milliards en 2023, à **135,1** milliards de F CFA en 2024 et à **244,2** milliards de FCFA en 2025 et portent sur les priorités des sous-fonctions suivantes :

- pour la sous-fonction **services récréatifs et sportifs**, les principales actions sur la période 2023-2025 concernent :
 - la construction d'infrastructures sportives, notamment la poursuite de la construction de la cité olympique EBIMPE ;
 - la promotion du sport de masse, pour tous et d'élite ;
 - le développement de l'Economie sportive.
- Dans la sous-fonction **services culturels**, la politique publique sera axée sur le développement économique des arts et de la culture ainsi que l'amélioration de la gestion du patrimoine culturel national. Les principales actions sont notamment :
 - le renforcement de la gouvernance du secteur de la culture ;
 - le développement des Industries Culturelles et Créatives pour la création d'emplois et de richesses ;
 - la préservation, la valorisation des modes de gouvernance culturelle et l'accessibilité du patrimoine dans toutes ses composantes au grand public ;
 - l'amélioration de l'attractivité de l'enseignement culturel et l'insertion professionnelle des diplômés ;
 - la promotion et la vulgarisation des actions de la Francophonie.
- S'agissant de la sous-fonction **Culte et autres services communautaires**, les orientations principales concernent essentiellement la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Civisme et de la Citoyenneté des Jeunes (SNCCJ) à travers :
 - la formation au sein des Centres de Service Civique (CSC) de 2.400 jeunes vulnérables ou en voie de marginalisation au plan technique et professionnel y compris aux valeurs civiques et citoyennes dans le cadre du service civique ;
 - la formation sur le civisme de 500 travailleurs sociaux des structures d'action sociale des zones à forte présence d'enfants dans la rue ;

- l'accroissement de l'offre de formation ciblant les jeunes en matière de civisme y compris le volontariat et le bénévolat ;
 - l'organisation de 19 campagnes régionales de sensibilisation de proximité à l'intention des parents, des leaders communautaires et religieux ;
 - la formation de 660 leaders communautaires, 660 leaders religieux et 660 parents d'élèves, aux valeurs civiques ;
 - l'organisation de sessions de formation ciblant 900 leaders politiques, responsables syndicaux, responsables de groupements d'intérêts économiques et autres acteurs de la société civile au civisme y compris la culture de la démocratie.
- Les autres défis à relever dans la sous-fonction **Loisirs, culture et culte**, portent notamment sur la création des conditions de la mise en valeur du Patrimoine culturel National, l'aménagement du territoire national en infrastructures culturelles, l'insertion des jeunes diplômés, l'intensification des actions d'initiation et de promotion des activités de l'industrie culturelle et créative en vue de lutter contre la pauvreté.

➤ **ENSEIGNEMENT**

Les dépenses au niveau de l'enseignement sont projetées à **1.715,8** milliards de FCFA en 2023, à **1.788,3** milliards de FCFA en 2024 et à **1.905,5** milliards de FCFA en 2025. Ces projections sont en ligne avec l'ambition du Gouvernement (i) d'améliorer la gouvernance du secteur est; (ii) la qualité de l'éducation préscolaire et primaire; (iii) l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire; (iv) de réduire le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire est réduit.

(i) d'assurer l'éducation primaire universelle pour tous les enfants, (ii) de bâtir un système qui assure la réussite pour tous en mettant en place des passerelles entre les différents ordres d'enseignement et (iii) de transformer le dispositif actuel de formation professionnelle et technique en un véritable outil de développement des compétences professionnelles.

Au titre de **l'enseignement supérieur, secondaire, primaire et préélémentaire**, les efforts consentis par l'Etat sur la période visent à poursuivre la réforme de l'éducation nationale pour rendre opérationnelle la mesure de la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans et à mettre en œuvre des programmes visant à disposer de ressources humaines de qualité, bien éduquées, bien formées et productives. Les mesures ou réformes envisagées sont les suivantes :

- le Contrôle électronique des affectés de l'Etat au privé :
- la mise à disposition de Contrat d'Objectif et de Performance :
- les affectations en ligne des élèves :
- le Projet d'Appui au Renforcement du Pilotage et à l'Encadrement de Proximité de l'Education ;

- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Alphabétisation ;
 - le projet de construction et d'équipement de 95 collèges de proximité (60 collèges à base 2 et 35 collèges à base 4) ;
 - le projet de construction et d'équipement de 47 collèges à base 4 dans le cadre du Prêt Souverain – AFD ;
 - la construction et l'équipement de 84 collèges de proximité avec l'appui du MCC ;
- Par ailleurs, en vue d'améliorer l'employabilité des sortants de **l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP)**, il sera question de :
 - achever les réhabilitations, les constructions et la réforme de l'ETFP en cours ;
 - équiper les établissements de formation technique et formation professionnelle ;
 - mettre en place un programme d'apprentissage en lien avec le secteur privé pour l'absorption des apprenants et des diplômés ;
 - mettre en œuvre le projet d'acquisition de cinq (05) unités mobiles de formation équipées dans les zones frontalières du nord.

➤ **PROTECTION SOCIALE**

Les crédits budgétaires alloués à la fonction sont projetés à **108,5** milliards de FCFA en 2023, à **196,6** milliards de FCFA en 2024 et à **194,3** milliards de FCFA en 2025. La fonction Protection sociale englobe la sous-fonction protection sociale et famille et enfants.

- Relativement à **la famille et enfants**, les priorités porteront sur la mise en œuvre des cadres stratégiques liés à la protection, à la promotion et à la valorisation de la femme, le renforcement des capacités des familles et des communautés sur leurs rôles respectifs dans la construction de la Nation, le renforcement des mécanismes communautaires, institutionnels, législatifs de protection sociale, administrative et judiciaire des enfants. Les principaux projets à mettre en œuvre sont les suivants :
 - la réhabilitation et l'équipement des Instituts de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) de GRAND LAHOU, DABOU et SONGON ;
 - le projet de promotion et d'autonomisation de la femme rurale phase II ;
 - le programme national de prise en charge des orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH/sida (PNOEV).
- En matière de **protection sociale**, les principaux projets à mettre en œuvre porteront sur :
 - la mise en place d'un dispositif de coordination et de gestion opérationnelle des projets en matière d'emploi, de travail et de protection sociale ;

- la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie Nationale Intégrée pour la Transition de l'Economie Informelle vers l'Economie Formelle ;
- la réhabilitation et l'équipement du centre de Transit et de prise en charge ESPOIR pour Enfants en situation de rue d'Agboville ;
- la construction et l'équipement de vingt-cinq (25) Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE) ;
- la construction et l'équipement du centre socioéducatif de réinsertion socioprofessionnelle pour enfants et adolescents en rupture sociale de MAN ;
- la construction et l'équipement du complexe socioéducatif d'AKOUBE, et des structures de base du complexe socioéducatif de DIVO ;
- la construction et l'équipement des locaux pour la garde du personnel soignant et la prise en charge des urgences médicales à l'orphelinat jeunes filles de GRAND-BASSAM ;
- la formation de 150.000 jeunes filles des zones ciblées en compétences de vie, genre, droits humains, Violences Basées sur le Genre (VBG) en Santé Sexuelle et de la Reproduction et Planification Familiale (SSR/PF) dans les Espaces Sûrs ;
- la mise en place de 1000 Activités Génératrices de Revenus (AGR) aux profits de 12.000 filles des Espaces sûrs et des mentors féminins à travers un appui technique d'opérateurs privés prestataires ou praticiens privés pour accompagner ces filles dans la mise en œuvre et le suivi de leurs activités économiques en assurant un coaching continu ;
- l'extension de la couverture du programme des transferts monétaires aux populations vulnérables dans le cadre du Projet Filets Sociaux Productifs (PFSP).

IV.2.4 Analyse des projections du Budget de l'Etat 2023-2025 selon les piliers du PND

La Programmation pluriannuelle 2023-2025 se fixe comme objectif d'accélérer la marche vers l'émergence à travers l'industrialisation de l'économie et une meilleure répartition des fruits de la croissance. Pour ce faire, elle prend en compte les priorités du Gouvernement sur la période, notamment : (i) la compétitivité de l'économie ivoirienne, (ii) la bonne gouvernance, (iii) l'amélioration du bien-être des populations dans l'équité. Cette programmation s'inscrit dans la logique du PND 2021-2025, cadre de référence en matière de politique économique et sociale du Gouvernement qui s'articule autour des six (06) piliers ci-dessous :

- Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ;
- Développement du capital humain et promotion de l'emploi ;

- Développement du secteur privé et de l'investissement ;
- Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ;
- Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ;
- Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle.

Tableau 42 : Dépenses du budget en fonction des piliers du PND sur la période 2023-2025

En millions FCFA

PILIER	Budget 2022	Projection 2023	Projection 2024	Projection 2025	Moyenne 2023-2025	Part
PILIER I -ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE PAR L'INDUSTRIALISATION ET LE DEVELOPPEMENT DE GRAPPES	359,8	507,5	571,8	596,8	558,7	4,5%
PILIER II-DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DE L'EMPLOI	1 548,8	1 742,7	1 813,9	1 933,7	1 830,1	14,6%
PILIER III-DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET DE L'INVESTISSEMENT	4 163,6	5 528,8	6 295,5	6 669,4	6 164,6	49,1%
PILIER IV-RENFORCEMENT DE L'INCLUSION, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE L'ACTION SOCIALE	985,3	1 130,7	1 352,8	1 346,2	1 276,6	10,2%
PILIER V-DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUILIBRE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	405,6	435,3	445,8	449,5	443,5	3,5%
PILIER VI : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE, MODERNISATION DE L'ETAT ET TRANSFORMATION CULTURELLE	2 438,0	1 927,1	2 397,0	2 517,7	2 280,6	18,2%
TOTAL GENERAL	9 901,1	11 272,1	12 876,7	13 513,3	12 554,0	100,0%

Source : DGBF

Il ressort de l'analyse intersectorielle des dépenses publiques sur la période 2023-2025 que le budget projeté du pilier 3 relatif au développement du secteur privé et de l'investissement représente près de la moitié (49,1%) des dotations budgétaires.

L'analyse des prévisions budgétaires par pilier se présente comme suit.

PILIER I -ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE PAR L'INDUSTRIALISATION ET LE DEVELOPPEMENT DE GRAPPES

La programmation budgétaire 2023-2025 concourt à l'atteinte puis à la consolidation de ce premier pilier du PND en y consacrant **507,5** milliards de FCFA en 2023, **571,8** milliards de FCFA en 2024 et **596,8** milliards de FCFA en 2025. Ces montants contribueront à l'atteinte des objectifs prévus dans les secteurs de ce pilier, à savoir : l'agriculture, les ressources animales et halieutiques, l'industrie, les mines, les hydrocarbures, l'artisanat, la culture, la francophonie, le tourisme et les loisirs.

S'agissant de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, de l'industrie, des mines et des hydrocarbures, le Gouvernement entend renforcer leur rôle dans la dynamique de l'économie ivoirienne et améliorer leurs potentialités à l'horizon 2025. L'ambition est de garantir la compétitivité et la durabilité de l'agriculture afin d'assurer la sécurité alimentaire, tout en créant des richesses équitablement partagées. En outre, le Gouvernement prévoit faire des secteurs des mines et des hydrocarbures, un moteur de croissance économique et un hub pétrolier de la sous-région et mettre en place toute la réglementation afin d'encadrer ces secteurs.

Au niveau de l'artisanat, de la culture, de la francophonie, du tourisme et des loisirs, les interventions du Gouvernement porteront sur la mise en place (i) des Agences de promotion, de développement de l'activité artisanale et de gestion des sites et infrastructures artisanaux, (ii) d'un système d'informations statistiques nationales et régionales du secteur, (iii) des structures de gestion et de commercialisation des œuvres et de formation des acteurs du secteur ainsi que (iv) d'un plan de financement public et privé touristique.

PILIER II-DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DE L'EMPLOI

Le développement du capital humain et l'accroissement de sa productivité sont essentiels pour la transformation économique et sociale de la Côte d'Ivoire. Ce deuxième pilier met l'accent sur le renforcement du système éducatif dans sa globalité afin d'assurer l'adéquation compétence-emploi et l'employabilité des jeunes diplômés.

Les dotations du secteur de l'éducation/formation en 2023 se chiffraient à **1.742,7** milliards de FCFA. Elles passeraient à **1.813,9** milliards de FCFA en 2024 puis à **1.933,7** milliards de FCFA en 2025.

Ces niveaux du budget consacré à l'enseignement s'inscrivent dans l'ambition du Gouvernement de mettre à disposition des populations, un système éducatif performant et de renforcer la qualité de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et qualifiante et aussi de faire correspondre l'offre de formation aux apprenants avec les besoins de l'économie.

En plus du traitement salarial du personnel enseignant et administratif, ces allocations au secteur de l'éducation seront destinées à l'acquisition de manuels, de kits scolaires et de mallettes pédagogiques, la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires, primaires, secondaires, professionnels, techniques et supérieurs, la pérennisation des cantines scolaires, la construction de nouvelles universités (San-Pedro,

Odiénné, Abengourou, Adiaké, Bondoukou, Man, Daoukro), la création des établissements de formation professionnelle et l’alphabétisation des femmes.

PILIER III-DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET DE L’INVESTISSEMENT

L’accélération de la transformation structurelle de l’économie ivoirienne requiert une compétitivité progressive de son secteur privé et passe par un accroissement des investissements privés. La Côte d’Ivoire, à travers un ensemble de réformes au niveau du climat des affaires, a amélioré le taux d’investissement privé.

Ce pilier englobe les sous-secteurs : promotion des investissements privés, promotion des PME, infrastructures routières, transports, hydraulique, énergie et les énergies renouvelables, économie numérique et postes ainsi que financement de l’économie.

Les projections pour ce pilier sont estimées à **5.528,8** milliards de FCFA en 2023, à **6.295,5** milliards de FCFA en 2024 et à **6.669,4** milliards de FCFA en 2025. Elles concernent de grands objectifs suivants : faire de la Côte d’Ivoire un hub énergétique de la sous-région, construire des ponts et routes dans tout le pays (le 4^{ème} pont, la voie Y4 contournant la ville d’Abidjan, le projet de train urbain d’Abidjan, la baie de Cocody, le barrage hydroélectrique de Gribo Popoli...) et permettre à toutes les populations d’avoir accès à l’eau potable et à l’électricité.

PILIER IV-RENFORCEMENT DE L’INCLUSION, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE L’ACTION SOCIALE

Les dépenses de ce pilier qui comprend les secteurs de la santé, la nutrition, la protection sociale, l’inclusion sociale, la jeunesse, le genre et l’égalité des sexes, les sports, l’urbanisme et l’habitat, l’assainissement et la salubrité, sont projetés à **1.130,7** milliards de FCFA en 2023, à **1.352,8** milliards de FCFA en 2024 et à **1.346,3** milliards de FCFA en 2025.

Ce pilier assurera un développement social inclusif et solidaire des populations, particulièrement celles qui sont vulnérables et marginalisées. Il concerne notamment les domaines de la santé, de l’inclusion sociale et de la résorption des inégalités.

Ainsi, les programmes de santé prévus dans le budget auront pour objectif de bâtir un système de santé performant et résilient pour une bonne prise en charge de la population en vue de faire de la Côte d’Ivoire une destination médicale de premier ordre en Afrique de l’Ouest en offrant des soins de santé de qualité. Toutes ces actions permettront aussi d’améliorer l’efficacité et la performance des établissements sanitaires en les rapprochant davantage des populations. Ces projets dans le secteur de la santé concerneront la construction et la réhabilitation des Centres Hospitaliers Universitaires et Régionaux (CHU d’Abobo, CHR d’Aboisso, CHU de Yopougon, CHR de San-Pedro,...), des structures sanitaires spécialisées (Centre National de Radiothérapie et d’Oncologie Médicale) et la prise en charge de toute la population à travers la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Aussi, la Côte d'Ivoire a fait d'énormes progrès en matière de réduction de la pauvreté et de redistribution des fruits de la décennie de croissance économique à travers les programmes de filets sociaux productifs, le PSGOUV et bien d'autres projets. Le taux de pauvreté est passé de 48,9% en 2008, à 44,4% en 2015, puis à 39,4% en 2019.

PILIER V-DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUILIBRE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ce pilier comporte le développement régional équilibré, l'environnement et le développement durable, les eaux et forêts, et la promotion de villes durables. Les projections de ce pilier sont de **435,3** milliards de FCFA en 2023, de **445,8** milliards de FCFA en 2024 et de **449,5** milliards de FCFA en 2025. Ces ressources serviront à promouvoir l'économie verte et atténuer les effets du changement climatique afin de permettre à la Côte d'Ivoire de marquer son engagement sur la trajectoire de développement bas carbone et de résilience aux changements climatiques. A cet effet, plusieurs actions pour la mitigation des impacts du changement climatique et la poursuite de la préservation des ressources forestières sont entreprises.

PILIER VI : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE, MODERNISATION DE L'ETAT ET TRANSFORMATION CULTURELLE

Ce pilier comprend les secteurs suivants : paix et cohésion sociale, défense et sécurité, gouvernance administrative, gouvernance locale, justice et droits de l'homme, gouvernance économique, communications et médias, coopération internationale, intégration régionale, planification et statistique ainsi que transformation culturelle et civisme. Les projections des dépenses pour ce pilier sont estimées à **1.927,1** milliards de FCFA en 2023, à **2.397,0** milliards de FCFA en 2024 et à **2.517,7** milliards de FCFA en 2025.

Ces actions qui sous-tendent ces projections portent sur la réhabilitation des représentations à l'extérieur, la construction d'une académie de défense et le renforcement des capacités opérationnelles des services de police. Elles conduiraient le pays à disposer d'institutions solides, d'une Administration efficace pour promouvoir les valeurs et les attitudes propices au développement et assurer le rayonnement de la Côte d'Ivoire au niveau international.

CONCLUSION

Les projections économiques et budgétaires sur la période 2023-2025 s'inscrivent dans la vision stratégique de développement « Côte d'Ivoire 2030 », telle que traduite dans le Plan National de Développement PND 2021-2025. Elles visent l'accélération de la transformation structurelle de l'économie à travers l'industrialisation et le développement de grappes, le développement régional équilibré, la préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique, le développement du secteur privé et de l'investissement, le développement du capital humain, la promotion de l'emploi, le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale, le renforcement de la gouvernance ainsi que la modernisation de l'Etat et la transformation culturelle.

Cette stratégie de développement devrait se matérialiser par une forte implication du secteur privé, conformément à la volonté du Gouvernement de faire de celui-ci le fer de lance de la reprise économique post-crise sanitaire et de l'industrialisation de l'économie.

Pour ce faire, la poursuite des efforts d'investissement dans les secteurs sociaux et moteurs de croissance ainsi que l'amélioration continue des conditions de vie des populations seront déterminantes. Le Gouvernement entend également poursuivre le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance, le maintien de la stabilité socio-politique et du cadre macroéconomique ainsi que l'accélération des réformes structurelles et sectorielles.

Pour soutenir toutes ses actions, la présente programmation triennale, consacre l'amélioration continue du recouvrement des recettes intérieures, la maîtrise des charges de fonctionnement et de l'endettement public, l'accroissement de l'investissement ainsi que la consolidation budgétaire.

Toutefois, les données économiques et budgétaires présentées dans ce document sont provisoires et pourraient connaître des évolutions par la prise en compte des informations nouvelles avant l'adoption du projet de budget 2023.

ANNEXES

Annexe 1 : Dépenses du budget de l'Etat de 2019 à 2025

En milliards de Francs CFA

LIBELLES	2019	2020	2021	Budget	Projet de budget	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2022	2023	2024	2025
CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE	570,2	742,7	831,8	1 016,4	1 167,0	1 279,0	1 346,0
Intérêts de la dette publique	570,2	742,7	831,8	1 016,4	1 167,0	1 279,0	1 346,0
Dette intérieure	253,1	316,8		472,3	592,2	661,0	699,9
Dette extérieure	317,1	425,9		544,1	574,8	618,1	646,0
PERSONNEL	1 702,9	1 833,4	1 859,5	1 957,8	2 048,8	2 118,3	2 200,1
ACHATS DE BIENS ET SERVICES	761,0	848,4	859,2	743,4	848,2	838,9	930,1
Abonnement	88,1	91,7	106,0	115,5	118,3	125,4	132,9
Gratuité des soins ciblés	16,0						
Organisation des élections	6,6	83,4	51,4	12,9	60,0	22,2	74,1
Fonds de réserves Café-cacao	1,0	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Carburant des armées	13,9	16,2	15,6	15,0	15,0	15,0	15,0
Alimentation des armées	37,1	38,1	50,2	42,0	42,2	43,3	44,6
Autres achats de biens et services	598,4	619,0	636,0	557,1	611,7	632,0	662,5
TRANSFERTS	431,0	870,7	988,9	698,2	748,4	839,1	884,8
Subventions aux écoles privées	128,3	102,9	146,1	160,4	210,5	259,5	322,6
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	0,0	67,4	75,7	20,0	30,0	20,0	30,0
Bourses et pécules	74,8	47,6	69,8	65,8	81,7	91,6	102,5
Transfert aux collectivités	22,1	19,6	25,2	26,5	28,5	29,0	29,5
Autres transferts	205,8	633,3	672,0	425,3	397,7	439,0	400,3

Annexe 1 : Dépenses du Budget de l'Etat de 2019 à 2025 (suite et fin)

En milliards de Francs CFA

LIBELLES	2019	2020	2021	Budget	Projet de budget	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2022	2023	2024	2025
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 359,9	1 769,1	2 111,7	2 571,7	2 905,8	3 397,2	3 355,3
- Trésor	840,1	1 108,8	1 179,3	1 132,0	1 330,2	2 423,1	2 781,5
Projets C2D et PCD	81,2	198,0	0,0	206,9	199,7	199,7	148,7
Collectivités décentralisées	38,4	41,3	48,3	64,0	74,0	76,5	79,0
CNS/Investissement	47,7	20,2	123,3	10,0	50,0	50,0	50,0
Fonds d'Etudes	6,5	4,9	5,1	10,0	10,0	10,0	10,0
Restructuration des banques	0,0	6,5	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Couverture maladie Universelle	4,0	11,5	11,7	15,7	19,3	22,6	25,0
Autres investissements	662,3	826,5	980,8	815,4	967,2	2 054,2	2 458,8
- Financement extérieur des projets	519,8	660,3	932,4	1 439,7	1 575,6	974,2	573,8
Emprunts-projets	412,9	558,9	840,1	1 357,3	1 456,7	909,7	514,8
Dons-projets	106,9	101,4	92,3	82,4	118,8	64,5	59,0
CHARGES DE TRESORERIE	2 495,3	1 990,6	1 372,6	2 044,8	2 576,5	3 329,0	3 625,4
Amortissement de la dette	2 495,3	1 990,6	1 372,6	2 044,8	2 576,5	3 329,0	3 625,4
Dette intérieure	1 178,7	1 333,3		1 265,1	1 486,5	1 877,6	2 057,3
Dette extérieure	1 316,6	657,3		779,7	1 089,9	1 451,4	1 568,2
DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	682,8	623,4	779,6	868,8	977,5	1 075,2	1 171,6
Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	11,0	10,1	10,4	9,8	7,8	7,8	7,8
Programme d'entretien routier / FER	134,1	131,3	163,2	198,6	211,6	239,4	271,7
Dépenses des collectivités sur recettes affectées	121,7	116,2	133,6	154,2	217,8	241,6	263,5
TSU SIR	68,5	71,3	84,5	84,5	87,4	96,1	102,8
PCC-PCS	59,4	57,4	68,1	64,7	80,0	84,5	89,0
UA	8,6	8,5	10,5	9,7	12,0	12,6	13,3
Parafiscalité anacarde	8,1	7,7	31,7	24,6	24,5	24,5	24,5
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	6,2	37,8	7,3	13,6	10,3	11,2	12,3
Autres dépenses sur recettes affectés	265,2	183,2	270,4	309,0	326,3	357,4	386,8
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT	8 003,1	8 678,3	8 953,1	9 901,1	11 272,1	12 876,7	13 513,3
Masse salariale en % du PIB	6,6%	5,2%	4,7%	4,7%	4,4%	4,1%	3,9%
Masse salariale en % des recettes fiscales	39,0%	42,1%	36,5%	36,4%	32,8%	30,8%	29,2%
Investissement en % du PIB	8,1%	5,0%	5,4%	6,1%	6,2%	6,6%	6,0%

Source : MBPE/DGBF

Annexe 2 : Evolution des ressources du Budget de l'Etat de 2019 à 2025

En milliards de Francs CFA

LIBELLES	2019	2020	2021	Budget	Projet de budget	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2022	2023	2024	2025
RECETTES BUDGETAIRES	3 745,7	3 852,6	4 727,6	4 868,1	5 651,7	6 140,6	6 666,4
Recettes fiscales	3 462,0	3 637,8	4 423,1	4 478,5	5 222,4	5 756,5	6 326,7
- DGI	1 901,7	1 988,1	2 377,4	2 562,3	3 026,2	3 444,8	3 807,6
dont revenus de pétrole	23,8	22,5	31,2	37,3	34,8	33,0	31,7
revenus de gaz	66,4	71,1	76,5	63,8	46,4	48,2	47,1
- TRESOR	11,3	0,0	11,6	11,5	12,6	13,4	14,3
dont impôts sur revenus et salaires	9,9	0,0	10,0	10,5	11,3	12,1	12,8
- DGD (hors PCS, PCC et SGS)	1 549,1	1 649,7	2 034,1	1 904,7	2 183,7	2 298,3	2 424,1
dont DUS	415,1	379,5	0,0	414,7	457,1	438,4	441,4
Recettes non fiscales	103,5	106,3	128,5	94,8	108,1	114,6	121,4
Recettes non fiscales Trésor	58,1	84,2		58,9	63,1	65,1	67,3
Revenus du domaine DGI	17,9	22,0		35,9	44,9	49,5	54,1
Bonus de signature secteur pétrolier	8,1	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0
Licences de télécommunication	19,4	0,1		0,0	0,1	0,0	0,0
Dons	180,3	108,6	176,0	294,8	321,2	269,5	218,3
- Dons-programmes	161,9	93,8	83,7	212,4	202,4	205,0	159,2
AFD (C2D)	147,6	73,8		199,7	199,7	199,7	148,7
GVT espagnol (PCD)	5,6	5,6		7,2	0,0	0,0	0,0
UE	8,8	14,4		5,5	2,6	5,3	10,5
Autres							
- Dons-projets	18,4	14,8	92,3	82,4	118,8	64,5	59,0

Annexe 2 : Evolution des ressources du budget de l'Etat de 2019 à 2025 (suite et fin)

En milliards de Francs CFA

LIBELLES	2019	2020	2021	Budget	Projet de budget	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2022	2023	2024	2025
RESSOURCES DE TRESORERIE	3 638,9	4 084,1	3 779,2	4 164,2	4 642,9	3 453,2	3 296,4
- Privatisation et ventes d'actifs	0,0	3,0	0,6	112,7	4,5	8,8	0,0
- Transfert des entreprises/dette rétrocédée	16,6	12,4	33,2	12,5	29,2	34,7	81,6
- Intégration de ressources additionnelles C2D	0,7						
-arriérés dividendes PETROCI	17,9						
- Emprunts sur marchés monétaire et financier	2 842,7	2 809,5	2 698,0	2 215,0	2 832,5	2 200,0	2 400,0
- Emprunts-programmes	252,1	906,8	207,3	466,7	320,0	300,0	300,0
FMI	157,0	686,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banque Mondiale	0,0	118,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banque Africaine de Développement	49,1	49,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AFD	0,0	4,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	46,1	48,1	207,3	466,7	320,0	300,0	300,0
- Emprunts-projets	508,9	352,3	840,1	1 357,3	1 456,7	909,7	514,8
- Autres ressources de Trésorerie							
RECETTES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	682,8	623,4	635,1	868,8	977,5	1 075,2	1 171,6
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	11,0	10,1		9,8	7,8	7,8	7,8
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	134,1	131,3		198,6	211,6	239,4	271,7
Recettes affectées aux collectivités	121,7	116,2		154,2	217,8	241,6	263,5
TSU SIR	68,5	71,3		84,5	87,4	96,1	102,8
PCC-PCS	59,7	57,4		64,7	80,0	84,5	89,0
UA	8,3	8,5		9,7	12,0	12,6	13,3
Parafiscalité anacarde	8,1	7,7		24,6	24,5	24,5	24,5
DUS anacarde à transférer à la filière (30%)							
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	6,2	37,8	7,3	13,6	10,3	11,2	12,3
Autres recettes affectées et parafiscalité	265,2	183,2	270,4	309,0	326,3	357,4	386,8
FINANCEMENT A RECHERCHER			0,0	0,0	0,0	2 207,8	2 379,0
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	8 067,4	8 560,1	9 141,9	9 901,1	11 272,1	12 876,7	13 513,3
PIB nominal	34 298,9	35 311,4	39 190,4	41 951,1	46 858,3	51 130,9	55 873,6
Recette fiscale TOFE	4 151,7	4 356,1	5 096,0	5 373,3	6 237,0	6 873,3	7 544,6
Pression fiscale (Base TOFE)	12,1%	12,3%	13,0%	12,8%	13,3%	13,4%	13,5%

Source : MBPE/DGBF

Annexe 3 : Evolution des recettes fiscales de 2019 à 2025

En milliards de Francs CFA

	Budget 2019		Budget 2020		2021	2022	2023	2024	2025
	Voté	Real	Voté	Réal	Est	Budget	Projet de budget	Projections	Projections
RECETTES FISCALES BUDGETAIRES	3 649,1	3 462,0	3 501,0	3 636,3	4 411,7	4 478,5	5 222,4	5 756,5	6 326,7
dont recettes hors DUS	3 267,0	3 046,9	3 094,8	3 256,7	4 015,0	4 063,8	4 765,4	5 318,1	5 885,3
DGI	2 085,9	1 900,9	1 884,2	1 986,6	2 366,0	2 562,3	3 026,2	3 444,8	3 807,6
Impôts directs	1 206,4	1 057,0	1 022,0	1 110,5	1 292,6	1 453,8	1 702,0	1 969,1	2 211,3
Impôts sur bénéfices	520,4	459,2	389,9	458,9	597,4	646,2	808,86	946,8	1 084,0
- BIC hors pétrole	401,5	334,5	305,5	372,1	505,5	531,3	706,1	840,3	974,7
- BIC pétrole et gaz	80,6	102,2	63,1	65,4	75,3	70,8	56,9	56,8	55,2
dont gaz imputé	46,2	52,2	45,1	49,8	53,5	44,6	32,5	33,7	33,0
- Impôt synthétique	7,2	5,2	3,6	4,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Taxe d'Etat de l'Entreprenant						5,5	8,3	9,1	9,8
- Impôt des microentreprises						16,1	12,9	14,0	15,3
- Prélèvement AIRSI	31,1	17,3	17,7	17,1	16,6	22,6	24,6	26,7	29,0
Impôts sur revenus et salaires (hors FDFP)	565,3	503,3	523,9	533,3	564,9	663,7	692,6	779,3	850,0
Impôts sur revenus capitaux mobiliers/IRC	120,7	90,8	108,2	118,3	130,2	143,95	200,6	243,0	277,3
Impôts fonciers (arriérés)		3,7							
Impôts indirects	879,5	843,9	862,3	876,1	1 073,4	1 108,5	1 324,2	1 475,7	1 596,3
TVA (hors part secteur électricité)	492,4	436,4	470,3	437,9	519,6	574,9	697,5	792,2	863,6
TOB (ex TPS)	76,9	70,4	77,3	76,9	87,9	101,1	110,0	126,0	138,6
Taxes sur boissons et tabacs	50,4	49,3	51,7	57,1	74,1	80,3	94,7	106,6	117,4
Droits d'enregistrement et de timbre	113,1	133,1	129,7	135,4	195,5	176,2	221,1	228,8	239,6
dont enregistrement café cacao	33,3	53,5	42,8	48,1	74,8	72,3	86,0	82,0	81,0
Patentes et Licences	11,8	18,2	12,9	19,6	39,8	15,4	17,9	19,7	21,5
Taxe sur les télécommunications	56,2	53,3	48,3	53,0	57,9	62,1	74,4	85,9	93,6
Taxe spécifique sur les télécommunications téléphoniques	30,5	16,2	20,7	21,7	28,7	34,8	37,1	42,4	46,2
Taxe sur caoutchouc	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe ad valorem	11,8	18,5	22,8	33,5	35,2	32,0	41,6	43,7	45,8
Accises et autres taxes indirectes (hors revenus du domaine et taxes affectées)	1,8	5,4	1,6	12,8	2,3	5,4	5,7	6,1	6,5
Taxe d'exploitation de pétrole et gaz	34,6	43,1	27,0	28,2	32,2	30,3	24,3	24,4	23,6
dont gaz imputé	19,8	0,0	19,3	21,3	22,9	19,1	13,9	14,5	14,1
TRESOR	9,4	12,1	10,1	0,0	11,6	11,5	12,6	13,4	14,3
Impôts directs	7,8	10,7	8,9	0,0	10,0	10,5	11,3	12,1	12,8
Impôts sur revenus et salaires	7,8	10,7	8,9	0,0	10,0	10,5	11,3	12,1	12,8
Impôts fonciers (y/c RS 15% Loyer)									
Impôts indirects	1,7	1,4	1,2	0,0	1,6	1,0	1,3	1,3	1,4
Timbres et vignettes	1,7	1,4	0,0	0,0	1,6	1,0	1,3	1,3	1,4
Autres indirects			1,2	0,0					

Annexe 3 : Evolution des recettes fiscales de 2019 à 2025 (suite et fin)

En milliards de Francs CFA

	Budget 2019		Budget 2020		2021	2022	2023	2024	2025
	Voté	Real	Voté	Réal	Est	Budget	Voté	Real	Voté
DGD	1 553,7	1 549,1	1 606,7	1 649,7	2 034,1	1 904,7	2 183,7	2 298,3	2 424,1
Droits et taxes à l'importation	1 171,6	1 134,0	1 200,5	1 270,1	1 637,4	1 490,0	1 726,6	1 859,9	1 982,7
Taxes sur produits pétroliers (hors TSU FER en compte spécial à partir de 2015)	229,4	109,5	362,7	498,6	475,5	335,8	380,3	457,9	515,7
Taxes hors produits pétroliers (hors SGS, PCS et PCC)	942,2	1 024,5	837,8	771,6	1 161,9	1 154,2	1 346,3	1 401,9	1 467,0
Taxes à l'exportation	382,1	415,1	406,2	379,5	396,7	414,7	457,1	438,4	441,4
MOBILISATION ADDITIONNELLE									80,8
REVENUS DU DOMAINE	32,3	17,9	26,0	22,0	37,8	35,9	44,9	49,5	54,1
RECETTES FISCALES AFFECTEES ET PARAFISCALITE	727,5	682,8	672,1	623,4	635,1	868,8	977,5	1 075,2	1 171,6
FDFP	24,6	22,3	22,0	21,2		31,9	32,6	35,8	39,4
Fonds de financement de la salubrité urbaine / ANAGED	34,3	44,3	40,0	0,0		53,0	66,9	74,9	80,5
Fonds de financement de la salubrité urbaine / FNAD	8,6	7,1	10,0	7,0		13,3	16,7	18,7	20,1
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)-ANAGED	4,8	6,2	9,8	37,8		13,6	10,3	11,2	12,3
TVA secteur électricité	29,9	50,4	28,9	27,0		33,8	41,0	46,6	50,8
Vignettes et patentes Part FER	30,9	28,0	23,6	0,0		34,7	42,3	46,8	52,4
Transfert TSU au Fonds d'Entretien Routier (FER)	117,4	106,1	101,3	131,3		140,1	143,0	163,7	187,4
PCS, PCC, UA et SGS	105,3	68,0	90,9	96,2		113,7	137,3	145,0	152,7
Recettes affectées aux collectivités	159,4	121,7	133,0	116,2		154,2	217,8	241,6	263,5
FIMR	12,5	11,0	7,7	10,1		9,8	7,8	7,8	7,8
Redevances Café Cacao Part CCC- Sacherie brousse	33,3	14,1	27,8	35,3		28,3	35,3	35,3	35,3
Fonds d'Investissement Agricole (2QC)	10,8	17,2	4,7	6,2		4,8	4,8	4,8	4,8
TSU SIR	53,1	68,5	60,5	71,3		84,5	87,4	96,1	102,8
Parafiscalité anacarde	26,6	8,1	25,6	7,7		24,6	24,5	24,5	24,5
Taxe Spécifique sur Equipement (TSE)	16,0	19,1	16,0	0,0		26,5	0,0	0,0	0,0
Autres Taxes affectées	60,0	90,7	70,5	56,1		101,8	109,9	122,3	137,4
TOTAL RECETTES FISCALES (hors FIMR)	4 396,3	4 151,7	4 191,4	4 271,5	5 084,6	5 373,3	6 237,0	6 873,3	7 544,6
PIB nominal	27 484,7	34 298,9	35 124,6	35 311,4	39 190,4	41 951,1	46 858,3	51 130,9	55 873,6
Pression fiscale TOFE	16,0%	12,1%	11,9%	12,1%	13,0%	12,8%	13,3%	13,4%	13,5%

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

Annexe 4 : Projet de budget 2022 et projections 2023 et 2024 selon les Piliers PND 2021-2025

En milliards de Francs CFA

PILIER DU PND	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
PILIER I -ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE PAR L'INDUSTRIALISATION ET LE DEVELOPPEMENT DE GRAPPES	359 818	507 487	571 813	596 794
1-1 - Agriculture	170 167	199 392	203 454	206 606
1-2 - Ressources animales et halieutiques	16 309	17 924	16 644	16 604
1-3 - Industrie	18 226	42 675	57 203	28 961
1-4 - Mines	127 099	200 001	244 405	251 118
1-5 - Hydrocarbures	295	464	567	583
1-6 - Artisanat	1 698	3 976	5 330	2 699
1-7 - Culture	12 975	14 322	14 946	15 659
1-8 - Francophonie	61	63	73	67
1-9 - Tourisme et loisirs	12 987	28 669	29 190	74 497
PILIER II-DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DE L'EMPLOI	1 548 798	1 742 696	1 813 860	1 933 721
2-1 - Education nationale	1 087 340	1 239 902	1 289 432	1 367 007
2-2 - Enseignement technique et formation professionnelle	168 137	193 139	197 297	209 891
2-3 - Enseignement supérieur et recherche scientifique	261 107	284 077	302 842	329 875
2-4 - Emploi-Travail	23 222	15 898	16 474	17 506
2-5 - Population	8 992	9 680	7 815	9 443
PILIER III-DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET DE L'INVESTISSEMENT	4 163 573	5 528 776	6 295 493	6 669 433
3-1 - Promotion des investissements privés	9 968	23 339	31 284	15 839
3-2 - Promotion des PME	1 763	4 128	5 533	2 801
3-3 - Energie et Energies renouvelables	161 981	254 890	311 481	320 036
3-4 - Infrastructures routières	687 694	1 064 019	903 074	937 692
3-5 - Transport	81 992	224 747	209 916	204 399
3-6 - Economie numérique et poste	48 471	50 478	58 538	53 468
3-7 - Hydraulique	109 099	166 011	205 412	230 453
3-8 - Financement de l'économie	3 062 605	3 741 165	4 570 255	4 904 744

PILIER DU PND	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
PILIER IV-RENFORCEMENT DE L'INCLUSION, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE L'ACTION SOCIALE	985 316	1 130 718	1 352 777	1 346 247
4-1 - Santé	442 547	619 338	637 527	549 725
4-2 - Nutrition	7 335	5 328	5 181	5 036
4-3 - Protection sociale	45 938	41 848	43 963	46 254
4-4 - Inclusion sociale	41 704	50 539	135 402	129 001
4-5 - Jeunesse	12 498	18 576	25 251	34 122
4-7 - Sport	211 442	44 450	46 100	94 360
4-8 - Urbanisme et habitat	75 078	124 255	179 239	173 487
4-9 - Assainissement et salubrité	148 774	226 384	280 114	314 262
PILIER V-DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUILIBRE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	405 605	435 293	445 842	449 452
5-1 - Développement régional équilibré	347 295	368 344	377 561	383 953
5-2 - Environnement et développement durable	22 060	28 328	28 561	24 654
5-3 - Eaux et Forêts	36 249	38 621	39 720	40 845
PILIER VI : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE, MODERNISATION DE L'ETAT ET TRANSFORMATION CULTURELLE	2 437 963	1 927 123	2 396 959	2 517 660
6-1 - Paix et cohésion sociale	62 379	112 225	74 540	128 763
6-2 - Défense et sécurité	575 567	632 175	687 119	698 726
6-3 - Gouvernance administrative	158 468	159 632	151 924	163 845
6-5 - Justice et droits de l'homme	103 836	106 649	108 035	113 288
6-6 - Gouvernance économique	1 276 079	728 002	1 178 779	1 205 512
6-7 - Communication et médias	30 036	31 280	36 274	33 132
6-8 - Coopération internationale	112 097	66 441	68 532	70 784
6-9 - Intégration régionale	85 016	50 238	51 815	53 512
6-10 - Planification et statistique	23 851	25 677	20 730	25 049
6-11 - Transformation culturelle et civisme	10 632	14 803	19 212	25 047
TOTAL	9 901 072	11 272 092	12 876 744	13 513 307

Source : DGBF